

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES



1998 - N° 143

RECHERCHES  
Alpes-Maritimes  
et contrées limitrophes  
RÉGIONALES



CONSEIL GÉNÉRAL  
DES ALPES-MARITIMES

## SOMMAIRE

Hivernants et habitants sur la Riviera  
française  
par Colin DYER

La communauté protestante à Hyères de  
1800 à 1945  
par Claire CARONIA

La confédération générale du travail dans les  
Alpes-Maritimes sous la Quatrième  
République (1945-1958)  
par Emmanuel ANTONINI

**RECHERCHES  
REGIONALES**

---

**Alpes-Maritimes**

**et**

**Contrées limitrophes**

---

**39e année**

**janvier-mars 1998**

**N° 143**

# **HIVERNANTS ET HABITANTS SUR LA RIVIÉRA FRANÇAISE**

**Nice et Cannes jusqu'à l'arrivée du  
chemin de fer**

**Colin DYER**

C'est le 10 avril 1863 que le premier train venu de Paris s'arrêtera à Cannes et que les voyageurs, après un trajet de 21 heures et 28 minutes en descendront.<sup>1</sup> Dix-huit mois plus tard le chemin de fer arrivera à Nice (en octobre 1864) et finalement à Menton en 1869. Ce phénomène allait "révolutionner" la vie sur la Riviera, et allait permettre le vaste et rapide développement jusqu'à la Première Guerre mondiale de ce qu'on allait appeler la Côte d'Azur.<sup>2</sup>

Déjà avant l'arrivée du chemin de fer, cependant, les hivernants venaient par centaines jusqu'à cette Côte. A Nice pendant l'hiver 1857-58 on avait compté 803 familles étrangères à la région, dont 43 % d'anglaises et 20 % de françaises.<sup>3</sup> A Hyères pour ce même hiver on avait vu 388 familles d'hivernants dont 59 % de françaises et 19 % d'anglaises<sup>4</sup>, et à Menton en 1864-65 on comptait 410 familles, dont 43 % d'anglaises, 19 % d'allemandes et 17 % de françaises.<sup>5</sup> L'importance de cette présence étrangère peut être davantage appréciée lorsque l'on se rappelle qu'à cette époque la population de Nice ne comptait que 48 273 habitants en 1861, Hyères 9 676 en 1859, et Menton 4904 en 1861.<sup>6</sup>

Tous ces étrangers et les habitants du pays comment se considéraient-ils au cours des années ; et quels étaient les rapports entre les étrangers eux-mêmes ? Est-ce qu'ils se rencontraient souvent, vivant dans la même ville ?

Les témoignages des étrangers sur le caractère des habitants varient, en fonction sans doute de l'expérience et du tempérament du témoin. Différentes personnes souligneront différents aspects de ce qu'elles rencontrent sur leur chemin. En 1796 le comte Bartolommeo Benincasa avait remarqué à Paris que "la qualité... la plus difficile à exercer avec succès, même pour le voyageur le plus neutre, est l'impartialité<sup>7</sup>" et à Pise huit ans plus tôt l'Anglais Peter Beckford s'était déclaré "très conscient du fait que ce n'est pas une tâche facile pour un étranger de juger le caractère, le génie, les coutumes et les manières d'un pays... Les voyageurs non seulement voient des choses sous des lumières différentes, mais les relatent dans des humeurs différentes ;... une réduction est à faire<sup>8</sup>." L'auteur des *Lettres d'une jeune femme* s'efforçait de ne pas tomber dans l'erreur. "Je n'ai eu jusqu'ici," écrit-elle à Cannes, en janvier 1865, "que peu de rapports avec les habitants du pays. Porter un jugement sur eux serait peut-être téméraire ; c'est m'exposer à faire comme cet Anglais qui, débarquant à Boulogne et étant servi à l'hôtel par une fille rousse, s'empressait d'écrire sur son carnet "qu'en France toutes les femmes étaient rousses". Et le plus joli de l'histoire, c'est que la fille en question était Allemande<sup>9</sup>."

De nombreux témoignages -à des époques différentes et par des nationalités différentes- semblent toutefois confirmer les diverses facettes du caractère des habitants de la

---

<sup>1</sup> Prudhomme-Lacroix (M.), *Contribution à l'histoire de Cannes : Cannes sous le Second Empire*, thèse de D.E.S., Aix-en-Provence, 1961, édité par l'Académie des Jeunes de Provence, p. 14.

<sup>2</sup> A Nice, par exemple, la colonie étrangère avait été de 7 900 personnes en 1861 : pendant l'hiver 1874-75 on y comptera quelque 25 000 (Robert Latouche, *Histoire de Nice*, Nice 1951, tome II, p.146).

<sup>3</sup> *Latouche*, tome I pp 145-146.

<sup>4</sup> "Récapitulation générale de la liste des étrangers présents à Hyères le 1er janvier 1861" publié par le journal *l'Avenir d'Hyères* (reproduite dans *Le Var au 19e siècle*, Centre départemental de Documentation pédagogique du Var, 1990, p.109).

<sup>5</sup> Urbeits (Beffers), *Souvenir de Menton*, 1865, p. 13.

<sup>6</sup> Sources : Isnard (R.), "Les Anglais à Nice" dans *Nice historique*, oct-déc. 1985, p.119 ; Boyer (Marc) "Hyères, station d'hivernants au 19e siècle" dans *Provence historique* t.12, 1962, p.156 ; Haug (C.James), *Leisure and Urbanism in Nineteenth Century Nice*, *The Regents Press of Kansas*, 1982, p.18.

<sup>7</sup> Benincasa (Count Bartolommeo), *Journal d'un voyageur neutre...*, Londres, 1796, p.162.

<sup>8</sup> Beckford (Peter), *Familiar letters from Italy*, Salisbury, 1805, vol I pp.1-2.

<sup>9</sup> *Lettres d'une jeune femme*, Cannes, 1865, p.22.

Côte d'Azur avant les métamorphoses lentes mais sûres qu'allait créer l'arrivée du chemin de fer.

Les Niçois semblent influencés par leur climat. "Le climat les dispose à la paresse<sup>10</sup>" disait Smollett et, plus aimable, presque un siècle plus tard, Burnel déclarera : "Confiants dans leur climat et dans leurs autres avantages naturels, les habitants se laissent aller à ce douce far niente, que favorise un soleil splendide et la molle insouciance de leur nature méridionale". Les Niçois, disait Burnel, s'occupent "à jouer aux cartes ou à se reposer au soleil<sup>11</sup>". Smollett avait estimé qu'ils aimaient "pâtir la faim, flâner sur les remparts, se vautrer au soleil ou jouer aux boules dans les rues du matin au soir<sup>12</sup>". Mais l'Écossais Smollett, sorti un instant de ses brumes nordiques, avait peut-être du mal à comprendre ce savoir-vivre de ses nouveaux voisins. "Le côté saillant du caractère niçois, c'est la paresse et l'insouciance," écrivit A. Mazon dans son *Nice en 1861*, et, continua-t-il "c'est à la douceur du climat qu'il faut attribuer uniquement le manque d'initiative, d'énergie et de constance dans les affaires qui les caractérise<sup>13</sup>". Il en était de même, dirait-on, à Cannes et ailleurs sur la Côte car dans les *Lettres d'une jeune femme* on lira : "Comme tous les habitants des contrées méridionales, ils (les Cannois) sont peu indolents peut-être ; mais cette indolence, loin d'être un défaut, serait plutôt un charme encore à mes yeux." Cette "indolence", cependant, n'avait pas que son charme : elle était bien utile. "On prétend qu'ils (les Cannois) ne veulent rien faire" écrivit cet épistolier en décembre 1864, "Pour moi, je trouve qu'ils ont un peu raison, les hommes ne savent que gâter la nature. Avec leurs grandes routes, leurs boulevards, leurs chemins de fer... ils auront bientôt fait de notre planète la plus triste, la plus monotone, la plus prosaïque des planètes... La Croisette," concluait la jeune femme, "heureusement pour nous et pour elle, n'a rien à redouter de M. Haussmann<sup>14</sup>".

Les habitants de la Côte, cependant, possédaient bien d'autres qualités que le charme de leurs "douce far niente" et "indolence". Les deux Écossais, Smollett et Gardenstone, si loin de chez eux sur le plan culturel aussi bien que géographique, admirèrent certains aspects de la vie et du caractère de ces "méridionaux". "Les gens du peuple à Nice sont très paisibles et rangés," remarqua Smollett en octobre 1764. "Je n'ai pas entendu parler d'une seule querelle publique "[riot]" depuis que j'habite parmi eux ; de plus, les meurtres et les vols sont pratiquement inconnus. On peut se promener seul par le comté de Nice, à minuit, sans craindre de se faire insulter<sup>15</sup>." On peut sans doute se fier à ce témoignage, car Tobias Smollett était plutôt réticent dans ses louanges. Son compatriote Gardenstone était généralement plus généreux. "Les bons et nombreux services de mon banquier Francis Grenet, et d'autres hommes de ce pays," déclara-t-il à Hyères en novembre 1786, "me confirme dans cette opinion que je m'étais faite du caractère français en général : qu'ils ne sont pas seulement polis, mais réellement aimables et bienfaisants. Un certain Mons. Bouffie à Hyères est remarquable pour son aimable attention envers les étrangers, surtout envers les Britanniques... J'ai découvert que ses finances étaient plutôt insuffisantes, et je lui ai procuré quelques secours qui, je l'espère, ne fera que prospérer<sup>16</sup>". Un Anglais, J.B. Davis, séjourna à Nice en 1802 et en garda un excellent souvenir. "Les Niçois," écrivit-il, "sont en général

---

<sup>10</sup> Smollett (Tobias), *Travels through France and Italy*, Oxford University Press, 1907, p.175 (Publiée d'abord en 1766).

<sup>11</sup> Burnel (A), *Etude sur Nice*, Nice, 1856, pp.90 et 88.

<sup>12</sup> Smollett, p.172.

<sup>13</sup> Mazon (A.), *Nice en 1861, Guide de l'Etranger*, Paris et Nice, 1861, p.134.

<sup>14</sup> *Lettres d'une jeune femme*, pp. 22-23 et 16-17.

<sup>15</sup> Smollett, p.173.

<sup>16</sup> Lord Gardenstone, *Travelling Memorandums made in a Tour upon The Continent of Europe in 1786, 1787 and 1788*, Edinburgh, 1791, vol. I, pp. 170-171.

doux, humains, paisibles et complaisants. Ils sont gais, vifs et agréables en société, en un mot leurs manières dans leur ensemble sont en rapport et en harmonie avec la douceur du climat<sup>17</sup>." Cinq ans plus tard Aubin-Louis Millin allait s'exprimer de la même façon en parlant des Hyèrois. "Les habitans [sic] d'Hyères," estima-t-il, "sont d'un naturel civil et affable ; leur ville doit une partie de ses agrémens... au séjour qu'y font des étrangers, ... et les habitans, qui ont l'intérêt et le désir de les attirer et de les retenir, savent, en vrais cosmopolites, se plier à leurs goûts ; ils s'assujettissent avec la même facilité aux fantaisies des malades, toujours capricieux ; en un mot, ils sont aussi doux que le climat sous lequel ils vivent." Millin vit les Niçois d'un même oeil, et confirme Smollett : "Les habitans de Nice ont des moeurs douces et paisibles ; les rixes et les querelles entre eux sont assez rares ; ils font paraître une gaieté vive, qu'ils doivent au climat sous lequel ils vivent<sup>18</sup>." A. Risso, dans son *Nouveau Guide des Etrangers à Nice* en 1844, allait dire que "le Niçois est doux, affable, humain, d'un caractère fier, mais respectueux ; il est doué d'une imagination vive et d'une conception facile," mais, ajoutera-t-il, "son caractère léger le rend peu propre à s'occuper long-tems [sic] du même objet<sup>19</sup>." Les Cannois n'auraient guère été différents. "Les habitants de ce pays," lit-on dans les *Lettres d'une jeune femme*, m'ont paru naturellement bons, honnêtes, affables et très hospitaliers. Ils sont d'un empressement touchant pour leurs hôtes d'hiver ; et on les voit sans cesse occupés à leur être agréables." La jeune femme crut bien d'ajouter : "Je les crois désintéressés<sup>20</sup>." Certains, nous le verrons, ne l'étaient pas toujours. Mais si en effet cette civilité et affabilité furent motivées, en partie du moins, par un intérêt commercial, n'est-ce pas là, dans une certaine mesure, une motivation légitime, naturelle et socialement heureuse si l'on veut tout simplement, et honnêtement, gagner sa vie.

Ces habitants de la Côte avaient encore d'autres qualités positives. Après avoir traversé le Var en 1776 Giangiorgio Sulzer remarqua que les paysans parurent "en général de braves gens, patients et laborieux... Ils me semblèrent en outre modérés et contents de peu... Les postillons, porteurs et domestiques d'hôtel me parurent tous actifs, intelligents<sup>21</sup>." "Les Niçois," disait Mazon presque un siècle plus tard, "ont beaucoup d'intelligence, d'aptitude pour les arts, d'esprit naturel<sup>22</sup>." Burnel se fit l'écho de ces sentiments. "ce n'est pas, à coup sûr, que l'intelligence leur manque. Bien au contraire. Le peuple de Nice est comme toute la famille italienne, plein de finesse et a le sentiment des arts au plus haut degré... Le caractère niçois est vif...[mais] malgré sa vivacité naturelle, le peuple niçois est généralement inoffensif et facile à vivre<sup>23</sup>." Les Cannois, eux, possédaient "une vivacité d'imagination extraordinaire." Dans les *lettres d'une jeune femme* on lit une description dithyrambique de ces habitants : "Ils ont à un haut degré le sentiment du beau. Tu serais comme moi étonnée de les entendre parler de leurs flots bleus, ... de leur ciel d'azur. On sent là une poésie naturelle qui déborde, et l'esprit est souvent frappé par la richesse et le bonheur de leurs expressions... Ce peuple a vraiment quelque chose de franc et d'ouvert. Il doit être très spirituel, car l'intelligence éclate sur ces figures bistrées ; et il y a, au fond de ces yeux noirs et brillants, une finesse pareille à celle des Andaloux. On les dit très amoureux des plaisirs, et je le crois. J'aimerais bien assister à leurs

---

<sup>17</sup> Davis (J.B.), *The Ancient and Modern History of Nice*, cité dans Isnard, p. 108.

<sup>18</sup> Millin (Aubin-Louis), *Voyage dans les départemens du Midi de la France*, Imprimerie Impériale, Paris, 1807, pp. 450 et 568.

<sup>19</sup> Risso (A.), *Nouveau Guide des Etrangers à Nice*, 2<sup>e</sup> édition, Nice, 1844, p.31.

<sup>20</sup> *Lettres d'une jeune femme*, p.22.

<sup>21</sup> Sulzer (Giangiorgio), *Viaggio de Milano a Nizza fatto negli anni 1775 e 1776*, Milano, 1819, p. 169.

<sup>22</sup> Mazon, p.134.

<sup>23</sup> Burnel, pp. 90, 92 et 94.

fêtes et à voir de plus près cette belle race et ces gracieuses jeunes filles que je vois de ma fenêtre passer le dimanche rieuses, pimpantes...<sup>24</sup>".

Toutes ces qualités de vie des habitants de la Côte, qu'allait-il en advenir devant cette invasion de plus en plus intensive et prolongée des étrangers ?

A la longue, elles allaient presque s'effondrer. Dans ce milieu social forgé depuis l'Antiquité homérique, "le bouleversement de l'ère touristique" écrira Paul Raybaut en 1979, "a provoqué des mutations extraordinaires. D'abord, en introduisant l'argent, la spéculation, la richesse facilement acquise ; ensuite, en créant des clivages sociaux plus forts ; ... enfin, en accélérant la croissance démographique<sup>25</sup>."

Ce dernier phénomène se présentait déjà avant l'arrivée du chemin de fer ; les autres, cependant, s'étaient également manifestés dès le dix-huitième siècle, époque où commença en réalité ce début de la fin d'une façon de vivre essentiellement inchangée depuis des siècles.

"On distingue en ce moment," écrivit Albanis Beaumont à Nice en 1787, "la vieille ville et la ville neuve ; cette dernière est tirée au cordeau ; les maisons en sont bien bâties... La vieille ville est... plus peuplée, mais... les maisons sont mal bâties ; les étrangers ne s'y logent jamais<sup>26</sup>." En mai 1835 Alexandre Dumas était à Nice, et nota cette même dichotomie dans la population. "Il y a deux villes à Nice," écrit-il, "l'antica Nizza, et la Nice new... La Nice italienne, adossée à ses collines avec ses maisons sculptées ou peintes, ses madones au coin des rues et sa population... qui parla, comme dit Dante, la langue -del bel paese là dove il si suona, -La Nice anglaise, ou le faubourg de marbre avec ses rues tirées au cordeau, ses maisons blanchies à la chaux, aux fenêtres et aux portes régulièrement percées, et sa population à ombrelles... qui dit : -Jès<sup>27</sup>".

Les Anglais étaient présents, mais non pas omniprésents. Ils vivaient à part. Les Niçois les voyaient de loin. Il n'existait cependant pas qu'une distance géographique entre les deux sociétés : il y avait aussi "une opposition fondamentale entre ces Nordiques et les Méditerranéens, deux conceptions de la vie totalement opposées," et entre ces deux populations allait s'établir "un quiproquo historique qui mettrait longtemps à être dissipé<sup>28</sup>."

Ce quiproquo toutefois n'empêcha pas les habitants - et d'autres- de comprendre que les hivernants avaient besoin de leurs services, et qu'ils les payeraient à des prix tout à fait acceptables. "Nous avons eu [à Nice] l'hiver passé," écrivit l'abbé Bonifassi dans son journal en avril 1826, "cent seize maisons occupées par des étrangers. Ils ont dépensé 600 000 livres dont nous avons bénéficié. Cette somme... représente 5 172 livres par ménage. En défalquant le loyer... cela représente une dépense de 26 livres par jour... Tous vont faire de menues emplettes, achètent des articles de mode et divers objets ; il leur faut de la lecture, des professeurs de langue et de musique." En 1827 la somme laissée par les hivernants montera à 1 200 000 livres, et à 1 500 000 l'année suivante. L'abbé Bonifassi fit la comparaison de cette nouvelle culture avec l'ancienne : "C'est pour nous," réfléchit-il, "un véritable revenu qui équivaut à une bonne année d'huile<sup>29</sup>."

La disproportion des salaires commença à s'accuser. A cette époque-là une femme de ménage dans une maison anglaise à Nice pouvait recevoir 3f.80 pour cinq heures de service,

---

<sup>24</sup> *Lettres d'une jeune femme*, p. 23.

<sup>25</sup> Raybaut (Paul). *Les Sources régionales du pays de Nice*, Fayard, 1979, p. 398.

<sup>26</sup> Albanis Beaumont, *Voyage historique et pittoresque du comté de Nice*, Genève, 1787, p. 10.

<sup>27</sup> Dumas (Alexandre), *Une Année à Florence*, Editions Bourin, Paris, 1991, pp. 87-88.

<sup>28</sup> Isnard, p. 110.

<sup>29</sup> Cité dans Latouche, tome I, p. 116.

tandis qu'un bûcheron à Bollène dans l'arrière pays, non touchée par le phénomène de "la saison", ne reçut que 2F.60 pour quatorze heures de travail<sup>30</sup>. On avait donc intérêt à se déplacer, surtout en hiver. Une migration de la population locale, sur le plan géographique aussi bien que professionnel, s'amorçait. "Combien de métiers au service de ces hivernants !" s'écriera Marc Boyer, "Cette petite bourgade d'Hyères possède en 1861, 6 professeurs de langues, 3 professeurs de musique et 3 de dessin, 2 loueurs de pianos et 9 de voitures, 3 photographes. Tous les corps de métier du bâtiment, de la décoration et de l'ameublement, ceux de l'habillement sont représentés par une multitude d'artisans, à la fois producteurs et marchands ; la prolifération d'un tel secteur à la fois "secondaire" et "tertiaire", voire "primaire-tertiaire"... est le gage que les dépenses des hivernants vivifient toute l'économie<sup>31</sup>".

Cet apport de richesses extérieures allait bien entendu faire monter les prix locaux, que tout le monde allait être obligé de payer. L'élévation du coût de la vie gênait, par exemple, les petits rentiers et bien d'autres dont les ressources n'avaient pas augmenté. Une comparaison des prix moyens pratiqués à Nice en 1860 et en 1870 montre combien leurs doléances étaient fondées. En dix ans les prix avaient presque doublé<sup>32</sup> :

<b>Denrées</b>	<b>1860</b>	<b>1870</b>
Boeuf, 1 kilo	1, 10 Frs	2, 00 Frs
Filet de boeuf	3, 00 Frs	5, 00 Frs
Mouton	1, 00 à 1, 20 Frs	2, 00 Frs
Oeufs, une douzaine	0, 60 à 0, 75 Frs	0, 90 à 1, 50 Frs
Poulets, une paire	2, 00 à 2, 50 Frs	3, 00 Frs
Grive	0, 20 Frs	0, 40 Frs
Perdreau	1, 25 Frs	2, 50 Frs
Lièvre	5, 00 Frs	8, 00 à 10,00 Frs
Fruits divers, 1 kilo	0, 20 Frs	1, 50 Frs
<b>TOTAL (prix les plus bas)</b>	<b>14, 25 Frs</b>	<b>25, 30 Frs</b>

Un autre service -bien rentable celui-là- que les populations locales s'efforçaient de mettre à la disposition des hivernants fut celui des logements à louer. "At Nice," déclare un Guide londonien sur cette ville en 1859, "house and apartment-letting is a passion. From the richest to the poorest, all want to let<sup>33</sup>".

Le 7 novembre 1862, au début de la nouvelle saison, le préfet des Alpes-Maritimes, Denis Gavini de Campile, écrit au ministre de l'Intérieur que Nice attendait tant de familles

<sup>30</sup> Compan (André), *Histoire de Nice et de son comté*, Editions Serre, 1989 (6e édition), p. 274, (source non-indiquée).

<sup>31</sup> Boyer, pp. 150-151.

<sup>32</sup> Latouche, tome II, p.91, (source non-indiquée).

<sup>33</sup> Piper, Spence and Stephenson, *A Few Words about Nice and its Neighbourhood*, London, 1859, p. 65 ; (cité dans Potron (Jean-Paul), *L'Image de Nice au travers des Guides de Voyage*, 1800-1900, D.E.A. Université de Nice, 1991, p. 34)). "A Nice, la location de maisons et d'appartements est une passion. Du plus riche au plus pauvre, chacun veut louer".



riches "que la location d'appartements, qui a déjà rapporté beaucoup l'an dernier, semble devoir se développer malgré la construction de plus de 200 grands bâtiments pendant l'année passée<sup>34</sup>. A partir de 1860 un nombre croissant des hivernants les plus fidèles commençait à faire construire leur propre villa, ce qui donna toujours des revenus aux constructeurs mais enleva aux loueurs. Une autre conséquence de ce dernier phénomène fut que les environs de Nice, comme d'autres villes de la Côte qui se développaient de cette façon plutôt "sauvage", furent parsemés de villas, situées purement selon les désirs de leurs propriétaires. Etant donnée l'importance des ressources que leur apportaient ces riches et fidèles hivernants, il était souvent difficile pour les municipalités de s'opposer à leur choix.

Ces descriptions par les étrangers des habitants de la Côte indiquent déjà l'attitude de ceux-là envers ceux-ci. D'autres témoignages présentent plus explicitement - et parfois de façon réciproque - les rapports entre ces populations.

Les rapports entre les hivernants et les Niçois apportaient, nous propose Paulette Lèques dans sa thèse sur *La vie mondaine à Nice de 1860 à 1881*, "le plus souvent davantage d'acrimonie que de sympathie, et sans qu'il soit possible d'incriminer les uns plutôt que les autres "colonies", et il n'est pas étonnant que les Niçois les jugeaient comme des personnages "froids et arrogants, dans lesquels il voyaient ou bien un gibier que l'on peut tirer sans scrupule ou bien des fauteurs de vie chère<sup>35</sup>". Les Anglais étaient conscients de cette attitude : "Notre nation est vue d'un mauvais oeil ["evil eye"] par les habitants de Nice," écrivait Smollett en septembre 1764, "et ceci est dû en partie aux préjugés religieux, et en partie à l'idée ridicule que nous sommes plus riches qu'eux." En fait, sous le régime sarde et avant 1848, nous renseigne Lèques, l'inhumation des non-catholiques devait se faire au milieu de la nuit, telle était l'intolérance de la population locale. Percy Fitz-Patrick n'était pas moins perspicace quant à cette attitude des Niçois. "Leur comportement envers les étrangers," remarqua-t-il en 1858, "est poli mais froid, et en général ils n'ont pas d'affinité ni de relations avec eux<sup>36</sup>".

Alexandre Dumas témoigna aussi de cette réaction de la population locale. "Pour les habitants de Nice," écrivit-il, "tout voyageur est Anglais... Pendant que j'étais à l'hôtel d'York, une chaise de poste arriva. Un instant après l'aubergiste entra dans ma chambre. -qu'est-ce que vos nouveaux venus ? lui demandai-je. -Sono certi Inglesi, me répondit-il, ma non saprai dire si sono Francesi o Tedeschi.... Il est inutile d'ajouter que tout le monde paie en conséquence de ce que chacun est appelé milord<sup>37</sup>." Dans les *Lettres d'une jeune femme* l'auteur raconte comment un soir elle se promenait sur la Croisette et, au coucher du soleil, elle remarqua que "notre escorte de jeunes gamins s'était grossie ; quelques femmes et plusieurs hommes du village s'étaient même joints à eux et nous regardaient avec une curiosité pleine de bonhomie... Le plus docte de la troupe leur apprenait que nous étions des Anglaises ; et qu'il le reconnaissait bien. Règle générale," continua la jeune femme en se faisant l'écho de Dumas, "dans les pays méridionaux, tous les étrangers sont, au préalable, invariablement tenus pour des Anglais, et tout Anglais est non moins invariablement un milord. Mais milord veut dire millionnaire. C'est le titre de noblesse qu'on respecte le plus. Je dois toutefois convenir,"

---

<sup>34</sup> Cité dans Haug, p. 31.

<sup>35</sup> Lèques (Paulette), *La vie mondaine à Nice de 1860 à 1881*, cercles et salons, thèse de D.E.S., Nice, 1967, pp. 80 et 83.

<sup>36</sup> Fitz Patrick (Percy), *A Guide to Nice*, Nice, 1858, p. 221.

<sup>37</sup> Dumas, p.88.

conclut-elle, "que les Russes commencent à être assez connus...par les populations du Midi, et que leurs roubles sont pour elles tout autant estimés que les guinées anglaises<sup>38</sup>".

On appréciait souvent les roubles et les guinées, mais est-ce que tout le monde appréciait toujours tout autant ceux qui les apportaient ? A Cannes les gamins n'étaient pas toujours aussi aimables que ce soir-là en 1865. Quatre ans plus tard, *La Revue de Cannes* allait relater certains des incidents dont pouvaient être victimes des étrangers, telles ces promeneuses : "Au Cannet, plusieurs fois, des gamins de douze à quatorze ans insultèrent et cherchèrent à déchirer leurs vêtements, sautèrent à leur visage et tâchèrent d'arracher leurs montres et leurs boucles d'oreilles en criant qu'ils s'attaquaient à elles parce qu'elles étaient étrangères... Plusieurs femmes de la localité... les regardaient faire, paraissant enchantées et riaient aux éclats... Il est impossible d'expliquer autrement la rage de ces enfants que par les sentiments stupides de haine et de jalousie qu'ils entendent exprimer dans leurs familles contre les étrangers ;... Plusieurs étrangers m'ont exprimé leur indignation de ne pouvoir traverser non seulement les sentiers de la campagne, mais même la rue principale, sans être insultés et poursuivis à coups de pierres et, chose surprenante, on a vu des enfants, excités par des grandes personnes<sup>39</sup>." Les points de vue des journalistes à ce sujet semblent toutefois partagés. A Nice en janvier 1866 on n'avait pas apprécié la générosité des étrangers. Le phénomène, cependant, n'était pas nouveau. "Hier, vers trois heures de l'après-midi sur la promenade des Anglais," lit-on dans le *Journal de Nice* du jeudi 4 janvier cette année-là, "une petite fille de 12 ans demandait avec persistance, l'aumône aux passants. Un agent de service intervint pour l'arrêter, mais il dut céder devant les cris... de la foule. Voilà plusieurs années que le même fait se reproduit et il est assez peu... logique, ce nous semble, que des étrangers se mettent en opposition flagrante avec la loi française, qui veut, à tout prix, l'extinction de la mendicité". Le même journal montre que parfois on ne voulait ni des étrangers ni de leur argent. Dans un "communiqué" on proclame : "Plusieurs cochers ont refusé de conduire les voyageurs à Cimiez par la vieille route ; cette prétention est contraire au règlement. Les étrangers sont priés d'envoyer au bureau central leurs réclamations à ce sujet... et une mise à pied sera prononcée contre les cochers récalcitrants."

L'on devine que ces incidents furent plutôt des exceptions à la règle générale des rapports entre ces deux populations (car autrement les étrangers ne seraient pas venus en si grand nombre), mais ils indiquent sans doute une situation latente qui risquait, à tout moment, de faire surface.

Les classes supérieures, comme on les appelait à l'époque, eurent des rapports sur un niveau différent. Les hivernants ont noué des liens beaucoup plus étroits avec l'aristocratie et la bourgeoisie locales. Niçois et hivernants se sont mêlés dans les cercles et dans les salons mondains qui, nous assure Paulette Lèques, étaient presque tous ouverts aux deux communautés. Pour se convaincre de cet aspect heureux de la grande société à Nice on n'a qu'à feuilleter les journaux de l'époque. Dans le *journal de Nice* du lundi 1er janvier 1866 on lit l'article suivant : "M. le préfet et Madame Gavini ont voulu terminer l'année qui finit aujourd'hui... par une fête où la société niçoise et le monde cosmopolite pussent se rencontrer et s'offrir les hommages et les voeux usités au renouvellement de chaque année... La fête était honorée de la présence de S.M. Le roi Louis de Bavière [sic] et de S.A.R. le duc de Parme, Infant d'Espagne. Dans cette foule d'illustrations de tous pays, de hauts fonctionnaires et d'officiers français, anglais, russes, italiens, américains au milieu des plus ravissantes toilettes nous avons encore remarqué : M. Le Roux, vice-président du Corps législatif, et Mme Le

---

<sup>38</sup> *Lettres d'une jeune femme*, p.51.

<sup>39</sup> Cité dans Prudhomme-Lacroix, p.20.

Roux, M. Skariatine, Chambellan de S.M. L'Empereur de Russie et Mme Skariatine, ... le baron Adolphe et la [sic] Mme la baronne de Rostchild [sic], M. de Bassompierre, le baron et la baronne Vigier, la comtesse d'Almeida, le général d'Auvarre, le duc de Rivoli, Sir J. Butler...".

Trois jours plus tard on allait lire dans ce même journal : "Le cercle Masséna [qui avait ouvert ces portes au début de l'année précédente] a offert un grand bal au monde cosmopolite et à la société niçoise."

Les bals et réceptions, publics et privés, offerts pour et par ce grand monde cosmopolite furent nombreux et fréquents, à la Préfecture, dans les beaux salons des grands hôtels, aux cercles, ou sur les frégates ancrées au large. Le 31 décembre 1864, par exemple, l'amiral Liéssovsky avait donné sur la frégate Alexandre Nievsky un grand dîner aux officiers de la marine française, et quinze jours plus tard le contre-amiral de Dampierre d'Hornoy avait rendu ce dîner aux officiers russes sur le yacht impérial l'Aigle. Ce ne fut cependant pas que des fêtes qui rapprochaient ces hivernants et Niçois : toutes les occasions furent recherchées pour échanger des marques de sympathie et de courtoisie, que ce soit la mort d'une grande personnalité, ou même, le 21 janvier 1861, par exemple, pour célébrer le jour anniversaire de l'exécution de Louis XVI<sup>40</sup>.

Il y avait bien entendu quelques exceptions à cette règle de bonne entente parmi les personnages importants. Lord Brougham en est un exemple -mais cet Anglais était reconnu comme excentrique dans son propre pays! "Tous ceux que se souviennent de l'histoire d'Angleterre durant ces quarante dernières années," lit-on dans *The Times* du 18 avril 1848<sup>41</sup>, considèrent Henry Brougham comme le personnage le plus excentrique de cette période riche en événements." Les rapports entre ce Lord et la municipalité de Cannes étaient en effet quelque peu tempétueux.

Tout cependant, avait bien commencé. Au début des séjours du Chancelier la municipalité n'avait pas hésité à recourir à ses bons offices, et, lors de démarches auprès des autorités supérieures, ne se fit pas faute d'obtenir son appui. En 1836 la ville avait besoin de la construction d'un port. Le 9 avril, le maire adressa une lettre -qui ne manquait point de politesse- à Lord Brougham : "J'ai l'honneur, Milord, de venir solliciter au nom des habitants de cette contrée, votre bienveillante protection et votre crédit auprès de gouvernement français, qui, convaincu par la force et la vérité de vos raisonnements, daignera enfin accorder l'accomplissement d'un projet dont l'impérieuse nécessité se fait journellement sentir ... Permettez, Milord, qu'à mon particulier j'ose vous assurer de toute la reconnaissance de nos concitoyens qui ne cesseront de bénir le jour qu'ils vous ont possédé dans le pays." Brougham recourut à Louis-Philippe (qu'il appelait "mon ami") et bientôt obtint gain de cause. Le 5 juin 1838 la population cannoise put assister à une grande fête où le Préfet jeta à la mer le premier bloc d'un môle qui allait s'allonger sur 150 mètres. Brougham lui-même n'était pas présent à cette fête, mais ne fut point oublié ; Stéphane Liégéard écrivit même un quatrain -tout explicite- à sa gloire :

"Honneur à Brougham l'orateur  
D'Albion la plus belle gloire,  
Du port il fut l'instigateur,  
N'en perdons jamais la mémoire."

---

<sup>40</sup> Fricaro (E.), *Les Russes à Nice au siècle passé*, dans *Nice historique*, 1952, p.94.

<sup>41</sup> Cité dans Stewart (Robert), *Henry Brougham, 1778-1868*, London, 1985, p.357.

Les années passaient, cependant, et les relations entre Cannes et Milord se détérioraient. En 1848 elles risquaient même de devenir violentes ! Le 9 décembre le Procureur de la République s'adressa au maire de Cannes : "Je suis informé par Lord Brougham," écrivit-il, "qu'un grand nombre d'habitants du Cannet menacent de se porter en masse dans une forêt [de la Croix des Gardes] lui appartenant... dans laquelle ils prétendent avoir des droits d'usage. On suppose que ce projet pourrait être mis à exécution avec violence... En conséquence, je vous prie de prendre les mesures nécessaires pour empêcher, le cas échéant, l'envahissement de la propriété de Lord Brougham <sup>42</sup>." C'était alors au tour du maire de prendre le Milord sous sa protection.

Le point culminant des rapports entre la population locale et cet Anglais hors de l'ordinaire avait sans doute été en février 1848, lorsque Brougham avait conçu l'idée assez fantasque de prendre place au sien de l'Assemblée nationale en tant que représentant de l'arrondissement de Grasse. Ces espoirs de Brougham -qui firent les délices des journaux britanniques -allaient être bientôt déçus. Crémieux, alors ministre de la Justice, lui fit courtoisement remarquer qu'il ne pouvait poursuivre son idée qu'à la condition d'abandonner ses titres et sa qualité de citoyen britannique pour embrasser la nationalité française. Brougham, à regret, délaissa son projet. Son amour pour la France et surtout pour Cannes ne changea pas cependant, et c'est là, le 7 mai 1868, qu'il mourut et que, à sa demande, il fut enterré dans le cimetière de la ville.

Sans le savoir peut-être, Lord Brougham et ses pareils étaient responsables d'un phénomène qui se manifestait sur cette Côte d'Azur, et cela depuis déjà un siècle. "Tout le monde paie," remarquait Dumas à Nice en 1835, "de ce que chacun est appelé milord<sup>43</sup>". La cherté de la vie sur la Côte était en effet remarquable, et parfois, pendant la saison, il existait deux prix pour le même produit : l'un pour les étrangers, l'autre pour la population locale. "Le métier d'écorcher les Anglais," écrivit Mérimée à Viолет-le-Duc le 17 décembre 1862, "est meilleur que la culture du jasmin et des tubéreuses<sup>44</sup>." A certains moments les habitants risquaient même de tuer la poule aux oeufs d'or. "Depuis quelques années," lira-t-on dans la *Revue de Cannes* du 21 novembre 1869, "certains propriétaires, méconnaissant leurs intérêts et se laissant aller à la tentation de gains exagérés, avaient porté les prix de location de leurs villas à des taux vraiment excessifs." Dans une lettre parue dans le même journal on supplie : "Que les étrangers soient traités avec douceur quand il s'agit d'établir les tarifs, de fixer les prix de locations, des denrées <sup>45</sup>".

Il n'y avait bien entendu pas que les propriétaires qui essayaient de profiter de ces riches et distants étrangers. "Les gens du peuple [à Nice] "écrivait Fitz-Patrick en 1858, "sont souvent dans une grande misère... Pour y remédier ils comptent sur les étrangers, bien qu'ils partagent un sentiment général de répugnance envers ceux-ci, et leur font toujours payer 25 pour cent de plus qu'ils ne le feraient pour quelqu'un du pays." Quant aux domestiques, continue Fitz-Patrick, "quelque convaincant qu'ils puissent être, on ne doit pas leur faire trop confiance. Une des principales causes de leurs défauts réside dans le fait qu'ils changent continuellement de maîtres chaque saison ; il s'ensuit qu'ils ne s'attachent à aucun et que , même si une année on a découvert, chez eux quelque point faible, ils n'ont aucun mal à se faire employer l'année suivante<sup>46</sup>." Smollett avait connu ces mêmes expériences en 1764 : "Les commerçants de ce lieu sont en général pauvres, âpres au gain et trop ambitieux."

---

<sup>42</sup> Lettres et poème cités dans Dogliani (Jean), *Lord Henry Brougham*, thèse de D.E.S.

<sup>43</sup> Dumas, p.88.

<sup>44</sup> Cité dans Dogliani, p.149.

<sup>45</sup> Cité dans Prudhomme-Lacroix, p.19.

<sup>46</sup> Fitz-Patrick, p.222.

Souvent, cependant, il ne s'agissait pas de Niçois : "Beaucoup d'entre eux ont fait faillite à Marseille, à Gênes et dans d'autres pays et, pour échapper à leurs créanciers, se sont enfuis à Nice... qui procure un asile aux escrocs étrangers ainsi qu'aux filous de toutes sortes." Certains étrangers, donc, profitaient d'autres étrangers, les Niçois n'y étant que spectateurs. Les domestiques aussi, à cette époque-là, ressemblaient à celles d'un siècle plus tard. "Une bonne à tout faire," constatait Smollett, "qui sert les gens du pays pour trois ou quatre livres pas mois, n'acceptera pas de vivre avec une famille anglaise pour moins de huit ou dix... Ce sont tous de fieffés filous [unconscionable cheats]<sup>47</sup>." Entre deux, en 1807, Millin avait lui aussi noté combien à Nice "il est difficile de trouver une cuisinière passable<sup>48</sup>".

Les habitants pouvaient donc demander des prix de vingt-cinq ou même de cent pour cent plus élevés aux étrangers, ce qui pouvait déplaire à ces derniers. Les étrangers, cependant, possédaient des revenus largement supérieurs à ceux des populations locales : les marchés à conclure entre étrangers et habitants, étaient par conséquent tout à fait différents. Les étrangers auraient bien entendu aimé profiter des prix locaux, mais là n'auraient-ils pas "triché" eux aussi en bénéficiant d'un faux marché entre vendeur et acheteur ? Il y avait souvent de sérieux malentendus à ce sujet entre les deux populations.

En automne 1789 deux Anglais avaient rencontré ce problème. A midi le 3 août le docteur Rigby quittait Nice et cherchait à passer un marché avec le "postier" pour louer des chevaux afin de franchir les Alpes. "Et comme nous dûmes prendre six chevaux et un pour le domestique," explique-t-il, "ce drôle sans conscience nous demanda vingt-quatre louis et demi pour ce voyage ; après quelques hésitations, il consentit à en recevoir dix, et je crois qu'il nous a encore trompés<sup>49</sup>." On demanda un prix "anglais" à Arthur Young à Frejus le 14 septembre lorsqu'il demanda des mules au garçon d'écurie pour traverser l'Estérel. "Il m'informa," raconte Young, "que je serais bien servi pour aller à Estrelles [sic], moyennant 12 livres ; ... j'offris la moitié de la somme ; il m'assura que c'était le plus bas prix." Young fit une promenade dans les environs de la ville, et rencontra une femme avec un âne chargé de raisins : "Je lui proposai de transporter mes bagages sur son âne jusqu'à Estrelles, en lui demandant son prix. - Quarante sols. J'accepte." Et le lendemain matin, nous assure-t-il, cala à travers les montagnes ; le seul malheur, c'est que ni elle, ni moi, ne comprenions la langue l'un de l'autre<sup>50</sup> Ils s'étaient toutefois compris pour l'essentiel, et voyageaient en excellente entente.

Arrivé à bon port, et à la recherche d'un logement, il fallait là encore essayer d'éviter les malentendus. "La vie n'est pas chère dans la ville de Nice," disait Millin, "mais les étrangers y sont, comme ailleurs, mis à contribution. Le mieux, quand on y passe un hiver, est de louer une petite maison avec un jardin<sup>51</sup>." Smollett, à son arrivée à Nice un demi-siècle plus tôt (le 6 décembre 1763), avait trouvé cette même vérité. Un Anglais de sa connaissance avait loué une maison pour laquelle il payait "cinq loui" dores [sic] par mois. Je pourrais en louer une bien meilleure près de Londres pour la même somme, "disait Smollett, et continua: "A moins de vous soumettre à cette extorsion, et de louer toute une maison pour un certain temps, vous ne trouverez pas de logements meublés à Nice." Smollett, lui, prit un appartement non-meublé pour dix mois "à raison de quatre cents livres par an" et y jouissait "de deux petits jardins, dans lesquels "il y a beaucoup de salade et quantité d'oranges et de citrons." Le départ de Smollett toutefois, quelque dix-huit mois plus tard, fut moins heureux car il y eut

---

<sup>47</sup> Smollett, pp.170-171 et 156.

<sup>48</sup> Millin, pp.568-569.

<sup>49</sup> *Lettres du docteur Rigby*. Nouvelle Librairie Nationale, Paris, 1910, pp. 162-163.

<sup>50</sup> Young (Arthur), *Voyages en France en 1787, 1788 et 1789*, Armand Colin, 1931, pp. 432-433.

<sup>51</sup> Millin, p.568.

différend entre lui et son propriétaire au sujet des meubles (que Smollett avait achetés) et des loyers à payer, et à un moment Smollett pensa même "contester devant le tribunal."

Un siècle plus tard les leçons de ces expériences avaient pu être apprises, et nombreux furent les guides qui offrirent des recommandations à ce sujet. "Tous les propriétaires ou loueurs d'appartements ne sont pas également dignes de confiance," écrira Pilatte en 1865. "Rendez-vous donc bien compte du logis que vous allez louer, et tâchez de savoir un peu à qui vous avez affaire<sup>52</sup>. En 1867 le docteur Buttura expliquera la situation à Cannes : "Nous avons, et c'est la majorité, d'excellents propriétaires, mais comme partout nous en avons de fort difficiles. D'un autre côté, "continue-t-il, car les malentendus allaient dans les deux sens, "il est des personnes qui ne veulent pas comprendre qu'elles doivent payer les objets brisés, le blanchissage du linge, rideaux, etc. Avant la location, "insiste Buttura, "précisez bien ce que vous voulez, on vous loue ce qu'on a, non ce qu'on n'a pas<sup>53</sup>."

Dans les hôtels il en était de même : il fallait faire attention pour éviter les malentendus. "N'est plumé que celui qui veut l'être," suggérera Emile Négrin dans ses *Promenades de Nice*. "Naturellement," poursuit-il, "en tête des exploiters de Nice marche le maître d'hôtel... Un hôtelier veut ses 30 mille francs de revenu. Il faut donc que ce total, digne d'un proconsul, soit le résultat d'une exploitation de trois mois. Que les hivernants en prennent leur parti...

Toute auberge à Nice a l'adresse  
de s'intituler Grand Hôtel  
Dès lors, sur les notes qu'il dresse,  
Doit bien se montrer le Vatel  
Incapable de petitesse<sup>54</sup>."

Léon Pilatte réitère ces sentiments. "L'intérêt du maître d'hôtel est de vous offrir ce qu'il a de plus beau et de meilleur. Si vous l'acceptez, vous payerez en conséquence. Le grand point est de savoir ce que vous faites." Mais Pilatte propose aussi aux étrangers une attitude générale. "Vous êtes pour les Niçois," dit-il, "l'étranger, l'hôte de la ville, l'hôte bienvenu. Mais vous êtes aussi le client, le consommateur, c'est-à-dire un peu la matière exploitable, la source bienfaisante d'où doit couler en partie la prospérité de tout un petit monde qui, travaillant pour l'étranger, doit vivre de l'étranger, comme c'est justice N'allez donc pas, comme certaines gens atrabilaires, voir à l'avance un ennemi cherchant à vous dépouiller ; ... ni comme d'autres trop faciles, voir un ami intime dans le premier qui vous sourira ; soyez simplement circonspect et prudent." Si les loueurs ne sont pas toujours parfaits, les locataires ne le sont pas toujours non plus. "Pour être juste envers tout le monde," continue Pilatte, "je dois reconnaître que souvent, beaucoup plus souvent qu'on ne le croit, des locataires... cherchent par diverses petites ruses à dissimuler des dégâts et des avaries qu'ils devraient s'empresser, au contraire, de mettre en évidence." L'hivernant, pas plus que l'habitant, n'avait donc peut-être pas trop à se plaindre. Si la vie sur la Côte paraissait un peu chère, elle l'était, remarque Pilatte, "dans tous les lieux fréquentés par une colonie étrangère et passagère." Et, conclut l'auteur de *La Vie à Nice*, en s'adressant à ses "hôtes d'hiver" : "vous reviendrez, car

---

<sup>52</sup> Pilatte (Léon), *La Vie à Nice*, conseils et directions pour nos hôtes d'hiver, Nice, 1865, p.32.

<sup>53</sup> Buttura, *L'hiver à Cannes*, Paris et Cannes, 1867, note 2, pp.45 et 46.

<sup>54</sup> Négrin (Emile), *Les Promenades de Nice*, 4<sup>e</sup> édition, sans date (1865 ?), p.133. Vatel fut le maître d'hôtel du Grand Condé. Voyant que la marée allait manquer à un dîner que le vainqueur de Rocroi offrait à Louis XIV, Vatel se crut déshonoré et se perça de son épée (en 1671).

ce ciel, cette mer, ce soleil, ces montagnes ont des attraits dont vous sentirez la puissance quand vous en serez loin. Vous reviendrez...<sup>55</sup>".

Et, bien entendu, il avait raison. Les rapports entre hivernants et habitants n'étaient pas non plus toujours mauvais. Il en est de la nature humaine sans doute que les bonnes nouvelles sont, peut-être, souvent moins répandues que les moins bonnes.

En 1979 Paul Raybaut écrira dans *Les sources régionales de Nice* -et non sur un ton des plus enthousiastes- que "toutes les mises de fond dans les opérations immobilières [sur la côte d'Azur] sont faites à partir des banques centrales parisiennes." Il n'y avait cependant pas que l'argent venu de l'extérieur qui dominait la Côte. "Cette forme d'intervention est complétée," continue Raybaut, "par celle des pouvoirs de décision des hommes d'affaires qui dirigent l'évolution de la région à partir de Paris<sup>56</sup>."

Ce phénomène de la domination de la Côte d'Azur par des forces étrangères était déjà bien en place plus d'un siècle plus tôt. La situation, le langage et sans doute même les attitudes et rapports commençaient déjà à s'y trouver. Il semblerait même que les savoir-vivre et douce far niente des populations locales aient aidé ce phénomène à se développer.

"Je me suis souvent demandé" réfléchissait Burnel en 1856, "ce que deviendrait Nice entre les mains d'une population plus énergique, des français [sic] du Nord, par exemple, des Anglais, des Belges ou des habitants des bords du Rhin ; et je me disais qu'avec un peu d'efforts, la plaine de Nice... deviendrait bien vite le séjour le plus charmant de la terre<sup>57</sup>." En 1863 Alphonse Denis allait se poser la même question à Hyères, mais dans un esprit tout à fait différent. En parlant d'un éventuel site pour un casino, il déclarera : "je crois devoir insister sur la nécessité de ne point laisser passer entre les mains étrangères... un emplacement aussi précieux<sup>58</sup>". Les attitudes des populations locales envers les entrepreneurs étrangers, venus pour profiter de la manne que représentaient les hivernants, étaient donc mélangées; Lorsqu'une industrie nouvelle se créait, explique Lacoste, on entendait les Niçois murmurer "encore un qui vient nous ôter le pain de la bouche," si bien que les entreprises des étrangers... étaient paralysées, combattues et le plus souvent mises à néant par l'élément indigène<sup>59</sup>.

La qualité de ces étrangers était, bien entendu, mélangée elle aussi. Il y avait, nous l'avons vu, des "escrocs" et des "filous". En 1865 Emile Négrin remarque que "le territoire de Nice est devenu une sorte de champ neutre où des étrangers éhontés exploitent des étrangers bénévoles." Si abus il y avait, ce n'était donc point des populations locales qu'il fallait se plaindre. "Douze à quinze mille individus de cette espèce [éhontée] se sont abattus sur Nice depuis son annexion," continue Négrin, "c'est à ceux-ci que messieurs les touristes voudront bien jeter la pierre. Rendons à César... On a dit beaucoup de méchancetés sur le compte des Niçois... Oublie-t-on que les deux gros tiers des loueurs d'appartements ne sont pas de Nice ? A chacun sa faute<sup>60</sup>." Déjà en 1858 Fitz-Patrick avait estimé que "une grande partie des affaires dans cette ville est entreprise ou dirigée par des étrangers" et avait même songé que "quelques jardiniers écossais ou londoniens qui s'établiraient ici feraient effectivement tripler le prix des locations dans les environs de Nice<sup>61</sup>."

---

<sup>55</sup> Pilatte, pp. 24-25, 116, 40 et 117.

<sup>56</sup> Raybaut, pp. 400-401.

<sup>57</sup> Burnel, p.89.

<sup>58</sup> Denis (Alphonse), *De l'établissement d'un Casine... à Hyères*, 1863, p.25.

<sup>59</sup> Lacoste (Al.), *Nice pittoresque et pratique*, Cauvin et Cie, 1876, p.74, (cité dans Lèques, pp.82.83).

<sup>60</sup> Négrin, p.133.

<sup>61</sup> Fitz-Patrick, pp.221 et 223.

En 1861 Mazon allait répondre à la question que Burnel s'était posée seulement cinq ans plus tôt, et confirmer la proposition de Négrin. "A part le commerce des huiles," écrivit-il, "les autres branches d'industrie et de commerce sont exploitées presque exclusivement par des étrangers à la localité : des Français du Nord, des Anglais, des Allemands, des Piémontais, des Génois... On a souvent reproché aux Niçois d'être trop âpres à la curée et d'exploiter trop audacieusement les étrangers," mais, continue Mazon, "ces reproches s'adressent bien moins aux habitants de la ville qu'aux nombreux industriels étrangers qui l'habitent<sup>62</sup>."

Cette situation est donc née au moment de l'annexion de Nice à la France mais, on le devine, existait déjà, sous une forme embryonnaire, pendant bien des années auparavant.

Les rapports entre les différentes nationalités des "touristes" étrangers pouvaient être eux aussi mélangés, selon, dirait-on, l'époque et les nationalités en question.

"Nous nous préparons maintenant pour notre voyage en Angleterre," écrivait Smollett à Nice le 2 avril 1765, "un voyage extrêmement agréable... puisqu'il me rendra à la compagnie de mes amis, et me fera quitter un lieu où je ne laisse rien, sauf l'air, que je puisse du tout regretter. Les seules amitiés que j'ai acquises à Nice sont celles d'étrangers qui, comme moi-même, ne séjournent ici que le temps d'une saison". Ces étrangers n'étaient, peut-être, ni Français ni Anglais. "Un Anglais ne voyage pas," proposera Laurence Sterne en 1768, "pour voir des Anglais<sup>63</sup>," et Smollett semble avoir confirmé ce sentiment. A Auxerre, lors de son voyage de retour vers Albion, il entendit parler d'un compatriote qui s'était cassé le bras. "Je lui envoyai mes compliments," écrit Smollett, "et lui offris mes services ; mais son domestique dit à mon valet que son maître ne désirait voir personne... Ce genre de réserve semble particulier au caractère anglais<sup>64</sup>."

Un siècle plus tard cette célèbre "réserve" anglaise avait-elle en quelque sorte fondu entre Anglais sur la Côte d'Azur du moins ? A Nice au milieu du dix-neuvième siècle, nous rappelle Paulette Lèques<sup>65</sup>, on aimait à se retrouver entre compatriotes, à former des cercles à l'intérieur desquels on continuait à vivre comme on l'avait fait dans son pays. Les Anglais ne faisaient évidemment pas exception à cette règle, et il en fut de même ailleurs. "Le plus absolu des besoins," proclamait Alphonse Denis aux Hyérois en 1863, "c'est celui de faire cesser le plus tôt possible l'isolement qui vient assaillir, en arrivant ici, tant et de si nombreuses familles... Heureuses si elles rencontrent, par hasard, chez vous, quelques compatriotes ; beaucoup, hélas ! n'ont pas cet avantage ; où sont, je vous le répète, vos salons, vos tables de jeux, vos foyers hospitaliers ?<sup>66</sup>

Les Anglais, toutefois, avaient manifesté une certaine réserve vis-à-vis des autres nationalités lorsque Nice avait cessé d'être une ville essentiellement anglaise pour devenir un centre d'attraction pour toute une société internationale. Ils avaient en fait fini par considérer Nice comme leur propriété exclusive, et auraient aimé que cela continue. Le caractère des Anglais s'accommodait mal du tempérament des Russes surtout, dont ils jugeaient les manifestations extérieures souvent trop bruyantes et parfois brutales. Les Anglais tendaient même à se retirer dans un certain "exclusivisme" que n'appréciaient pas toujours les autres. "Il est regrettable," disait le *Journal de Nice* le 22 janvier 1870, "que la société anglaise vive à peu près complètement à part... Il nous semble que se refermer dans un pareil exclusivisme,

---

<sup>62</sup> Mazon, p.135.

<sup>63</sup> Sterne (Laurence), *A Sentimental Journey through France and Italy*, University of California Press, 1967. p.85.

<sup>64</sup> Smollett, lettre du 13 juin 1765.

<sup>65</sup> Lèques, p.87.

<sup>66</sup> Denis, pp.8-9.



c'est se priver volontairement de l'un des plus grands avantages des villes de saison, la variété des relations."

En général, cependant, il existait entre les différentes nationalités une bonne entente cordiale. Les malades avaient, bien entendu, leur maladie comme lien silencieux. "Les malades ici forment comme une petite église, "lit-on dans *Les Lettres d'une jeune femme*. "Membres de la même communion -celle de la souffrance. La société à Cannes," écrivait l'Anglaise Margaret Brewster en 1857, "est très agréable, très simple et bienveillante, sans formalités ni recherche vestimentaire. Tout le monde s'intéresse à tout le monde, et cependant les gens ne sont pas soumis à cette surveillance excessive qui résulte généralement de la bienveillance dans une petite société<sup>67</sup>. A Nice aussi, en général les personnes des différentes nationalités -Français, Russes, Allemands, Américains, Belges, Suisses et même, à l'occasion, les Anglais -pouvaient lier connaissance assez facilement. Chacun comprenait qu'il était de son intérêt de vivre en bons termes avec les membres des autres colonies, et chacun se dénationalisait en quelque sorte afin de jouir au maximum de son séjour parmi d'autres peuples sur la Côte. "Les relations sociales," écrivit le docteur Lubanski, "sont faciles, exemptes d'obligations gênantes et des exigences de l'étiquette excessive. Tout le monde comprend qu'il ne faut point perdre le peu de temps dont on dispose en inutiles préliminaires et que des rapports qui ne doivent pas durer.. doivent être affranchis des rigueurs d'un ridicule cérémonial<sup>68</sup>."

Dans son *Nice la Belle*, publié pendant les années 1850, Madame Rattazzi décrit les rapports qui pouvaient s'établir entre les hivernants. "Les villes comme Nice jouent un peu dans le monde le rôle des creusets dans le laboratoire. Les éléments les plus divers s'y rencontrent, les opinions les plus variées s'y coudoient. Tout cela se mêle, réagit, se combine et les angles disparaissent, les lignes de séparation s'effacent. Entre le commencement et la fin d'une saison la différence est immense... Le même souffle de bienveillance a pénétré toutes les nationalités, on se recherche, on s'estime, on s'aime. Mais, "conclut l'auteur, "l'heure de la séparation arrive, cette colonie unifiée se disperse... Les amitiés naissantes s'évanouissent, et l'année suivante tout est à recommencer.<sup>69</sup>

---

<sup>67</sup> Brewster (Margaret Maria), *Letters from Cannes and Nice*, Edinburgh, 1857, p.97.

<sup>68</sup> Cité dans Lacoste, p.244.

<sup>69</sup> Madame Rattazzi, *Nice la Belle*, Paris (sans date), citée dans Lèques, pp.97-98.

**LA COMMUNAUTE  
PROTESTANTE A HYERES DE  
1800 A 1945**

**Claire CARONIA**

**Résumé d'un mémoire de maîtrise soutenu à l'Université de Nice  
sous la direction de M. Schor**

D'après le pasteur Bertrand, "le protestantisme est en France plus célèbre que connu". Minorité religieuse française, sa présence fut d'autant plus perçue que le Var n'a jamais constitué un foyer huguenot. C'est au cours du XIXe et du XXe siècle que les Français ont appris à considérer l'implantation d'une minorité protestante en France comme une réalité établie.

Au début du XIXe siècle, un passé de violence et de sang est présent à toutes les mémoires huguenotes, même si le protestantisme émerge victorieux d'un siècle de persécutions et de clandestinité. Affaiblie, la communauté met quelques dizaines d'années à reconstituer ses forces et entend désormais manifester son dynamisme. On ne peut parler d'une réintégration dans la société française, en ce qui concerne la paroisse d'Hyères et ses environs, mais seulement d'une intégration, de l'implantation d'une Eglise, la tradition protestante étant presque inexistante. Ce "protestantisme minoritaire", bien qu'il soit mené à rencontrer les difficultés traditionnelles de par sa condition spécifique, est confronté à un autre problème : celui de la dissémination. Là où le protestantisme est presque inconnu, la population catholique n'est pas habituée à cohabiter avec des réformés. Longtemps au cours du siècle, les autorités locales se refusent à admettre une véritable liberté et égalité religieuse. On peut se demander, quelles vont être les réactions de l'Eglise minoritaire à l'égard de l'ensemble de la population nationale et à l'égard de l'Eglise dominante. Comment la conscience et son originalité se défendra-t-elle contre tous les facteurs qui agissent en vue d'une intégration plus complète de la communauté civile ?

Une fois reconnu que les protestants sont une faible minorité en France, et une des plus infimes minorités dans le var, il est plus intéressant de déterminer les points d'application de la force non dénombrable qu'ils constituent. Ainsi, l'étude portera sur l'aspect local du protestantisme historique, directement issu de la Réforme du XVIe siècle, et plus particulièrement sur le culte réformé de tradition calviniste. On comprend bien qu'un luthérien, même s'il est rattaché à la confession de foi d'Augsbourg, se fonde dans cette communauté, son propre culte n'étant pas représenté dans les environs immédiats d'Hyères.

Naturellement entre 1800 et 1945, l'évolution historique n'est pas linéaire. Des rythmes, des continuités ou des ruptures se dessinent (le phénomène religieux appartenant à la longue durée), qu'il conviendra au fur et à mesure d'interpréter (1945, bien qu'étant une date arbitraire dans cette étude est un aboutissement en soi pour la communauté protestante. Elle achève les derniers importants changements de son adaptation au sein de la société française). Il convient donc de caractériser les différentes périodes dans laquelle s'est inscrite l'action des hommes et des femmes.

Dans une première partie, c'est le temps de l'émancipation protestante, où les adeptes de la religion réformée sont en mesure de constituer leur force, dès la promulgation des articles organiques de 1802. De leur regroupement progressif jusqu'à leur rattachement en 1887 aux Eglises réformées de France, leur affirmation passe en priorité par leur reconnaissance, au sein de la société civile. Se succèdent ensuite une période de réorganisation, de renouvellement dans la vie interne de l'Eglise, ébranlée d'abord par des discordes théologiques, puis par les conflits politiques de la première moitié du XIXe siècle. Il importe de structurer un corps religieux, et bien que les protestants n'aient jamais caractérisé leur Eglise par le ministère ou leur communauté, ils n'ignorent évidemment pas l'institution. C'est ainsi que dans une troisième partie, on examinera la vie paroissiale avec tous les éléments qui la composent. Tous ces points de recherche se réfèrent à une seule question, celle du "dynamisme des huguenots du XIXe siècle"<sup>1</sup> pour reprendre l'expression de l'historien André Encrevé. Le dynamisme interne, tourné vers la reconstruction de la

---

<sup>1</sup>Encrevé (André), *Le dynamisme des huguenots du XIXe siècle*, bulletin de la société de l'histoire du protestantisme français, janvier- mars 1990

communauté, et le dynamisme externe, orienté vers l'ensemble de la société française se sont associés pour permettre aux réformés de manifester leur identité, au cours du XIXe et du XXe siècle.

### • Naissance d'une communauté (1800-1887)

Hyères ne semble pas avoir été un centre où la Réforme ait fait beaucoup d'adeptes. Les 10 000 maisons de protestants vaudois, localisées en 1540 dans le Comtat Venaissin, dans la principauté d'Orange et en Provence se dispersaient, en ce qui concerne le Var, aux alentours de Brignoles, Tavernes, Gonfaron et Tourves. Tout au long du XVIe siècle, les nouveaux dogmes commençaient progressivement à pénétrer les esprits. Les dates de fondation des églises réformées pour l'actuel département du Var se situent toutes vers 1559-1580.

Dès 1562, les fidèles de la cité d'Hyères se réunissaient en cachette pour lire la Bible, prier ensemble et y entendre le prêche, alors qu'une étroite surveillance s'exerçait de la part du clergé catholique ainsi que des pouvoirs publics. De 1545 à 1596, les guerres furent des luttes fratricides, confuses et sans résultats. Le château fort d'Hyères, tenant pour la Ligue est assiégé plusieurs fois entre 1580 et 1596, puis rasé par ordre d'Henri IV et de Louis XIII. Le Luc se voit attribuer par l'Edit de Nantes en 1598 le droit d'exercice comme second lieu de bailliage, et Toulon se voit assigner en 1602 un cimetière particulier aux protestants.

En 1682, il n'y avait à Hyères que neuf réformés, répartis dans une famille, quand le Luc en comptait une centaine, Solliès-Pont soixante-six ou Toulon quatorze. La révocation de l'Edit de Nantes en 1685 eut pour effet immédiat la démolition des temples, dont celui du Luc en novembre, l'interdiction des assemblées, et l'instauration de mesures coercitives. En Provence, les protestants disparurent tout au moins officiellement, "l'épopée huguenote va continuer dans le silence du désert jusqu'à l'édit de Tolérance de 1787."<sup>2</sup> L'enregistrement de cet édit rendu par Louis XVI fut voté à l'unanimité par le parlement de Provence, le 13 février 1788. Dès lors, l'émancipation protestante est en route.

Les décrets de l'Assemblée Constituante suivant de près l'édit de Tolérance avaient proclamé l'égalité religieuse entre les Français. La promulgation des Articles Organiques faisant suite à la signature du Concordat de 1801, concernant les cultes catholique, protestant et israélite établit les modalités de la reconnaissance par l'Etat de ces cultes, désormais officiels. Cette loi, que l'on appelle souvent "la loi de Germinal" en raison de sa date de publication (germinal an X, c'est-à-dire le 18 avril 1802) n'est nullement le fruit d'une négociation. Les Eglises réformées et de la confession d'Augsbourg reçoivent une place dans l'Etat (l'accessibilité des protestants à tous les emplois publics, la magistrature consulaire exceptée), leurs représentants un rang dans les cérémonies publiques. Si l'Etat décide de salarier les pasteurs, par un arrêté du 5 avril 1804, il ne cherche cependant en aucune façon à reconstituer l'Eglise telle qu'elle existait avant 1685. Les pasteurs sont "confirmés" (art.26) par le gouvernement et doivent prêter, comme les évêques, serment de fidélité. De même, l'Etat ne reconnaît pas l'Eglise locale mais seulement l'Eglise dite "consistoriale" : nulle autorité dogmatique n'est en mesure de trancher un conflit doctrinal, le synode régional ne pouvant se réunir sans y être convoqué par le gouvernement, et cet article 31 restera lettre morte. Ainsi, ces articles vont rapidement provoquer des embarras.

En dehors de quelques périodes de crises, l'Etat central ne provoque pas d'hostilité chez les huguenots. En ce qui concerne l'administration locale, les inquiétudes des protestants sont nettement plus fondées. Tout au long du XIXe siècle, préfets, sous-préfets, maires ...

---

<sup>2</sup>Stéphan (Raoul), *Histoire du Protestantisme français*, Fayard, Paris, 1961.

conservent parfois une attitude défensive, comme s'ils en étaient restés au simple stade de la tolérance. Ils admettent souvent mal que le protestantisme puisse s'exercer librement et publiquement dans des régions où il n'existait pas avant 1802. Et, il faut aux huguenots une forte dose d'enthousiasme, sans oublier leur foi pour agir dans la société française du XIXe siècle.

Après avoir rappelé les circonstances générales de l'existence légale des protestants français, replaçons-nous dans ce département du Var, pour retracer la naissance de la communauté d'Hyères depuis le début du XIXe siècle, jusqu'à sa constitution en Eglise réformée de France, en 1887.

Quand le consistoire de Marseille, le 9 octobre 1825 inaugure son temple, la vie protestante dans les communes alentours semble inexistante. Un premier état nominatif des protestants dressé sur instruction du ministre de l'Intérieur du 22 novembre 1819, fait mention de l'appartenance religieuse des individus, avec leur nom, prénom, âge, profession et domicile. Il est signalé que tous les individus portés au présent état ont une résidence fixe. Ainsi, les sous-préfets de Toulon, de Brignoles ainsi que le maire de Draguignan dénombrent le 24 février 1820 : sept protestants à Brignoles, quinze à Draguignan, vingt à Grasse, et trente-neuf à Toulon (sans les militaires du régiment suisse de Bleuler). Confiseur, horloger, négociant, cordonnier, cafetier, pâtissier, commis ou tailleur d'habits, les protestants du département du Var démontrent explicitement leur appartenance à un groupe minoritaire. Ils ne peuvent aspirer et constituer de par leur faiblesse numérique une paroisse homogène. Leur dispersion sur un territoire trop vaste entraîne nécessairement la prise de conscience de leur particularité, du caractère spécifique de leur message, de la menace d'absorption qui pèse sur eux.

On peut émettre des doutes sur la vraisemblance de cet état nominatif, même s'il a une valeur symbolique indéniable. On peut également se demander quelle est la proportion de protestants dans la localité d'Hyères. On peut supposer uniquement qu'au sein des trente-neuf protestants dénombrés dans l'arrondissement de Toulon, un petit nombre relève de la commune qui nous intéresse.

Ces chiffres montrent que le Var est un département à très faible population protestante. La constitution de paroisses homogènes passe par la juxtaposition de tronçons paroissiaux. Hyères, de par sa nouvelle condition de station d'hivernants devient le centre religieux pour les localités voisines. En effet, sans doute une des plus anciennes stations d'hiver du monde, Hyères se classe seconde, peu après Nice, à peine mieux équipée en hôtels et en maisons à louer. L'époque romantique offre à Hyères sa première chance comme station hivernale.

L'état nominatif de 1820, qui ne recense que les autochtones, ne peut faire mention des riches hivernants, venus apprécier le climat d'octobre à avril. Progressivement, les limites territoriales de la commune d'Hyères vont se fixer, ainsi que les premières délimitations paroissiales. Il est rare en effet qu'une paroisse reflète stricto sensu la commune à laquelle elle se rattache.

Un premier jumelage va regrouper tous les hameaux, villages et communes à la proximité immédiate ou lointaine d'Hyères. La population éparse s'étend du nord au sud, de Brignoles jusqu'aux îles (Port-Cros, Porquerolles, Le Levant), d'ouest en est, de Solliès à Grimaud. En somme, les Salins, Giens, la Londe, les Bormettes, la Môle, Cavalaire, Pardigon, Pierrefeu, Carnoules, Cuers, la Farlède, Gonfaron, Puget-Ville, Correns, la Garde, la Crau et Carqueiranne vont se rattacher spirituellement à la commune d'Hyères.

Dans les régions où la dissémination caractérise les groupes protestants, les représentants recherchent le rassemblement d'un vaste espace géographique.

Devant les premières manifestations du tourisme hivernal sur le littoral de la Provence orientale, et de l'arrivée des aristocrates britanniques, la présence de protestants, réformés ou luthériens paraît en effet certaine.

Alors que la loi datant du 21 février 1795 (3 ventôse an III) rend les cultes libres, le décret impérial du 23 prairial an XII ordonne que "dans les communes où l'on professe plusieurs cultes, chaque culte doit avoir un lieu d'inhumation particulier". A cet effet, une commission chargée par le conseil municipal de s'occuper de l'établissement d'un cimetière pour les protestants publie un rapport.<sup>3</sup> Elle écrit : "la commission que vous avez chargé de présenter un projet pour l'établissement d'un cimetière destiné aux protestants s'est rendue sur les lieux, elle a reconnu que le terrain existant entre le cimetière actuel et le ravin [...], serait le plus convenable pour cet établissement [...]. "La commission continue de préciser les mesures, les orientations exactes de "cet enclos". Puis, le 25 septembre 1806, la municipalité alloue "une somme de 300 francs pour l'établissement d'un cimetière pour les protestants et les réparations à faire." Conformément au décret, le 4 octobre 1806, un procès-verbal établit un cimetière pour les protestants en même temps que réparation soit faite à celui des catholiques; L'adjudication est enregistrée à la sous-préfecture de Toulon, le 22 octobre 1806.

La correspondance communale atteste de l'accroissement du nombre des protestants et leur importance grandissante au sein de la commune. Ces correspondances sont le signe que la hiérarchie de l'Eglise catholique, et les dirigeants municipaux ne dépassent pas le stade de la tolérance alors que les protestants ont soif d'égalité. Ces réactions visent à interdire aux protestants toute possibilité d'extension, alors que ces derniers y voient la marque de leur intégration dans la communauté nationale. C'est ainsi qu'une lettre datée du 24 septembre 1825, adressée par le curé au maire de la commune, ouvre une période d'agitations. Le curé rend compte des plaintes formulées par l'évêque au sujet d'une profanation du cimetière catholique par les protestants. Leur partie étant trop exigüe, les ensevelissements protestants empiètent sur le secteur réservé à la religion catholique romaine. "A l'effet d'en obtenir que cette partie du cimetière à l'usage des protestants soit close par des murs tout autour, et qu'ainsi elle soit entièrement distraite de notre cimetière, ce qui empêchera à l'avenir qu'il soit profané (...) la Grandeur demande aussi qu'une petite croix en fer domine par le bord du toit, au-dessus de la porte d'entrée..."

La réponse se fait attendre, et le 6 mars 1826 la municipalité ajourne la demande du curé, devant l'insuffisance de fonds.

Le 7 juin 1828, l'affaire ne semble pas définitivement réglée. Le sous-préfet de Toulon demande en effet au maire s'il "serait indispensable d'étendre la portion consacrée aux inhumations des individus d'autres religions" car "l'on était obligé de rouvrir le fossé, avant le terme fixé par le règlement en vigueur (...) contraire aux règles de la décence... Il ne voudrait pas qu'il fut fait d'empiètement sur la partie du cimetière consacré au culte de l'Etat" (une charte octroyée en 1814 avait attribué à la religion catholique romaine, la qualification de "religion d'Etat").

Les lettres suivantes, datées de décembre 1834 attestent que le culte protestant a obtenu une extension de sa partie réservée, et dès lors le curé réclame auprès du maire une séparation entre les deux cimetières. Une seconde requête lui a été refusée immédiatement, en ce qui concerne le transport des ossements des catholiques de la partie nouvelle, affectée aux protestants vers la partie demeurée à l'usage des catholiques.

La dernière lettre qui ponctue ces épisodes continue de souligner cette rivalité monsieur le curé sollicite du maire une séparation par un mur, par une haie de cyprès ou d'aubépines. "Je n'attends plus que cette opération pour faire la bénédiction solennelle du

---

<sup>3</sup>Archives municipales, 2M22.

cimetière qui restera offert aux catholiques. On me demande depuis longtemps cette bénédiction à cause de la partie neuve du cimetière (...) où il y a mélange de religion mais qui ne suffit pas dans une population toute catholique (...)"

Si on peut dater le début de l'expansion de l'Eglise protestante dans le département vers 1830, l'Eglise auparavant semble s'être repliée sur elle-même. Un pasteur wesleyen, envoyé d'Angleterre en 1818 se présente en France comme une aide pour les réformés, un collaborateur dans la prédication. Désirant découvrir l'état de la religion dans les régions, Charles Cook, doit travailler quarante ans en France et introduire le méthodisme dans le Midi. Son dessein est de réveiller le protestantisme français sans provoquer de schisme, à travers une prédication de réveil et d'appel. En visite le 24 août 1819 à Toulon et Hyères, il rencontre les protestants qui ont rarement la visite d'un prédicateur. Quelques années plus tard, en octobre 1831, l'Eglise de Marseille commence à se préoccuper des besoins religieux de la ville de Toulon, avec un souci du développement des oeuvres et du réveil des âmes dans les départements voisins. Cet intérêt est appelé "évangélisation du midi". Le consistoire de Marseille, chargé de la juridiction spirituelle du département du Var et la duchesse de Broglie de passage à Toulon entreprennent simultanément des démarches, afin que soit créé un oratoire. C'est par ordonnance royale du 20 février 1833 que fut officiellement créé à Toulon un temple protestant pour le département du Var, lequel se rattache à l'Eglise consistoriale de Marseille. Une seconde ordonnance royale en date du 21 avril nomme aux fonctions de pasteur Eugène Bruniquel Recouler, jeune pasteur du Tarn.

Dès lors, un zèle ardent anime tous les pasteurs pour visiter les protestants disséminés. A la fin de l'année 1842, la Société chrétienne de Bordeaux accorde une subvention aux pasteurs Horace Monod et I. Armand Delille afin de leur permettre d'effectuer des tournées d'évangélisation dans le département du Var. Cette initiative à Hyères, le Luc, Solliès-Pont et autres lieux entraîne une protestation du pasteur Bruniquel, qui voit dans la présence de riches étrangers, en séjour sur la Côte d'Azur, cet inattendu intérêt pour le département.

A la suite d'appels adressés en 1843, par des Suisses fortunés en villégiature, la Société évangélique de Genève emploie un de ses agents, Charbonney, en Basse-Provence, afin qu'il tente d'y développer une oeuvre d'évangélisation en milieu catholique. Pendant la Seconde République, courte période pendant laquelle les évangélistes protestants sont moins inquiétés que sous la Monarchie de Juillet ou sous le Second Empire, Rouaze ne rencontre pas d'opposition particulière, sur le territoire de Brignoles. Mais, il ne parvient pas à fonder une véritable communauté. Il quitte Brignoles, sans être remplacé.

L'envoi d'évangélistes dissidents à la place de pasteurs de l'Eglise nationale n'est pas un hasard ; en effet, prendre la responsabilité de cette action pour le consistoire s'avère périlleux, d'autant plus que l'évangélisation en milieu sociologiquement catholique déplaît à l'autorité politique. Ainsi, l'agent d'une société religieuse est bien mieux accepté, car il reflète, d'une manière plus conforme, l'image traditionnelle de l'évangélisation.

Quels ont été les résultats pratiques de ces tournées d'évangélisation ? Le meilleur moyen de constater la réussite de ces entreprises revient à analyser l'évolution de la population réformée. Samuel Mours dans *Les Eglises réformées de France*<sup>4</sup> donne approximativement pour le département du Var : vers 1815 : 100 protestants, vers 1862 : 1 000 protestants.

En moins de cinquante ans, la population réformée est dix fois plus nombreuse. Pourtant, la preuve la plus éclatante d'une augmentation apparaît dans un tableau des circonscriptions de l'Eglise oratoriale de Toulon, effectué par le pasteur de Toulon en octobre

---

<sup>4</sup> Mours (Samuel), *Les Eglises réformées de France, tableaux et cartes*, Librairie protestante, Paris, 1958.

1839. Le préfet du département du Var approuve ces chiffres. Il en résulte que la paroisse de Toulon, comprenant les villes d'Antibes, Grasse, Draguignan, Brignoles, Le Luc, Solliès, La Seyne, Ollioules, associée à celle d'Hyères comptent 612 protestants. En croisant les deux sources chiffrées, la population protestante s'accroît, entre 1815 et 1839 de 500 personnes. En ce qui concerne, plus particulièrement la ville d'Hyères, sur une population globale de 6 000 habitants, on dénombre 60 protestants. Et, E. Bruniquel remarque en observation, que ce chiffre est sans doute dépassé. S'agit-il des autochtones ou bien les étrangers sont-ils également comptabilisés ? Si on peut émettre de nombreuses hypothèses sur la fiabilité de ce dénombrement, on peut toutefois affirmer que pour tout le département, la charge de l'unique pasteur devait être bien lourde. Ainsi, la création d'un poste de pasteur, les tournées d'évangélisation dans les territoires reculés ont un effet sur les esprits. Ce dynamisme interne, tourné vers la construction d'une communauté rentre dans une ère de réchauffement de la foi. Le protestant sort de son isolement.

Alors qu'en 1815, la Terreur Blanche avait actualisé les persécutions, en déclenchant des violences antiprotestantes dans le Gard, les protestants commencent à ressentir, vers 1830, un nouveau climat. Habitué à vivre dans une France indifférente ou hostile, ils perçoivent un mouvement de sympathie à leur égard. A Hyères, une personnalité étrangère, contrivue à faire connaître la religion réformée sous des formes moins néfastes qu'on lui attribuait parfois. En effet, Georges Stulz conquiert en quelques années les sympathies de la population locale, par ses habitudes de bienfaisance. Vers 1820, Georges Stulz voyage dans le midi de la France, apprécie Hyères et son doux climat et résout de s'y fixer, vers 1825. Jules Icart, en 1911, dans ses *Notes historiques sur les rues de Hyères*<sup>5</sup> s'exprime dans ces termes : "C'est le baron de Stulz qui, encore qu'il appartînt à la religion réformée, fit les frais de la belle colonne en pierre de Tourris destinée à recevoir le buste de Massillon (...)". Christian Fontan décrit son oeuvre : "C'est à M. Stulz, que l'on doit l'initiative d'avoir regroupé les protestants hivernants à Hyères et de faire célébrer les cultes dominicaux, une fois par mois, puis une fois tous les quinze jours, par le pasteur de Toulon ou des pasteurs de passage, dans un des salons de son château (ancien hôtel du marquis de Mirabeau)"<sup>6</sup>. Par une haute faveur, la ville, en retour de ses bienfaits, élève, tandis qu'il vit encore, une obélisque sur la place des Palmiers.

L'action du baron dans un milieu intransigeant développe et enracine de plus en plus dans les moeurs, le principe de la liberté des cultes. Le protestant ne peut avoir un comportement préjudiciable à la patrie, et l'hommage rendu par la ville diffuse vraisemblablement cette idée.

Même si les méfiances ne sont pas toutes éteintes, sur le plan local, l'activité charitable du baron réunit pour quelques temps toute la communauté urbaine. Une de ses nièces, Marie-Madeleine Sohn devient la première femme d'Alphonse Denis, principal initiateur du renouveau touristique de la station d'Hyères. Il est aussi à l'origine de la politique de construction du temple hyérois.

C'est à la faveur de ce climat d'émancipation et de protection que va naître et s'affirmer une communauté protestante à Hyères. De quelques protestants isolés jusqu'à un rassemblement de tous les coreligionnaires, cette population va s'enrichir de familles suisses, anglo-saxonnes, allemandes et nordiques.

Le protestantisme hyérois reçoit un apport étranger considérable, de par sa vocation touristique, de par les relations religieuses et le souci de l'évangélisation. Le développement économique de la région, au milieu du siècle, y introduit un nombre assez grand de protestants, dont l'afflux donne un caractère nettement hétérogène à la communauté à laquelle

---

<sup>5</sup> Icart (Jules), *Notes historiques sur les rues d'Hyères*, 1911, réédité en 1981.

<sup>6</sup> Fontan (Christian), *Historique de la paroisse protestante d'Hyères*, imprimerie Barelli, Hyères, 1962.



ils adhèrent. On peut affirmer que le protestantisme s'introduit en bonne partie avec les étrangers.

Les Eglises protestantes n'ont jamais entrepris un travail d'ensemble et systématique pour dénombrer les croyants. Mais, plusieurs fois, au cours du XIXe siècle, le gouvernement français réserve une rubrique aux cultes à l'occasion de ses recensements démographiques périodiques. Le dénombrement de 1851, avance pour la commune d'Hyères, cinq individus se réclamant des Eglises réformées de France, dix luthériens, sur une population totale de 9 999 habitants, et dont 9 967 se déclarent catholiques romains.

En croisant, ces chiffres avec une autre source, on peut affirmer, comme on l'a dit précédemment que la communauté protestante d'Hyères est composée presque uniquement d'hivernants. En effet, les archives consistoriales de Marseille, dans un tableau <sup>7</sup>dressé en 1859, soit huit années après le recensement quinquennal de 1851, nous apprennent que 120 protestants se rattachent à la communauté d'Hyères, 1 169 à celle de Toulon, 50 à celle de Draguignan, 15 à celle de Brignoles... Si le recensement de 1851 montre quelques foyers épars ça et là, le tableau de la population protestante du consistoire de Marseille affirme le contraire. En dépit du caractère officiel que revêt le dénombrement de 1851, on peut énoncer que dans des zones non-protestantes, l'éparpillement tend à créer chez les intéressés le complexe de minorité et d'infériorité. Le protestant n'ose manifester véritablement son appartenance confessionnelle. Les recensements suivants se révèlent d'autant plus insuffisants, que celui de 1856 demeure muet sur les cultes et celui de 1861 donne uniquement un état descriptif départemental des communautés religieuses.

Le premier inventaire du "corps protestant" hyérois, tel qu'il se présente avec le plus de vraisemblance possible est conservé dans les sources locales. En effet, une liste des membres de l'Eglise évangélique, issue des archives paroissiales recense pour la première fois les familles protestantes à Hyères, pendant la saison d'hiver 1862-1863. Cette population s'élève, au total, à 154 personnes, soit 76 foyers. Plus précisément, la population étrangère représente 110 personnes et 55 foyers et reflète une catégorie sociale élevée. Mme la comtesse de Tiesenhausen, le baron de Seebach... viennent louer des meublés ou acquérir châteaux et villas. La richesse et l'oisiveté des hivernants rencontrent une population sédentaire, souvent pauvre. Cette classe peu aisée compte 44 personnes protestantes, soit une vingtaine de foyers. Ces populations hétérogènes se retrouvent autour de la religion, élément structurant d'une minorité.

Ce petit groupe protestant, en ce milieu du XIXe siècle, ne bénéficie pas de ministre du culte, lequel pourrait donner de l'impulsion à la communauté, et solidariser tous ses membres. Pour pallier le manque de guide spirituel, des pasteurs hivernants vont transmettre le message biblique. Dans *Le guide des étrangers à Hyères*, publié entre 1865-1869 par les soins de l'union syndicale, une liste des étrangers pendant la saison d'hiver 1865 mentionne deux ministres protestants anglais : M. Forbes et sa famille, domiciliés à Thinist et M. et Mme Jebb et sa suite, domiciliés à Londres. Leur mission religieuse leur impose d'honorer les fonctions du ministère pastoral. Pour aider les étrangers dans leur séjour, ce guide donne toute sorte d'informations générales sur la commune, dont des renseignements sur le culte protestant. Un service anglican est célébré le dimanche à 11 heures du matin, et à 3 heures de l'après-midi. Les services français et allemand le dimanche à 9 heures 30 du matin et à 1 heure trente de l'après-midi, dans le temple situé route impériale, près de la place des Palmiers.

Si les croyants français et allemands doivent se partager les heures de services, les Anglais en immense majorité peuvent constituer une communauté autonome. En dépit de

---

<sup>7</sup> Coullaut (Pierre), *Si Dieu ne bâtit la maison, Histoire de l'Eglise réformée de Marseille*, Société d'évangélisation de Provence, 1961.

cette hétérogénéité apparente, le registre de souscriptions aux oeuvres évangéliques à Hyères fait allusion à une collecte commune depuis la saison 1869-1870. La Société des protestants disséminés de Genève alloue une somme aux besoins du culte, dès les années 1870-1871. Elle encourage le regroupement du "troupeau abandonné" et cherche ainsi à provoquer l'organisation d'une Eglise. Les résultats de ces actions multiples ne tardent pas à devenir concluants. Le président du Consistoire de Marseille considère la présence d'un éclaireur nécessaire. La paroisse est en mesure de devenir un foyer de vie religieuse. Dans une lettre en mai 1872, au délégué laïque du consistoire de Hyères, M. Gustave Knoderer, il informe que "le consistoire a accordé une délégation spéciale à M. Le pasteur Gaberel pour exercer le ministère pastoral à Hyères et pour y célébrer le culte public dans la chapelle. Le consistoire qui ne possède, comme vous le savez, aucune ressource, ne peut contribuer en rien au traitement de M. le pasteur Gaberel, ni aux frais d'entretien de la chapelle ; et ce dernier devra pourvoir lui-même à toutes les dépenses qui résulteront de l'exercice de son ministère"<sup>8</sup>.

Les premières décennies du XIXe siècle représentent pour les hugenots, un temps inévitable de reconstitution de leurs forces. La première étape qui tend à lier les coreligionnaires de toutes les nationalités, n'est qu'une ouverture dans ce dynamisme interne. Il leur faut rebâtir leurs cadres matériels et intellectuels. Pour la communauté protestante d'Hyères, il s'agit de souder une population disséminée et en croissance autour d'un lieu de culte.

La constitution d'un patrimoine culturel, étape importante pour la communauté hyéroise date de 1853. Si l'Eglise d'Hyères est dotée d'un lieu de culte dès 1853, elle n'a pas encore de pasteur attitré. Pendant de longues années, les pasteurs de Toulon et étrangers de passage dans la ville, se succèdent pour annoncer la Bonne Nouvelle à la communauté assemblée. Christian Fontan dans son *Historique de la paroisse protestante d'Hyères*<sup>9</sup> apporte des éléments précieux sur les premiers pasteurs qui ont contribué à édifier la paroisse. Il relève à travers des factures d'indemnités, les noms suivants : - l'hiver 1862-1863 : M. le pasteur Reichard, en 1866 : le pasteur allemand Jetter et le pasteur Jacot d'Annonay. Les personnes s'occupant de la paroisse sont réunies en un comité, ayant pour titre syndicat de l'Eglise. Les frais sont couverts au moyen de collectes. Les sources paroissiales demeurent silencieuses sur la constitution d'un syndicat. En 1869 : un pasteur français, M. Girard venu pour la saison d'hiver se résout à s'établir à poste fixe, mais de santé délicate, il meurt à Genève en 1871. Son oeuvre est reprise par le pasteur Gaberel, de Genève pendant l'hiver 1871-1872, par le pasteur Grobet en 1872-1873. En 1873, sous l'instigation de Mlle Choisy, de Genève, le pasteur Louis Ferrière, Genevois vient s'installer à Hyères pour la saison d'hiver.

Egalement, de par son influence, elle permet à la paroisse d'Hyères d'obtenir l'appui d'une généreuse donatrice, laquelle assure pendant de longues années le traitement du pasteur de la paroisse. Dès lors, un pasteur a toujours exercé son ministère pendant la saison d'hiver, soit de fin octobre au 1er juin. Et, jusqu'en 1885, le culte d'été tenu irrégulièrement est assuré par le pasteur de Toulon. La constitution d'un patrimoine culturel annonce désormais l'épanouissement de la communauté. En effet, la présence du temple est un signe d'égalité et de liberté, désormais retrouvées en ce milieu du XIXe siècle.

Ce dynamisme concerne également la constitution d'une école évangélique. En effet, ces écoles participent à la nécessaire "reconquête des protestants, par le protestantisme". C'est indispensable pour établir un pluralisme religieux, et pour l'étendre à l'ensemble des circonstances de la vie. La loi Falloux mettant en place un véritable cléricisme scolaire, la création d'une école évangélique devient dès lors une priorité.

---

<sup>8</sup> Lettre tirée des archives paroissiales.

<sup>9</sup> Fontan (Christian), ouvr. cit. , p. 8.

Ce dessein tend à répondre à deux nécessités majeures pour les familles protestantes : si les enfants des membres de l'Eglise protestante fréquentent les écoles de la ville, ils n'y reçoivent pas l'instruction religieuse de leur confession. Les enfants des familles disséminées, des lieux éloignés de la commune, ne peuvent fréquenter une école que si le régime d'internat existe. Les démarches administratives aboutissent à l'ouverture de deux écoles libres et à la construction d'une école.

De 1869 à 1885, l'oeuvre scolaire offre une instruction primaire aux élèves protestants de toute la paroisse. Des familles pauvres bénéficient ainsi, pour leurs enfants, d'une éducation complète et gratuite. L'engagement pédagogique de la communauté est de courte durée : une quinzaine d'années, pendant lesquelles l'école protestante bénéficie d'un certain renom même parmi les familles catholiques. Puis favorables à l'école laïque, les protestants hyérois décident de fermer l'école. Cet "abandon" tient sans doute au désir de rester aux avant-gardes, au moment où l'école devient le symbole de la lutte anticléricale.

Il convient de souligner, après avoir suivi les efforts d'affirmation et de reconnaissance des droits de la communauté protestante d'Hyères, que "le dynamisme des huguenots du XIXe siècle" est bien réel. Les nombreux signes de dynamisme externe et interne, achèvent de rendre à la communauté protestante française, le caractère de société complète, qui était le sien au temps de l'Edit de Nantes. Son épanouissement retrouvé, son enthousiasme se porte, dès lors, vers un développement juridique, matériel et spirituel de l'ensemble de la communauté.

#### • L'établissement de la communauté (1887-1945)

En novembre 1879, les évangéliques tiennent leur premier synode général et mettent sur pied, une organisation de synodes officiels, qui regroupent les Eglises adhérant à la Déclaration de foi de 1872. Des divisions internes dans le protestantisme réformé coexistent depuis les années 1870 où un vaste débat doctrinal oppose un camp libéral et un camp revivaliste (les évangélistes). Ce camp représente environ les deux-tiers des protestants réformés français. Naturellement, on peut se demander à quelle influence se rattache l'Eglise d'Hyères. Peu d'éléments répondent clairement à cette question. C'est l'évolution des noms donnés à la paroisse, qui donnent un éclairage sur l'influence théologique de la communauté : oeuvre d'évangélisation d'Hyères, Eglise évangélique franco-allemande, Eglise réformée évangélique... Cette qualification réagit contre la "philosophie" du XVIIIe siècle, dont l'humanisme et l'optimisme leur semblent opposés à l'esprit du christianisme. Ainsi, la communauté affirme son orientation doctrinale, mais reste coupée de toute organisation officielle.

En 1886, le pasteur Philippe Mook succède à M. Aguiléra et souhaite donner à la communauté, une allure officielle et une existence durable. "Depuis quelques années, les Eglises réformées de France ont cherché à compléter leur organisation en se divisant en quatorze circonscriptions, ayant chacune leur assemblée générale ecclésiastique. Ce sont là, les synodes officiels dont l'existence n'est pas reconnue par la loi et dont l'autorité n'est pas imposée mais occupée par tous les pasteurs évangéliques, se rattachant à cette organisation. Ces synodes ont pris sous leur protection spéciale les minorités évangéliques". A cet effet, il adresse en décembre 1887 une convocation à toutes les familles en résidence permanente ou provisoire. La réunion se tient dans le temple, à l'issue du service, le 18 décembre 1887. Toutes les décisions prises en vue de l'organisation définitive de l'Eglise, sont écrites dans le procès-verbal de la réunion.

"Le but de cette réunion est de constituer notre Eglise d'Hyères, d'une manière définitive, ce qu'il a été impossible de faire jusqu'à présent. L'Eglise d'Hyères, en effet, qui, régulièrement devrait être une annexe de la consistoriale de Toulon, ne compte pas un nombre suffisant de protestants français domiciliés dans notre ville, pour obtenir ce titre. Elle ne peut donc compter sur aucun subside de l'Etat. D'autre part, le nombre considérable d'étrangers qui viennent chaque année demander à ce délicieux climat le rétablissement de leur santé a démontré la nécessité d'avoir au moins pendant l'hiver, un pasteur et un culte protestant régulier. C'est ce que comprirent bien des âmes pieuses et généreuses, et parmi elle, surtout, une dame de Genève (...) qui a bien voulu faire le traitement du pasteur d'Hyères. Mais cette généreuse bienfaitrice est âgée, elle ne nous promet son concours que d'année en année, et, par suite de motifs que nous respectons, elle ne peut prendre aucun engagement pour l'avenir. Il est donc de toute nécessité que nous avisions aux moyens de nous subvenir à nous-mêmes, afin que, le cas échéant, nous puissions, avec nos propres ressources assurer la marche de notre Eglise et faire cesser ce caractère provisoire qu'elle a eu jusqu'ici.

Nous avons donc réuni en assemblée générale tous les membres de notre Eglise, (...) convoquant, outre les Messieurs, qui ont seuls droit de vote dans l'Eglise, les dames qui, par leur influence dans la famille, exercent d'une manière indirecte, mais non moins réelle, leur légitime part d'action dans la marche de l'Eglise (...). En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer de nommer un conseil presbytéral, qui serait chargé d'aviser aux divers détails de l'organisation de notre Eglise (...). L'administration a été jusqu'ici confiée au pasteur plus ou moins assisté d'un diacre nommé par le Consistoire de Marseille. En fait, notre Eglise est une Eglise libre se rattachant au Consistoire de Marseille. Nous voulons conserver notre pleine indépendance, tout en nous rattachant à l'Eglise réformée de France d'une manière plus régulière. Nous vous proposons, en conséquence, de nous rattacher aux synodes officiels. Nous croyons, en agissant ainsi, être d'accord avec la pensée qui a toujours inspiré les fondateurs et tous les amis de notre Eglise, et suivre un courant d'idées assez général aujourd'hui qui pousse les chrétiens évangéliques à se grouper autour de ces synodes".

Après la lecture de ce rapport, l'assemblée accepte la proposition du pasteur ; un registre d'électeurs est ouvert, et à la suite d'un vote, le conseil se trouve constitué.

Dans le projet de constitution de "l'Eglise protestante française d'Hyères", neuf articles sont élaborés par les conseillers, puis adoptés. L'Eglise évangélique indépendante reconnaît se rattacher au synode officiel de la XI<sup>e</sup> circonscription et accepte la confession de foi du synode général des Eglises réformées de France de 1872. Cette confession de foi exprime les principes de foi et de liberté sur lesquels elle a été fondée. "Avec ses pères et ses martyrs, dans la confession de la Rochelle, avec toutes les Eglises de la Réformation, dans leurs divers symboles, elle proclame l'Autorité souveraine des Saintes Ecritures, en matière de foi, et le Salut par la foi en Jésus-Christ, fils de Dieu, mort pour nos offenses, et ressuscité pour notre justification. Elle conserve et elle maintient à la base de son enseignement, de son culte et de sa discipline les grands faits chrétiens, représentés dans les sacrements, célébrés dans ses solennités religieuses, et exprimés dans sa liturgie, notamment dans la Confession des péchés, dans le Symbole des apôtres et dans la liturgie de la Sainte-Cène".

Les statuts s'articulent tous autour de trois points principaux :

- les membres électeurs : les hommes, protestants, âgés d'au moins 25 ans, français ou étrangers, en résidence ou en séjour (art. 4) ;
- l'assemblée générale : réunie au moins une fois par an où les conseillers lui exposent le rapport de gestion et l'entretiennent des intérêts généraux de l'Eglise. Ses attributions sont (art. 6) : nommer les membres du conseil presbytéral, appeler l'attention du conseil sur les améliorations jugées utiles, recevoir communication des comptes de recettes et de dépenses arrêtés par le conseil ;

- le conseil presbytéral : la direction de l'Eglise (art. 3, 5, 8 et 9) composé du pasteur, qui en est le président, et de membres (trois à sept) dont deux ou trois sont choisis parmi les protestants étrangers ; nommés pour trois ans, renouvelé par tiers tous les ans. Les membres sortants sont immédiatement rééligibles. Ses attributions sont : convoquer les membres de l'Eglise en assemblée générale, pourvoir au poste du pasteur, gérer les affaires de l'Eglise, exercer la discipline et le soin des pauvres.

Ces statuts sont appliqués dès la première séance du conseil presbytéral, qui a lieu le 20 décembre 1887. A partir de cette date, le secrétaire met par écrit les délibérations du conseil presbytéral de chaque séance. Ces registres contiennent de précieuses informations sur la vie paroissiale. La nature des questions débattues, la personnalité des pasteurs, et les rapports qu'ils entretiennent avec les laïcs du conseil permettent de saisir les évolutions depuis la fin du XIXe siècle.

L'assemblée générale extraordinaire et le conseil presbytéral donnent leur approbation successive au rattachement de l'Eglise au synode officieux de la XIe circonscription. Ce dernier, réuni à Cette les 10 et 11 avril 1888, admet au nombre des Eglises évangéliques indépendantes synodales, l'Eglise d'Hyères, et approuve la constitution présentée par le délégué de l'Eglise au synode, M. le docteur Foëx. La communauté continue de garder son indépendance, ne recevant aucun subside ni de l'Etat ni du consistoire. Il lui incombe deux responsabilités à tenir auprès de sa circonscription. Le conseil doit adresser tous les ans, au synode, un rapport sur la situation de l'Eglise. Puis, tous les trois ans, un délégué spécial vient visiter l'Eglise. Dorénavant, la communauté parvient à une totale légitimité de son existence. L'élaboration d'une organisation et d'une constitution engageant, dès lors, la paroisse vers une implantation durable. De plus, imprégnée des grands courants de la théologie protestante nationale, elle entre également dans la reconnaissance des autres Eglises réformées.

La grande majorité du protestantisme français vit sous le régime "presbytérien-synodal", caractérisé par sa pyramide d'assemblées. Considérée par les protestants comme très démocratique, cette organisation possède ses faiblesses. En effet, ce sont souvent les personnes les plus cultivées et les plus disponibles qui arrivent au sommet de la pyramide. Ce système "presbytérien-synodal" repose à sa base, sur les paroisses et leurs conseils presbytéraux composés du pasteur et de laïcs élus, pour diriger la communauté. Chaque paroisse est représentée au sein du consistoire, lequel regroupe plusieurs paroisses d'un secteur, et envoie des représentants aux synodes régionaux qui délèguent enfin des représentants au synode national. Celui-ci est l'organe souverain de l'Eglise ; il prend les décisions tant en matière doctrinale, disciplinaire, et organisationnelle. Les synodes régionaux et nationaux sont composés de laïcs et de pasteurs, à parité égale. Les laïcs sont ainsi associés à tous les échelons du "gouvernement" de l'Eglise. Boileau résume la doctrine du sacerdoce universel dans cette phrase : "tout protestant est pape une bible à la main". En affirmant le sacerdoce universel, la Réforme relativise le clivage clercs-laïcs et donne un rôle plus important aux laïcs dans la vie de l'Eglise. Les anciens sont avec le pasteur, les véritables responsables de la marche de la paroisse, tant sur le plan financier, et gestionnaire que sur le plan spirituel. Les pasteurs n'exerçant leur ministère dans une paroisse que durant quelques années, les conseillers presbytéraux sont souvent les porteurs de la continuité paroissiale.

La communauté protestante rentre dans une ère d'épanouissement. Contribue-t-elle à propager le renom intellectuel, dont bénéficie le protestantisme français, au cours de cette période ? Sans doute, son enracinement sert à une meilleure connaissance du protestantisme français, d'abord à un niveau local, puis au niveau national. Par ailleurs, cet enracinement n'est-il pas compromis face à la séparation des Eglises et de l'Etat ?

La rupture entre l'Etat et l'Eglise en France est le grand événement du début du siècle, mais elle a été préparée dans les vingt dernières années du XIXe siècle. Les protestants ne sont pas unanimes dans leur manière de concevoir les relations entre l'Eglise et l'Etat. La majorité des protestants, satisfaite après la Terreur blanche et l'Ordre Moral de se trouver réintégrée dans la communauté nationale, ne souhaite pas la séparation, surtout pour des raisons matérielles. Un grand nombre d'orthodoxes considèrent dans l'absolu que l'Eglise protestante doit être séparée de l'Etat, à condition que l'Eglise catholique le soit aussi. Quand l'hypothèse de la séparation devient une réalité, s'ajoute une inquiétude, née du déclin de l'importance sociale de la religion de plus en plus réduite à n'être qu'une "affaire privée".

En 1872, le synode général de l'Eglise réformée de France adopte le principe de la séparation, tout en confiant à l'Etat le soin de décider du moment opportun. Il se déclare seulement prêt à l'accepter avec confiance. La IIIe République, à partir de 1879 s'oriente dans un sens républicain, vote successivement les lois de 1881, sur la liberté de la presse et la liberté de réunion, les lois de 1887, sur la liberté religieuse, la loi de 1901 sur la liberté d'association. Et, finalement, un texte de loi est promulgué officiellement le 9 décembre 1905. La loi stipule que la République française "ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte (art 2). " Elle garantit la liberté des cultes, mais supprime dans les budgets officiels les dépenses destinées aux Eglises, et règle l'attribution des biens appartenant aux Eglises ou à l'Etat.

Cette loi ne comporte pas de fâcheuses dispositions pour les protestants et ces derniers s'y soumettent, constituant leurs associations cultuelles et leurs unions nationales. En revanche, l'Eglise romaine refuse de l'appliquer, en la déclarant contraire à sa constitution. Les inventaires des biens ecclésiastiques provoquent des incidents pénibles. Le protestantisme, déjà séparé de l'Etat avant la loi de décembre 1905 continue à avoir sa vie propre. Cependant, certains protestants craignent un effondrement des cadres religieux. La suppression du budget des cultes ne risque-t-elle pas d'entraîner la suppression de la moitié des postes pastoraux, le déclin des oeuvres ? Le protestantisme va-t-il avoir la vitalité nécessaire pour subvenir à ses propres besoins ?

L'Assemblée générale de l'Eglise réformée évangélique d'Hyères est réunie par le pasteur Picard, pour se constituer en association cultuelle locale et pour se conformer aux nouvelles lois ecclésiastiques votées par les chambres. Dans le même temps, les statuts du synode d'Orléans sont adoptés et dorénavant, l'association cultuelle d'Hyères se rattache à l'Union nationale des Eglises réformées évangéliques de France. Les instructions qui officialisent la séparation sont communiquées au maire de la commune, par le préfet du Var le 3 mars 1906 : "J'ai l'honneur de vous transmettre les avis de convocation ci-jointe, destinés à M. le Pasteur de l'Eglise réformée d'Hyères, en vous priant de vouloir bien faire notifier par le garde champêtre, le 6 mars 1906. Je vous serai obligé de vouloir bien me faire parvenir d'urgence le procès-verbal de notification. Les opérations prescrites sont fixées au 12 mars 1906 à 9 h 00. Je vous en avise, afin que vous puissiez, si vous le jugez utile, y assister tant dans l'intérêt de l'ordre public que pour la sauvegarde des droits que la commune peut avoir sur les biens inventoriés".<sup>10</sup>

Dans une séance du conseil presbytéral, un long texte proclame la séparation de l'Eglise et de l'Etat en ces termes : "le 5 mars 1906, conformément à l'article 19 de la loi du 9 décembre 1906, il a été procédé à la formation de l'association cultuelle de l'Eglise réformée évangélique d'Hyères. Le même jour, cette association a adopté des statuts, nommé par acclamation le pasteur et les membres du conseil presbytéral, présentement en fonctions. Dans la suite, le surplus des formalités qu'exige la loi, a été rempli auprès de l'administration préfectorale. De plus, le 12 mars, conformément à l'article 3 de la dite loi, et par le ministère

---

<sup>10</sup>Archives communales, 2P1.

de M. Moulin, receveur de l'enregistrement civil à Hyères, a eu lieu l'inventaire des biens appartenant à l'Eglise."

Soixante-onze membres de l'Eglise valident la constitution de l'Eglise en une association culturelle, et le 14 mars 1906, les statuts sont déposés à la préfecture. Dans une lettre notifiant l'affiliation de la paroisse à l'Union nationale des Eglises réformées évangéliques de France, le trésorier de l'Eglise fait part à l'administration générale des incidences financières redoutables causées par la rupture : "Notre petite communauté d'Hyères, vous ne l'ignorez pas, se trouve dans une situation tout à fait exceptionnelle. Elle est composée pour la plupart d'étrangers qui viennent hiverner ici, ou d'industriels qui pendant la saison d'été vont travailler dans d'autres stations. Quelques membres seulement habitent Hyères toute l'année. Elle n'a que des ressources éventuelles qu'elle se procure au moyen d'une vente et d'une collecte annuelle. Elle donne 3 000 francs à son pasteur, mais pas d'indemnité de logement. Celui-ci ne reçoit aucun subside de l'Etat."

L'assemblée du consistoire de Marseille délibère, en octobre 1906 et décide de transférer à l'association culturelle d'Hyères, l'immeuble situé à Hyères, avenue des Iles d'Or, (parcelle A 1155), du temple qui a été édifié. En effet, la loi du 9 décembre 1905 donne aux Eglises, la personnalité civile qui leur permet de s'administrer elles-mêmes. La constitution d'une association culturelle place l'Eglise dans une existence légale, laquelle est, désormais, en mesure de gérer les biens qu'elle possède. Le 30 octobre, le conseil presbytéral accepte la donation et l'acte d'attribution est signé entre le président du consistoire de Marseille et deux délégués représentant les intérêts de la paroisse.

Enfin, le 11 décembre 1906, l'Eglise réformée évangélique d'Hyères adresse une lettre au maire, afin de se plier à toutes les dispositions stipulées par la loi : "les soussignés, membres de l'association culturelle de l'Eglise [...] déclarent, conformément à l'article 25 de la loi du 9 décembre 1905, que la dite association, célébrera le culte dans l'église d'Hyères, avenue des Iles d'Or et tiendra dans cet édifice toutes les réunions permanentes, périodiques ou accidentelles prévues par la loi."<sup>11</sup>

En définitive, la séparation, en ce qui concerne la paroisse protestante d'Hyères, n'occasionne ni effondrement, ni renouvellement. La période de transition apparaît difficile, mais la nécessité pour les fidèles de pourvoir à l'entretien de leurs Eglises est salutaire. Ils prennent conscience de leurs responsabilités.

Si la séparation des Eglises et de l'Etat pose beaucoup moins de problèmes aux protestants qu'aux catholiques, elle demeure toutefois source de changements, de réformes structurelles et même d'innovations, que ce soit à un échelon local ou national.

Affiliée à l'Union nationale des Eglises réformées, la paroisse hyéroise garde cependant son indépendance sur le plan financier. Au contraire, certaines paroisses s'engagent à verser à l'union, une somme permettant d'acquitter les traitements des pasteurs et toutes dépenses relatives aux activités de cette organisation. L'Eglise protestante d'Hyères continue à s'administrer elle-même, bien que ses moyens d'existence soient précaires. Le conseil presbytéral, justifiant ce choix, écrit : "Elle (notre petite communauté) désire continuer ainsi comme par le passé, avec l'espoir qu'elle pourra se suffire sans faire appel à votre concours. Néanmoins, comme notre intention est d'entretenir des rapports d'affectueuse sympathie avec les autres Eglises, nous continuerons à vivre avec elles, en communauté d'idées, et si par suite du développement de la ville d'Hyères, notre association culturelle venait à se développer au-delà des espérances que peut nous faire concevoir la situation actuelle, nous serions heureux de vous témoigner notre solidarité". De la sorte, en 1910, le conseil vote une somme de 100 francs, en faveur de l'Union nationale des Eglises réformées évangéliques de France.

---

<sup>11</sup>Archives municipales 2P1

Elle reste autonome pendant six ans puis le 15 février 1912, elle se résout au rattachement financier. Les sommes afférentes au traitement et à l'indemnité de logement du pasteur sont dès lors versées directement à la caisse centrale. Désormais, elle envoie trimestriellement une contribution de 3 000 francs. Cette décision est motivée par l'inclination des membres du conseil de faire preuve de solidarité interecclésiastique. L'Eglise garde à sa charge le remboursement des frais de déplacement, de bureau et d'assistance du pasteur, ainsi qu'un supplément de traitement, proportionnel aux ressources de l'Eglise, octroyé au pasteur pour pallier le coût de la vie. En examinant les budgets annuels de la paroisse et les délibérations du conseil, l'Eglise perd son indépendance sur le plan financier, obligée de suivre les appels toujours en hausse des contributions acquittées à l'Union. Une circulaire adressée en 1919 prouve une aliénation de la liberté paroissiale : "le synode national de Paris, en raison de la situation économique faite par la guerre, qui nécessitera pour la Caisse Centrale de nouvelles charges a demandé aux Eglises de lui verser annuellement 3 600 francs au minimum. Celles qui n'arriveraient pas à ce chiffre de souscription seraient supprimées".

A ce rattachement financier, s'ajoute une adaptation, rendue nécessaire par les dispositions légales de la séparation des Eglises et de l'Etat. De par la loi de 1905, l'Eglise d'Hyères doit être exonérée de toutes impositions foncières. Cette loi interdit aux associations cultuelles l'exercice de la charité. Alors qu'en 1892, le budget prévoyait des dépenses d'assistance accordées aux pauvres, à partir de 1906 l'Eglise ne détient plus cette prérogative. De même, elle avait la permission de recevoir une somme ou un don spécifique à une oeuvre charitable, dorénavant cette possibilité lui est retirée. Ainsi, sans lien officiel avec elle, des associations de bienfaisance de l'Eglise sont élaborées. Ce sont de simples associations de personnes formées sans autorisation, ni déclaration préalable (art. 2 de la loi du 1er juillet 1901), pour gérer les biens des pauvres, sous la direction du pasteur. Lorsqu'elles ont une certaine importance et veulent constituer des réserves, elles doivent former une association déclarée. Il semble que ces associations soient restées à l'échelon inférieur, aucune déclaration à la mairie ou à la préfecture n'est apparue lors de la consultation des sources.

En contrepartie d'un effort financier plus important, la communauté protestante se libère d'une dépendance politique envers l'Etat. Le protestantisme, comme d'autres minorités religieuses trouve intérêt à une reconnaissance plus ouverte de la diversité.

A la rupture des pouvoirs, civil et religieux, va répondre une ère de maturité. Les fidèles continuent à manifester leur dynamisme en ce début du XXe siècle et entendent s'adapter à la sécularisation de la société. Il importe ainsi d'organiser et de structurer la paroisse devant les nouvelles orientations.

A partir de 1914, un culte mensuel est célébré à Cavalaire pour souligner l'appartenance de cette localité dans la paroisse d'Hyères. Dans la même optique, la nomination, au conseil, d'un habitant de Cavalaire devient effective à cette occasion. En 1928, un culte mensuel est établi au Lavandou. Cette ouverture plus large est une réussite, le conseil constatant, que ce service est apprécié par un auditoire constitué en moyenne de 15-35 personnes. Les habitations des particuliers deviennent pendant la durée du service, lieux culte. L'établissement de services religieux, en dehors de la commune d'Hyères se poursuit à Brignoles en 1930. Il est certain que l'acquisition par le pasteur d'une automobile rend son ministère plus commode. En effet, le Lavandou est à 25 kilomètres d'Hyères, Cavalaire à 45 kilomètres et Brignoles à 56 kilomètres. Cette ouverture de la paroisse vers des localités éloignées s'accompagne du désir de faire connaître à l'ensemble du corps social le protestantisme. En 1922, les membres du conseil prennent la décision d'ouvrir le temple "en dehors des heures du culte, le dimanche après-midi pour permettre au passant qui en aurait le désir de venir s'y recueillir ou même de visiter."



Le 11 novembre 1924, le Conseil presbytéral accepte la décision du Synode national, lequel fixe les nouvelles limites des circonscriptions, et assemble des tronçons paroissiaux : Hyères, Cavalaire et Pardigon (dans la commune de Gassin, canton de Sainte-Maxime), La Londe, Bormes, Le Lavandou, La Crau, Carqueiranne, Cuers, Néoules, Besse, La Celle, Pierrefeu, Garéoult, Gonfaron, Vins, Collobrières, Sainte Anastasie, Pignans, Camps, Carnoules, Forcalqueiret, Flassans, Le Val, Puget-Ville, Mazaugues, Cabasse, Roquebrussane, Brignoles, Racharon.

Cette politique de jumelage ne peut aboutir à la constitution de paroisses homogènes. Cette nouvelle délimitation cherche à regrouper tous les villages disséminés de l'arrière-pays varois, sous l'autorité d'une seule paroisse. Les fidèles protestants de ces lieux éloignés et dispersés ne sont pas en mesure de s'intégrer au centre de la vie religieuse et de ce fait, leur croyance est amenée à disparaître. Il est vrai, que la Bible est l'autorité supérieure et qu'un fidèle n'a pas besoin d'intermédiaire pour vivre sa relation avec Dieu. Cependant, au début du XIXe siècle, la Bible est un ouvrage de prix élevé et sa circulation est limitée. De plus, le fidèle ne peut trouver seul les repères nécessaires s'il chancelle dans sa foi. C'est pourquoi, la nouvelle délimitation en intégrant de nombreuses et petites entités ne peut prétendre à une homogénéité. D'autant plus que les nombreuses tâches attachées au ministère pastoral laissent peu de temps à la visite des protestants disséminés. Concentrer toutes ces visites en une seule journée relève de la chimère pour deux raisons principales : de vastes distances et des voies de communication difficiles. Elles constituent deux freins à l'accomplissement du processus d'intégration.

Peu après, la construction de l'Eglise, avenue des Iles d'Or, en 1852, un "appel à la libéralité de tous les amis de l'Evangile" est lancé pour permettre le financement en 1874 de lourdes réparations. En effet, des travaux de canalisations réduisent l'humidité mais ne la font pas complètement disparaître. Réunis en conseil presbytéral, les responsables, en 1889, se consacrent à l'étude d'un projet de construction d'un temple "mieux situé, plus sain et plus grand que la chapelle actuelle". Les fidèles se plaignent du bruit. Et, pourtant aucun projet n'est élaboré faute d'unanimité des conseillers presbytéraux.

Le révérend Luther Winter Caws, pasteur de l'Eglise écossaise d'Hyères achète, le 11 mai 1925, pour la somme de 21 350 francs, un terrain de 427 m<sup>2</sup> de superficie, dans la rue Charles Saint, situé dans le quartier de la gare du sud. En 1926, il fait édifier une chapelle pour le rite écossais. Toutefois, l'Eglise écossaise utilise son temple pendant quatre ans ; celui-ci est fermé en 1930. La crise économique, qui touche les pays européens en 1930-1931 réduit inévitablement le flux des hivernants, pendant la saison d'hiver. Cet événement va profiter, toutefois, aux protestants hyérois.

L'Eglise écossaise décide de transférer son lieu de culte, Saint Andrew's Church à l'Eglise protestante d'Hyères. L'acte de vente est passé devant le notaire, le 4 mars 1936. Il semble intéressant de signaler que le nouveau temple, rue Charles Saint constitue toujours le lieu actuel de culte pour la communauté protestante.

Neuf ans après la séparation des Eglises de l'Etat quand les problèmes commencent à être surmontés, et principalement les problèmes financiers et matériels, les Eglises protestantes se trouvent confrontées à de nouvelles difficultés : quatre années de guerre, le labeur de la reconstruction et la première grande inflation monétaire en France, depuis la Révolution. Quelles sont les réactions et les adaptations des fidèles devant les bouleversements introduits par les épreuves de la guerre ?

En raison des circonstances qui la voient éclore, les protestants allemands et français privilégient le loyalisme envers leur pays respectif. Chaque communauté a l'intime conviction que son gouvernement a tout fait pour maintenir la paix et qu'il se bat en état de légitime

défense. Et naturellement, pasteurs et étudiants en théologie acceptent leur devoir et jouent leur rôle militaire.

Cette attitude fondamentale se vérifie au sein de la communauté protestante d'Hyères. Par exemple, dans la dernière séance du conseil presbytéral en 1914, une prière spontanée proclame : "puisse l'année 1915, sonner pour les opprimés, l'heure de la délivrance et marquer le triomphe définitif des principes de l'Évangile sur la barbarie [...]."

Bien que la Provence n'ait pas été le théâtre des opérations militaires, les conséquences régionales sont profondes. Avec la guerre, la plupart des hôtels et le casino sont transformés en hôpitaux et reçoivent blessés et malades, à la place de riches hivernants. D'autres hôtels doivent fermer leurs portes. Hyères, qui connaît avant la guerre un certain repli dans ses activités touristiques, est profondément ébranlée. D'autant plus qu'elle est concernée de près par le conflit, puisque de nombreuses troupes sont logées en caserne. Le faste laisse place à la guerre. Irrémédiablement, l'activité paroissiale de la communauté protestante diminue pendant toute la durée de la guerre.

Des paroissiens sont mobilisés et sont appelés à défendre la Patrie. Quant au pasteur, âgé de 51 ans en 1914, il ne semble pas avoir été mobilisé. Toutefois, cette participation au combat creuse les rangs du conseil presbytéral. Également, le pasteur sollicite la participation des paroissiennes : "les Dames consacreront, tout leur temps aux soldats, en confectionnant des objets [...]." Dans un rapport de 1916, la tâche des dames est spécifiée : "Les dames de la paroisse ont travaillé et travaillent encore avec ardeur, pour nos soldats. Plusieurs colis d'objets confectionnés par elles ont été envoyés à nos aumôniers sur le front, à nos prisonniers en Allemagne ou distribués dans les hôpitaux de notre ville." Également, plusieurs dames de la paroisse s'engagent comme infirmières dans les hôpitaux de la ville. Et, dès 1915, le pasteur analyse la contribution de ses fidèles à l'effort de guerre : "La guerre, la terrible guerre semble avoir ravivé chez plusieurs le sentiment religieux, elle a inspiré parmi nous, des actes de dévouement dignes de tout éloge."

En ce qui concerne les activités paroissiales, elles s'orientent tout naturellement vers la nouvelle situation. Le pasteur étend ses visites pastorales aux visites des civils et des soldats des hôpitaux de la ville. La vie religieuse des fidèles doit également s'adapter aux nouvelles exigences. Les enfants habitués à se réunir autour d'un arbre de Noël, renoncent spontanément à leurs cadeaux, dès la première année de guerre. Dans la même perspective d'austérité et de sobriété, la vente annuelle de février 1915 est annulée. En 1916, la vente annuelle a lieu. Et celle de 1918 doit s'adapter aux restrictions alimentaires.

La dernière adaptation s'applique à répondre au problème épineux, des finances. Le départ des riches hivernants, les économies nécessitées par la guerre, et les collectes fraternelles entre les communautés incitent le pasteur et les fidèles à réduire les dépenses de l'Église.

Sur un plan national, la guerre de 1914-1918 creuse les rangs des fidèles, mais aussi des pasteurs et des étudiants en théologie. En ce qui concerne la paroisse d'Hyères, six fidèles sont morts pour la France. En 1921, le conseil décide de faire fixer dans le temple une plaque commémorative en marbre blanc à la mémoire des enfants de l'Église morts pendant la guerre. En mars 1919, les conseillers considèrent opportun, l'achat d'un drapeau, qui sera fixé au-dessus de la porte du temple, les jours de solennités nationales.

Les problèmes financiers, rencontrés pendant la guerre, et la cherté de la vie, imposent la nomination d'un comité financier en 1919. Trois hommes et cinq femmes s'occupent d'échafauder une campagne financière ; en effet, la contribution à l'Union nationale est majorée au lendemain de la guerre. Bien que le budget annuel soit dorénavant moins substantiel, l'activité paroissiale n'a pas diminué pendant quatre années de guerre.

La paix revenue, le protestantisme affaibli doit faire face à des obligations nouvelles : se reconstituer et s'organiser pour affronter toutes les difficultés laissées par la guerre. Bien

que la paroisse hyéroise sache vivre et exprimer sa foi, même au plus fort des événements, elle vit, comme d'autres paroisses, les moments difficiles de la reconstruction.

Le redressement budgétaire dès la fin de la première guerre mondiale est sans doute le témoignage le plus sûr de la vitalité de la communauté hyéroise. D'ailleurs, le pasteur Vernier constate lors de l'assemblée générale de 1925, "la bonne marche de l'Eglise, depuis cinq ans". Cependant, de 1928 à 1936, une préoccupation revient à maintes reprises lors des discussions dans les conseils presbytéraux et les assemblées générales des membres de l'Eglise. Elle concerne "la mauvaise saison hivernale". Au désastre démographique, s'ajoute un déséquilibre économique, aggravé une douzaine d'années plus tard par la crise de 1929. "Les hivernants sont de moins en moins nombreux [...] avec la crise, on peut craindre des défaillances". En 1934, la signification de ce terme devient compréhensible : "la diminution des recettes résulte de la crise, qui a sévi tout particulièrement dans l'industrie hôtelière." L'Eglise connaît en effet une réduction effective de ses recettes, particulièrement en 1933 et en 1934.

Rappelons qu'en 1862, la population étrangère formait le ciment de l'Eglise. En 1937, le pasteur Terras se préoccupe des séquelles de la crise. "Les hivernants ont été très peu nombreux". L'Eglise ne peut subsister qu'à la condition de se donner les moyens de continuer son expansion. Dorénavant, la vitalité et le renouveau de la paroisse dépendent uniquement des éléments autochtones. Le fidèle est aussi membre d'un groupe ; la survie de l'Eglise concerne tous "les frères en Christ". Ces moments pénibles où l'Eglise tend à disparaître sont en définitive, profitables. Ils entraînent des réactions vigoureuses.

L'oeuvre de bienfaisance ne connaît pas de répit. De même, les activités quotidiennes se maintiennent, en même temps que la communauté se restructure. Il semble intéressant de rappeler les deux remaniements paroissiaux, entrepris durant cette période : la nouvelle délimitation de la paroisse en 1924 et le transfert du temple dans un nouveau cadre en 1936. La guerre suscite pour la condition féminine un nouveau positionnement. La femme remplace l'homme dans les usines, la mère se charge de l'éducation des enfants... Une étape décisive d'émancipation et de promotion est franchie. La femme devient moralement et socialement majeure. Cependant, elle n'obtient pas encore le droit de vote, qui lui est refusé à deux reprises par le Sénat. Pourtant, il apparaît tout à fait rationnel, en 1930 d'admettre une femme au conseil presbytéral. Mme Henriot, propriétaire de l'hôtel Continental, prestigieux établissement hôtelier, est la première femme de la communauté protestante d'Hyères à siéger au banc des conseillers presbytéraux. Ce déploiement d'activités et de changements n'offre pourtant pas de vastes perspectives face à la montée du nouveau péril. Durant l'entre-deux-guerres, les efforts déployés en faveur de la démocratie, de l'unité chrétienne ou de la paix ne permettent pas d'endiguer la montée du totalitarisme. La conjoncture se prête-t-elle encore à l'exercice d'un hypothétique dynamisme ?

La culture spécifique des huguenots inclut le refus des ordres du pouvoir, que la conscience tient pour illégitimes. D'autant plus que le souvenir des persécutions est trop ancré dans leur mentalité pour qu'ils collaborent à l'antisémitisme.

Comme dans tout le pays, les protestants sont apeurés devant le désastre de la campagne de France. Ils sont d'abord réticents en face du régime de Vichy. Puis les mesures antisémites (loi du 3 et 4 octobre 1940) conduisent logiquement les protestants à cultiver leur solidarité avec les juifs. Naturellement, comme l'écrit Emile G. Léonard, "dans le protestantisme comme ailleurs, il y a eu des traîtres, des lâches, des synarques infatués, des possédants apeurés et des impuissants." Parallèlement, des manifestes successifs fortifient l'entrée des protestants français dans la résistance. Il apparaît certain qu'il n'existe pas une attitude protestante, mais c'est la somme de comportements individuels. Ainsi, la réaction des protestants français ne se situe plus dans le cadre du loyalisme et du patriotisme envers leur

pays, attitude appuyée durant le premier conflit. Au contraire, ils entendent manifester leur désapprobation devant la politique de Vichy et naturellement exposer les limites de l'obéissance à l'Etat.

Après la débâcle et la signature de l'armistice avec les Allemands, le 18 juin 1940, et avec les Italiens, le 23 juin 1940, la France est partagée en deux zones, dont la méridionale est dite "zone libre". Le 18 juillet 1940, la municipalité d'Hyères (majorité U.S.R.) est l'une des premières à voter une motion en faveur du Maréchal Pétain. Le nouveau maire, Stanislas de David-Beauregard est un aristocrate, ancien officier et président départemental de l'Action Française. Cependant, la commune est déchirée entre une gauche, socialiste, encore majoritaire au suffrage universel, et une droite en plein essor. Dès le 11 novembre 1942, la "zone libre" est occupée par l'armée allemande. De novembre 1942 à août 1944, la ville voit l'arrivée des troupes italiennes d'abord, des troupes allemandes ensuite. Hyères connaît comme tous les pays conquis des pénuries qui entraînent le rationnement alimentaire, de graves carences dans la nutrition, la hausse des prix et le marché noir. Des manifestations patriotiques sont organisées par des résistants. Le 14 juillet 1943 à Hyères, 4 000 personnes répondent à l'appel, quand Nice ne réunit qu'un millier de personnes.

La Seconde guerre mondiale est naturellement une terrible épreuve pour l'Eglise, et pose des problèmes difficiles. Le conseil presbytéral engage la responsabilité des fidèles, et intervient solennellement pour appeler au versement des cotisations pour l'année 1940. En décembre 1939, le pasteur Terras rend compte de ses obligations d'aumônier de la 3e région maritime, devant le conseil presbytéral. Le pasteur Josselin de Toulon en retraite assure l'intérim pendant la durée de guerre. M. Terras continue de célébrer un culte mensuel à Hyères et la desserte des disséminés. Ainsi, il est aisé de comprendre les perturbations suscitées par la mobilisation du pasteur, même si le remplacement de M. Josselin limite la vacance du ministère pastoral. Si en 1940, le conseil proclame que "les activités de l'Eglise continueront comme par le passé", quatre années plus tard, le système presbytérien-synodal est entravé. "Etant donné la situation difficile créée par l'état de guerre et par l'occupation de la région, il (le pasteur Terras) lui a été impossible de réunir le conseil presbytéral à Hyères". Cette situation se renouvelle l'année suivante, en 1945. Dès lors, le pasteur prend seul, les décisions, mais ses obligations d'aumônier ne lui permettent pas de remplir toutes les charges de son ministère.

De plus, la mobilisation du pasteur met en péril l'avenir de la communauté hyéroise. En effet, le comité régional étudie en 1941 la légitimité du poste hyérois : doit-il maintenir le ministère pastoral à Hyères ? Il réfléchit à une éventuelle réunion entre le poste d'Hyères et le poste extra-muros de Toulon. Ce projet reste, en définitive, sous la forme d'une ébauche. Néanmoins, cette étude devait inquiéter les fidèles et menaçait l'existence de la communauté.

Comme en 1916, la vente annuelle paroissiale est annulée dès 1940. Les restrictions alimentaires imposent naturellement le report de cette vente. Les mêmes difficultés, rencontrées lors de la première guerre mondiale se reproduisent pendant cette période. En 1943, le pasteur Terras témoigne des difficultés d'assurer le culte à Cavalaire, le dimanche matin. En effet, "la suppression du train de midi et le manque d'essence" sont des circonstances périlleuses, mais le pasteur surmonte ces obstacles. Sa ténacité s'impose. Le conseil approuve l'achat d'une bicyclette afin de faciliter la desserte des environs d'Hyères. La guerre ne provoque aucunement des déficits financiers. La paroisse s'adapte aux perturbations, et résiste avec force à l'épreuve.

Les fidèles répondent à l'appel formulé par les conseillers en 1940, pendant toute la durée de la guerre. "Nous comptons sur leur assiduité au culte, sur leurs prières, sur leur générosité, sur leurs cotisations régulièrement versées et que nous leur demandons de maintenir à leur taux habituel et même d'augmenter, à l'heure où le sacrifice reste à l'ordre du

jour." Le conseil parle de Devoir et de son accomplissement. Il s'agit du devoir national, mais aussi du devoir moral et religieux. "Il appartient essentiellement aux fidèles d'entourer leur Eglise de toute leur sympathie, de toute leur affection". Les souffrances de la guerre et de l'occupation amènent un renouveau de piété. En 1944, le pasteur Terras remarque que "malgré l'état de guerre, les présences aux cultes ont été aussi nombreuses." C'est le même phénomène, constaté pendant la Première guerre mondiale. Cette épreuve ravive le sentiment religieux et accroît l'ardeur au Service.

En 1945, la paroisse hyéroise est implantée, organisée et acceptée. Aussi, après les étapes de son histoire, il convient désormais de décrire la réalité sociale du protestantisme, et les caractères spécifiques de l'institution.

### • La vie paroissiale : les fidèles, leur Eglise et leur pasteur

Quelle est la vitalité de la société protestante hyéroise ? Quelles sont les catégories socio-professionnelles du protestantisme local. Nous nous sommes limités ici à deux approches : l'accompagnement du croyant aux grands moments de sa vie, du berceau à la sépulture et la société protestante hyéroise dans sa diversité.

Toute religion collective tend à donner naissance à des expériences et à des vies religieuses individuelles. La Bible est la norme de la foi, mais l'institution entretient la relation entre le fidèle et son Dieu. La pratique religieuse, la vie sacramentaire et les fêtes religieuses sont les éléments nécessaires à toute religion individuelle. Et, les actes paroissiaux, que sont le baptême, le mariage, l'inhumation, et la confirmation expriment le geste affectif d'affiliation à la communauté croyante. Le dépouillement des registres paroissiaux permet d'apprécier ces quatre expériences religieuses et de quantifier le nombre des fidèles depuis la fin du XIXe siècle. Le registre des baptêmes commence en 1869, celui des inhumations en 1885, celui des mariages en 1888, et celui des "communions" en 1886. Ce dernier terme est appelé aussi accueil dans l'Eglise. Il apparaît clairement que la tenue de ces registres devient fiable et régulière, à la veille de l'admission de l'Eglise évangélique d'Hyères à la XIe circonscription.

La vie religieuse personnelle commence par le baptême. Il n'a aux yeux des protestants, aucune vertu salvatrice et les enfants morts sans baptême ne font, dans les cimetières, l'objet d'aucun ostracisme. Pourtant, le baptême est, le plus souvent, administré très tôt : de quelques semaines à quelques mois après la naissance. Le baptême est le signe par lequel la créature entre dans l'Alliance du Christ, la créature est adoptée par lui. Cette adoption étant inaliénable, le baptême n'a lieu qu'une seule fois. C'est un sacrement.

Il convient de signaler que de 1869 à 1886, le pasteur ne consigne pas les actes d'une manière parfaite et régulière.

Normalement, la cérémonie du baptême a lieu le dimanche, soit avant, soit pendant, soit après le culte. S'il est célébré au cours du culte, l'enfant est présenté à la communauté. Le baptême de l'enfant peut-être donné au domicile des parents pour convenance familiale. La faiblesse de l'enfant inquiète les parents, qui ne préfèrent pas prendre un risque supplémentaire, et emmener leur enfant dans un lieu humide et "malsain". De plus, la paroisse hyéroise institue une seconde habitude : le baptême au domicile du pasteur. Le lieu n'est donc pas institutionnalisé, mais il répond aux exigences de la famille. De même, deux représentations du baptême paradoxales se rencontrent au sein de la communauté. Soit l'acte du baptême est fondamental, et deux familles baptisent le même jour leurs enfants dans une cérémonie commune. Soit l'acte n'a aucune portée cruciale et le parrain et la marraine sont

tous deux absents de la cérémonie. Ce sacrement s'adapte ainsi aux conceptions les plus diverses.

Quel est l'âge traditionnel pour le baptême ? Le calcul effectué entre 1913 et 1945 permet d'établir que l'âge du baptême le plus fréquent se situe entre un et cinq ans. Au-delà, l'usage est moins répandu. Quelques exceptions sont intéressantes : à vingt, vingt et un, vingt-quatre et trente et un ans. Ces jeunes ont conscience de la signification réelle de leur baptême. Pourtant, cet usage reste isolé dans la communauté. A titre d'exemple, le fils d'un pasteur, reçoit le baptême à un an et demi, et la fille d'un missionnaire à trois ans révolus. Le dépouillement donne l'impression qu'il existe deux attitudes différentes devant le baptême. Baptiser un enfant âgé de quelques mois rentre dans la tradition du sud de la France. Alors qu'à Paris et dans les "bastions" protestants, la coutume semble différente. En effet, les fidèles originaires de la Drôme, du Gard ont tendance à offrir le baptême de leurs enfants, à l'âge de cinq - six ans.

A partir des actes de baptême, le taux de masculinité s'établit à 131 garçons pour 106 filles. Les actes ne contiennent qu'une seule naissance de jumeaux. La famille, par ailleurs, demande le baptême de ses enfants, âgés seulement de cinq jours, considérant que la faiblesse des enfants peut provoquer le décès. Le plus faible intervalle entre la naissance et le baptême est de l'ordre de deux jours. Cette position reste un cas isolé. En revanche, baptiser deux enfants d'une même famille, le même jour semble être un usage fréquent. Les actes de décès d'enfants baptisés sont nombreux. Enfin, une dernière remarque porte sur l'illégitimité. De 1876 à 1928, dix mentions "père inconnu" sont relevés dans les registres, soit 4 % d'illégitimité (dix enfants non reconnus sur 237 baptêmes). Ce taux semble important pour une petite communauté. Mais, le protestant sait qu'une foi ardente libère en effet du péché conscient. Il vient à Dieu tel qu'il est. Ces réflexions propres à la paroisse donnent naissance à une vie paroissiale particulière. Dans le protestantisme, s'affrontent des manières différentes de concevoir la vie chrétienne. Il ne formule aucun dogme. Les doctrines se distinguent des dogmes en ce qu'elles n'ont jamais une valeur absolue. Elles dépendent du contexte culturel et des conditions historiques.

L'enfant ayant grandi, vient le moment de l'instruction religieuse et de l'admission dans l'Eglise.

La confirmation se présente comme une cérémonie, par laquelle le fidèle (jeune ou adulte) renouvelle et confirme ses vœux du baptême. Il énonce une profession personnelle de foi. Puis, il reçoit, pour la première fois, le pain et le vin de la cène, où Dieu lui donne sa grâce. Historiquement, la confirmation n'a pas toujours existé, en tant que telle dans les Eglises protestantes. La Réforme avait supprimé toute confirmation pensant que cette cérémonie portait atteinte à l'unicité du baptême. La première participation à la Sainte Cène est liée à un examen, à la fin du catéchisme. Les jeunes doivent connaître les grandes vérités de la foi. Au XIXe siècle, l'âge de la confirmation est reculé à quatorze - quinze ans. La durée de l'instruction religieuse est prolongée de fait, tandis que de nouvelles méthodes de transmission de l'Évangile apparaissent.

La cérémonie de la confirmation se place, dans l'année, à une date variable : soit le jeune est admis dans l'Eglise à l'Ascension et communie pour la première fois à la Pentecôte. Soit le jeune est admis dans l'Eglise par la cérémonie de la confirmation, le jour des Rameaux et participe au sacrement de la Sainte-Cène, le jour de Pâques. Le pasteur ne donne pas d'explication sur le choix d'une date, mais il semble que la décision relève d'une convenance familiale. De nombreux hivernants confient leurs enfants, pendant la durée de leur séjour, au pasteur, pour qu'ils reçoivent une instruction religieuse. D'ailleurs, la durée de cet enseignement n'est ni institutionnalisée, ni fixe. Généralement, les cours durent un an et

même deux ans. Le pasteur reste le garant de cette admission. Les jeunes protestants connaissent dès lors beaucoup mieux qu'autrefois, les doctrines de leur Eglise.

En ce qui concerne l'âge moyen d'admission dans la paroisse, il se situe effectivement à leur quinzième année.

En 1895, le conseil presbytéral répond aux catéchumènes dans une délibération qu'"ils n'ont pas besoin d'avoir un costume spécial, le jour de leur réception et de leur première communion."

Alors qu'André Encrevé montre les difficultés rencontrées par le pasteur devant le parler patois des enfants, la catéchèse dans la paroisse hyéroise devait inconditionnellement se heurter aux nombreux systèmes d'expression et de communication des enfants. Des jeunes Allemands, Suisses, Anglais, et Français suivent ensemble les cours d'instruction religieuse. Le pasteur utilise le français, car le vocabulaire de la réflexion religieuse n'existe pas en patois. Exceptionnellement, les compétences du pasteur s'étendent à la maîtrise de l'anglais. Toutefois, l'enseignement religieux à des élèves de toutes nationalités devait être une tâche ardue. Dans un appel aux subventions pour la construction de l'école évangélique en 1878, le pasteur parle de patience pour "graver dans ces petites têtes incultes, les notions les plus élémentaires.". Et, il explique que le patois est le seul vocabulaire familier des enfants de paysans et d'ouvriers.

Le pasteur s'applique à éviter tout ritualisme irréfléchi dans son assemblée. La cène est une expression de la communauté fraternelle. La confirmation et la première communion représentent l'accomplissement de l'instruction religieuse du catéchumène, lequel prend conscience, par cet acte, de son intégration réelle au sein de la communauté des croyants.

L'adolescence s'achève ordinairement par le mariage. Ce n'est pas un sacrement. Le pasteur, témoin des engagements mutuels, se contente de rappeler la conception chrétienne du mariage et d'appeler la bénédiction de l'union qui se scelle. Il y a dans cette cérémonie un acte des croyants, lesquels se tournent vers Dieu. Les croyants reçoivent la Parole, qui les aide à vivre et à avancer.

La question du remariage, vérifier si le conjoint est blâmable, ne se posent pas pour le pasteur et le conseil presbytéral. Le remariage des divorcés est absent des registres entre 1888 et 1945. Cette lourde décision échappe à l'examen de conscience du pasteur. En revanche, pendant cette même période, le pasteur célèbre six remariages entre veufs, soit 8,8 % du total des mariages. Le premier a lieu en 1888.

Malgré la nécessité des mariages mixtes, il convient d'observer la proportion "idéale" des mariages entre protestants. Ce tableau pour la période de 1888 à 1945 montre une "menace d'absorption", peu fondée, et lointaine.

mariage pur :	
homme protestant/femme protestante	21,4 %
mariage mixte :	
homme protestant/femme catholique	30,3 %
mariage mixte :	
homme catholique/femme protestante	41,0 %
mariage mixte :	
homme protestant/femme israélite	1,7 %

mariage "singulier" : homme catholique/femme catholique	5,3 %
--	-------

La femme protestante semble être plus soucieuse de défendre le caractère spécifique de sa confession. Or, l'écart entre 30,3 % et 41,0 % n'est pas très important. Les trois mariages entre couple catholique témoignent vraisemblablement d'un choix personnel.

Pour les hommes, l'âge moyen du mariage se situe approximativement à vingt-neuf ans, et pour les femmes à vingt-cinq ans. L'âge minimum constaté pour l'homme est de dix-huit ans, pour la femme de seize ans. L'âge maximum constaté pour l'homme est de soixante ans, et pour la femme de quarante-quatre ans, toujours dans la période 1888-1945. Ces résultats démontrent que les actes paroissiaux de la communauté protestante ne relèvent pas des caractéristiques de la démographie ancienne.

La cérémonie du mariage, qui d'ordinaire a lieu dans le temple, peut se dérouler au domicile de l'un des conjoints ou bien à l'hôtel. Le mariage religieux n'est pas assurément célébré le même jour que le mariage civil. Il survient un jour après, une dizaine de jours après, et même quelques années après (trois ans, cinq ans). Il est certain toutefois, que par commodité, le mariage civil et le mariage religieux, institués le même jour, restent la formule, la plus communément adoptée.

A la fin de la vie, vient l'inhumation ou l'incinération. Dans le but de rompre avec les superstitions païennes, les réformés s'opposent à ce que le temple soit utilisé lors des services funèbres. Calvin veut interdire toute velléité de "culte des morts". D'ailleurs, aucune pierre n'a marqué l'emplacement de son cadavre au cimetière de Genève. Au début du XIXe siècle, selon la liturgie la plus utilisée, le pasteur se rend à la maison mortuaire, lit quelques passages de la Bible puis, revêtu de sa robe pastorale, il suit le cercueil. Et, au cimetière, il lit à nouveau un passage de la Bible, prononce une prière, suivie d'une exhortation et parfois du chant d'un cantique. Cet usage est peu commode. Progressivement dans la deuxième moitié du XIXe siècle, la tradition luthérienne est adoptée. Le temple reçoit le cercueil et l'assemblée. Le pasteur prononce une prédication, destinée à l'assemblée, puisque les protestants ne prient jamais pour les morts. Le service se termine au cimetière, par une prière et la lecture de versets de la Bible. Au XXe siècle, les usages s'uniformisent, et le service au temple se généralise.

Il est intéressant de constater que les services funèbres dans la paroisse ne sont pas tous uniformes. Généralement, le temple est utilisé pour les services funèbres, mais dans certains cas, le pasteur se rend au chevet du défunt et assiste à la levée du corps. Les personnes décédées ne sont pas toutes ensevelies au cimetière local. La mort accidentelle, par exemple, contraint la famille à transporter le corps dans le cimetière de leur choix, de la ville natale ou de la ville d'adoption (même en pays étranger). Bernard Auguste Gaston Monod constitue un exemple, puisqu'il décède au sanatorium du Mont des Oiseaux et que son corps est transporté à Versailles. De même, des fidèles hyérois, décédés dans une autre région sont enterrés par leur pasteur. L'intervalle entre la mort et l'ensevelissement se situe entre un et deux jours. Il est indéniable que l'inhumation est l'acte paroissial, dominant. La mortalité infantile et la mortalité néonatale sont importantes.

Le taux de mortalité infantile (décès d'enfants de moins d'un an) représente presque 60 %. Mais, si on le compare aux taux national de mortalité infantile à son plus bas niveau, le taux de la paroisse est nettement inférieur à 129 % en 1905-1910.



En revanche, la classe d'âge 50 ans et plus, représente un pourcentage de 59 %. L'explication est simple : les retraités étrangers séjournent dans la station hivernale, réputée pour son doux climat et son air sain.

Les délibérations du conseil presbytéral complètent les éléments apportés par le dépouillement des registres paroissiaux. En 1892, le pasteur Naville annonce aux conseillers, la possibilité de "retourner à l'usage autrefois en vigueur : faire un culte au temple lors des ensevelissements, pour tous les cas où cela semblerait désirable". Ce pasteur met en vigueur un nouvel usage, que son prédécesseur devait probablement écarter. Peut-on dès lors affirmer que le comportement religieux des protestants dépend pour une large part de la personnalité du pasteur ? En définitive, les usages dépendent de la conviction personnelle des croyants. Si les habitudes funéraires varient d'un lieu à l'autre, elles varient aussi en fonction du temps, et sans doute aussi de la "mode". Bien que l'inhumation soit l'acte paroissial le plus pratiqué, paradoxalement il est le moins institutionnalisé. Cet acte paroissial ne provoque ni débat ni division dans le corps pastoral français, quand le baptême suscitait des réactions brutales entre les anabaptistes et les réformés.

Le terme "conversion" désigne à la fois l'action de "se tourner vers" et une modification de la personne dans son être. Le message biblique considère que le second aspect dépend du premier. La conversion n'est pas un acte pastoral, mais elle constitue pourtant une tâche importante du ministère du pasteur. Elle tient sa place dans les registres paroissiaux. Mais, en tant qu'acte "visible", le mot conversion signifie le changement d'une religion. Au XIXe-XXe siècle, la conversion n'est plus une action inspirée par la menace. Le changement de religion est une démarche individuelle.

La conversion à la foi évangélique ne peut constituer un registre entier, mais seulement quelques lignes. Et, pour la période 1800-1945, deux expériences apparaissent dans les sources paroissiales. Sur la première conversion, nous n'avons aucune explication. Les seules informations proviennent de son nom, de son prénom, de son appartenance religieuse d'origine, et de la date de son changement de religion : Ambroise Gaiffier, de l'Eglise catholique romaine, se convertit au protestantisme le 25 mars 1880.

Quant à la deuxième conversion, l'explication est claire et précise. Yvonne Colette Rothschild se convertit le 3 mai 1941 à la foi évangélique, soit un an après avoir épousé un protestant. Elle quitte sa congrégation israélite, pour connaître une nouvelle vie religieuse au sein de la communauté protestante. Sa démarche n'est-elle pas motivée par la politique antisémite suivie par le gouvernement de Vichy ? A 43 ans, la prosélyte proclame devant le pasteur sa nouvelle confession de foi, à laquelle elle entend désormais s'attacher. Sa conversion est suivie par le baptême, qui a lieu le 19 juin 1941 à l'âge de 43 ans.

L'appellation "actes pastoraux" (ou casuels) désigne plus particulièrement les rites du baptême, de la confirmation, de la bénédiction nuptiale et du service funèbre. Leur célébration religieuse marque les grandes étapes de la vie que sont la naissance, la puberté, le mariage et la mort. Toutefois, le fondement biblique est inexistant, et ces institutions ont toutes un caractère multiforme et évolutif. La paroisse hyéroise élabore ses propres traditions et par conséquent l'étude de ses actes paroissiaux constitue une étude originale.

En 1878, le pasteur Louis Ferrière présente sa paroisse : "la congrégation se compose surtout d'artisans et d'ouvriers de la campagne environnante, venus d'autres départements [...] et d'une trentaine d'étrangers hivernants. Ses coreligionnaires résident temporairement pour leurs affaires et leur santé." La paroisse se distingue par un caractère véritablement cosmopolite, mais également par un caractère résolument hétérogène. Une société riche estivale s'oppose à une société modeste autochtone. Johan Marques, en analysant les rapports humains entre les hivernants riches et la population locale pendant la Belle Epoque,

évoque "le choc culturel entre deux visions du monde".<sup>12</sup> Ce tableau s'adapte également à une communauté religieuse, où ces deux sociétés se rencontrent, prient ensemble, communient et éprouvent les mêmes élans de la foi. Le conseil presbytéral, en 1906, parle de la situation particulière dans laquelle se trouve leur Eglise : "elle est composée pour la plupart d'étrangers qui viennent hiverner ici, ou d'industriels qui pendant la saison d'été vont travailler dans d'autres stations. Quelques membres seulement habitent Hyères toute l'année." Toutes les catégories socio-professionnelles sont représentées.

Il est certain que les autochtones protestants n'appartiennent pas tous à la classe des paysans ou des métayers. Une notabilité locale s'est créée et entend rivaliser avec les hivernants. Cependant, elle reste minoritaire. La plupart des autochtones sont des petits cultivateurs, des ouvriers, disséminés dans un grand nombre de hameaux, et fort peu aisés. Dans les registres paroissiaux, le terme de cultivateur, imprécis, apparaît souvent et ne renseigne pas sur la condition réelle du fidèle : le cultivateur est-il propriétaire ? petit patron ? capable de subsister sur ses terres ? En revanche, les actes paroissiaux éclairent davantage sur les métiers industriels : les protestants travaillent aux mines de plomb argentifère des Bormettes. Ces catégories sociales représentées se cantonnent dans les villages alentours. Ce bas niveau de vie existe également en ville avec le colporteur, le garçon boucher, le chiffonnier, le charpentier, le menuisier, le boulanger, le limonadier, le mécanicien, le cocher, la couturière, la tailleuse, le facteur, le peintre décorateur... Les protestants font partie des classes populaires.

Mais, Hyères offre une situation extrêmement variable. Les protestants sont aussi des employés (de commerce, au gaz de ville, aux postes, à la gare du P.L.M., des horlogers, des instituteurs honoraires, des secrétaires de mairie, des entrepreneurs, des sous officiers au 22 e colonial, des docteurs en médecine, des ingénieurs des ponts et chaussées, des chefs du service du jardin d'acclimatation ou des directeurs de banque).

Cette grande diversité n'épargne pas une classe aisée : des industriels et des propriétaires des hôtels fastueux (l'hôtel du Parc, de Costebelle, Continental) détiennent les principales fortunes de la ville. Cette grande bourgeoisie exerce une influence religieuse, sans rapport avec son importance numérique. Leur compétence conduit les membres électeurs à choisir les conseillers presbytéraux dans le milieu bancaire, industriel ou commercial. On peut citer M. Zick (propriétaire du Golf Hôtel et de l'hôtel des Palmiers), M. Verilhac (négociant), M. Braud (directeur pour Hyères du Comptoir national d'escompte de Paris), M. Pascotto (directeur de banque), M. Fantoni (industriel)... Il n'existe pas de domaines réservés aux classes possédantes dans l'Eglise, mais tous les croyants ne possèdent pas les connaissances et la formation qui permettent de remplir certaines fonctions.

La situation privilégiée (la station la plus méridionale de la côte d'Azur) et les conditions climatiques favorables (faible pluviométrie) attirent à Hyères des familles d'hivernants. Ce sont principalement des rentiers, et cette aristocratie riche et cultivée tire sa fortune de placements fonciers, industriels ou commerciaux. Elle utilise une domesticité importante. Les actes paroissiaux témoignent de l'appartenance confessionnelle des domestiques. Dès lors, le protestant est garçon de salle dans un hôtel, économe, concierge, portier, ou blanchisseur. Et, la protestante est cuisinière, femme de chambre, lingère ou gouvernante. Cette domesticité, diverse, joue un rôle social non négligeable. Le pasteur assure dans les années 1890 un culte le dimanche après-midi afin de permettre à ces hommes et à ces femmes d'entendre la Parole.

Les Français restent les hivernants les plus nombreux. Ils sont 66 % en 1856 et 47 % en 1886 à séjourner dans "le jardin d'hiver de la France". La station climatique accueille des

---

<sup>12</sup>Marques (Johan), *La vie mondaine et intellectuelle à Hyères à la Belle Epoque*, mémoire de maîtrise, faculté des lettres et sciences humaines de l'université de Nice, 1995.

nobles, des propriétaires rentiers, des industriels et retraités. Il faut citer, un directeur des Postes en retraite, un rédacteur au *Figaro*, un médecin major de 1ère classe en retraite et officier de la légion d'honneur, un commandant en retraite et officier de la légion d'honneur, un industriel, et toutes les fonctions dans l'armée, comme par exemple un maître pilote d'aviation, un capitaine d'infanterie ou encore un capitaine d'artillerie coloniale à Hanoi. Sans poursuivre cette énumération, il convient de dire que ces hivernants sont liés par leurs affaires, par leurs alliances matrimoniales, par leur confession aux notables protestants locaux. Ils remplissent également les fonctions ecclésiastiques reconnues par la doctrine du sacerdoce universel. D'ailleurs, dans l'assemblée extraordinaire du 18 décembre 1887, laquelle approuve le rattachement de l'Eglise d'Hyères au synode de la XIe circonscription, le conseil comprend des étrangers et il est prévu que ce dernier compte dans son sein un représentant anglais, écossais et américain. On peut citer M. Gros (hivernant), M. Burkhard, M. Cabanis (employé supérieur du Bon marché à Paris, en retraite), M. Laporte (conservateur des eaux et forêts en retraite)...

Cet intérêt touristique se heurte inévitablement aux intérêts des agriculteurs et à toutes les valeurs qui s'y rapportent. L'hétérogénéité devient pour un temps homogénéité. Et, dès lors, que l'habitude de louer les places dans le temple disparaît dans la seconde moitié du XIXe siècle, riches et pauvres se mélangent. L'Eglise ne se définit pas par la qualité de ses membres. Quand Karl Barth décrit l'Eglise par le terme de "convocation", il convient d'étendre cette formule et de dire que des êtres humains, de toutes catégories sociales sont convoqués par la Parole de Dieu.

Toutes les catégories sociales sont représentées, depuis les riches industriels jusqu'aux mineurs. Le groupe protestant forme une société complète.

Cette société complète se caractérise par la rencontre de membres d'origine ou de nationalité composites. La communauté varoise ne constitue pas un ancien "bastion" protestant. Il s'agit exclusivement d'une "importation" de la doctrine réformée. La "révolution religieuse", expression de Raoul Stéphan, s'impose tardivement avec l'implantation d'une Eglise locale. La coexistence de coutumes et de sensibilités locales symbolise la paroisse hyéroise. Les diverses origines apparaissent dans les actes paroissiaux. Des paroissiens proviennent des régions françaises où les premières communautés protestantes se sont rassemblées : Cévennes, Gard, Ardèche, Lozère (Vialas, Genolhac,...), Dauphiné, Drôme, Alsace. Leur départ se justifie souvent par la recherche de travail, dans les mines par exemple. Leur installation dans le midi contribue à répandre les idées nouvelles.

Quant à la présence d'étrangers, elle prend trois aspects. Le premier correspond au tourisme hivernal. Les familles d'hivernants se composent d'Anglais, d'Allemands, de Suisses, de Russes, de Polonais, d'Irlandais, de Danois, d'Ecossais, de Norvégiens, de Finlandais, d'Hollandais et d'Américains. Dans ces pays, les protestants constituent souvent un corps majoritaire dans la communauté nationale (Scandinavie, et pays anglo-saxons). Bien que les Anglais forment une communauté à part, et fréquentent leur propre lieu de culte, depuis 1884, certains pourtant composent l'Eglise réformée. Le second aspect tient à des alliances matrimoniales. Il n'est pas rare que les mariages mixtes célèbrent l'union entre un autochtone et un étranger. Puis, le troisième aspect s'explique par le travail. Des étrangers franchissent les frontières à la recherche d'emplois. La région hyéroise possède à la fois des ressources agricoles, des ressources minières et des industries hôtelières. D'ailleurs, à partir de 1880, elle devient un grand centre producteur de primeurs, de fleurs et de fruits. La main d'oeuvre nécessaire est fournie, pour une très large part, par des immigrants italiens, qui se fixent dans le pays. Les actes paroissiaux fournissent la preuve de leur présence. Des Italiens appartiennent à la "confession dissidente". Ils sont souvent de condition modeste, et la plupart

d'entre eux sont des ruraux. Leur situation est à l'antipode de l'apparat répandu par les hivernants.

Comment se conjugue une diversité, qui appelle cependant l'unité ? Des protestants quittent des régions où ils ont l'habitude d'un encadrement religieux stable, pour s'installer dans une localité, dans une région où il n'y a pas forcément les mêmes structures religieuses. Dans la première moitié du XIXe siècle, les hivernants ne retrouvent ni temple, ni pasteur. Le contraste est brutal. Les migrants doivent se faire connaître, se lier à des familles d'une autre origine géographique, d'un milieu social et culturel différent du leur. Certains doivent consentir à des déplacements assez longs. La dispersion de beaucoup de ruraux protestants sur un territoire trop vaste crée des difficultés supplémentaires. En retour, ils peuvent être déçus par un message, une formulation, des comportements différents et des paroles religieuses auxquelles ils ont été habitués et qui constituent pour eux le véritable protestantisme. A l'ampleur de ces problèmes, peut s'ajouter l'obstacle de la langue. Il ne reste plus désormais, à toute cette communauté hétérogène de s'assembler en dehors de toute hiérarchie, de tout préjugé, et de toute orientation religieuse. Là où une congrégation luthérienne fait défaut, les fidèles luthériens s'unissent aux réformés. Et, même, si les protestants ont profondément conscience d'appartenir à la même famille chrétienne, à la communauté issue de la Réforme, les luthériens et les réformés ont des rituels et des organisations dissemblables, dont un désaccord porté sur la cène. Il s'agit ici d'une différence de sensibilité. Elle reste réelle pour un luthérien. La paroisse protestante d'Hyères est un modèle parfait d'une Eglise de "multitude", c'est-à-dire qu'elle accepte tous ceux qui désirent en faire partie. Le pasteur est celui qui rassemble la communauté.

On vient de voir les catégories socio-professionnelles des protestants de la paroisse. Les activités commerciales et industrielles sont représentées. Les paysans participent naturellement à la croissance économique de la ville, qui voit s'ouvrir des marchés. Le docteur Foëx qui appartient au premier conseil presbytéral en 1887, est célèbre en ville pour son action médicale et sociale. On peut également citer M. Bourilhon, membre du conseil, secrétaire général de mairie, et M. Charles Huber propriétaire de l'établissement d'horticulture d'Hyères. Ce dernier apparaît en même temps que la publicité pour sa compagnie, dans le "guide des étrangers à Hyères" publié en 1865. Egalement, de nombreuses personnalités protestantes "marquent leur siècle". Il serait difficile de faire un choix, tellement arbitraire. Leur influence est certaine.

Si beaucoup sont de condition modeste, près d'un tiers appartiennent au monde bourgeois et leur confession n'empêche pas leur intégration progressive dans l'élite économique locale. Cette bourgeoisie s'oriente vers les activités liées au tourisme hivernal. Ce sont souvent des protestants, les propriétaires de ces hôtels de luxe. Les actes paroissiaux et les délibérations du conseil presbytéral témoignent de ce fait. L'établissement le plus moderne est l'hôtel Continental. La première conseillère presbytérale, Mme Henriod, en 1933, en est la propriétaire. A l'est de la ville, le Golf Hôtel est prisé par les hivernants allemands. C'est M. Zick, conseiller presbytéral qui en a la charge jusqu'en 1918, en même temps qu'il s'occupe de l'hôtel des Palmiers. Auparavant, celui-ci était géré par un autre conseiller, M. Donat Sautter. En dehors de la ville, les grands hôtels de l'Ermitage, d'Albion et de Costebelle forment un ensemble de grands palaces. Ce complexe hôtelier connaît la consécration, du 21 mars au 25 avril 1892, avec le séjour de la reine Victoria d'Angleterre. Ces trois palaces, tous propriétés de M. Peyron, en 1892 appartiennent encore à un protestant. Le Park Hôtel, situé à proximité du Grand Casino, devient le Grimm's Park Hôtel. L'établissement de M.R.Grimm, protestant et propriétaire, est déclaré en faillite et vendu aux enchères en 1934. L'accueil et le service des hivernants rassemblent souvent une domesticité protestante : le concierge à l'hôtel des Palmiers, le garçon de salle à l'hôtel, des cuisiniers... Les actes paroissiaux apparaissent

parfois incomplets. Le pasteur n'inscrit au registre que la mention "hôtelier", sans préciser le nom de l'établissement. Les oublis, dans les années trente se rapportent à M. Carletto et M. Glogg. Les protestants détiennent un rôle commercial incontestable, qu'ils soient de simples portiers ou de brillants propriétaires. Ces palaces contribuent au rayonnement de la religion réformée. En effet, la vente annuelle de l'Eglise, moment privilégié pour les paroissiens se tient, successivement, à partir de 1900, dans les jardins d'Hiver de l'hôtel Continental, dans l'hôtel des Palmiers et dans l'Hôtel du Parc. Ces lieux prestigieux représentent un atout pour la paroisse.

Des paysans, des bourgeois, des ouvriers, des médecins, des boulangers, des hommes d'affaires sont tous des propagandistes de la doctrine réformée. Les classes aisées, par leur rôle dans la société, permettent à l'Eglise de s'implanter durablement dans la communauté locale. Ruraux et urbains donnent à la paroisse un caractère particulier. Le Christ est le lien qui les unit les uns aux autres, les faisant tous "frères".

La fin de la Seconde guerre mondiale affermit l'intégration de la communauté protestante dans la société locale. Les protestants sont tolérés, reconnus, présentés comme des citoyens français. Leur existence ne déclenche plus l'hostilité. Une vie religieuse animée contribue à accroître l'attraction de la paroisse aux adeptes, à élargir son influence et à engager l'Eglise plus directement dans la société. La localisation des protestants s'est modifiée ; l'exode rural réduit l'importance des anciens "bastions" huguenots. Le Var devient, dès lors, un département qui regroupe un nombre appréciable de protestants. Les mouvements d'évangélisation, la croissance économique des villes, l'urbanisation et la vocation touristique du littoral expliquent cette immigration et la constitution d'un foyer protestant. Cette évolution révèle la capacité du protestantisme à se transformer en fonction des cultures et des origines qu'il traverse.

La mission première des croyants, dans les premières années du XIXe siècle, consistait à témoigner leur foi et leurs sentiments religieux. Puis, il leur faut établir des cadres religieux et créer un foyer spirituel de tous les fils de la Réforme. Probablement, les fidèles hyérois rêvent-ils d'une vie culturelle et d'une vie communautaire. La responsabilité en revient pour une bonne part aux hivernants et à l'action d'Alphonse Denis, qui se sont engagés à célébrer le culte dans un édifice. Ces premières initiatives provoquent des réactions hostiles de quelques administrateurs locaux et de quelques membres du clergé catholique romain. Parallèlement, l'évangélisation ne cesse de se développer afin de prêcher l'Evangile dans la région mais surtout elle tente de rattacher les protestants disséminés à une Eglise.

Cette oeuvre porte ses fruits et progressivement ces efforts manifestent une réelle volonté d'accroître le rayonnement du protestantisme. En dépit de leur petit nombre et de leur dispersion, les protestants disposent au milieu du XIXe siècle à la fois d'un lieu de culte et d'une école évangélique. L'année 1887 marque un tournant dans l'histoire du protestantisme hyérois. Le pasteur entend organiser solidement l'Eglise et créer une communauté vivante de chrétiens. Il ouvre de nouvelles perspectives. L'Eglise d'Hyères se rattache au synode de la XIe circonscription et s'octroie une organisation définitive. Le XIXe siècle constitue indubitablement la période la plus faste, la plus dynamique dans l'histoire de la paroisse. Désormais, avec la plus large diffusion des responsabilités et des activités, la préoccupation du social, sous la pression des circonstances, tient une place importante dans la communauté. En 1905, les protestants hyérois voient dans la séparation, le meilleur gage de sécurité pour leur Eglise et acceptent le principe, sans aucun conflit. Malgré les difficultés rencontrées lors

des deux guerres mondiales et leurs incidences financières, la communauté continue de proposer une vie de paroisse, autonome et féconde. Et, les exemples de dynamisme ne manquent pas après 1945.

Cependant, les protestants qui avaient coutume de se définir contre des "majoritaires" doivent dorénavant se présenter pour eux-mêmes. Les relations entretenues entre l'Eglise catholique et l'Eglise protestante au cours du XIXe siècle présentent des affrontements, des défis et des convergences. Les tentatives du curé de la commune de limiter la diffusion du protestantisme depuis la Restauration et les pressions exercées sur l'école évangélique convainquent les protestants d'un retour éventuel de persécutions. Or, les riches hivernants introduisent une amélioration des rapports entre les deux sociétés religieuses. Leur présence accroît le rayonnement de la religion réformée, que personne n'ose contester ouvertement. Et, progressivement s'impose aux protestants le dialogue avec ceux qui appartiennent à d'autres cultures et à d'autres religions. L'oecuménisme s'affirme depuis 1930 et constitue une visée commune de rapprochement entre chrétiens. Il est vrai que la paroisse hyéroise se présente depuis son implantation comme une société séparée, qui vit dans l'individualisme. Elle a tendance à nouer des liens étroits, plutôt avec Genève (Société des protestants disséminés) et avec la Grande-Bretagne (l'Eglise écossaise). Toutefois, la paroisse doit soulever la question de l'unité de l'Eglise et considérer que les séparations reconnues jadis comme légitimes et nécessaires n'ont plus de raison d'être.

Le protestantisme hyérois, même s'il présente un bilan qu'on peut considérer comme honorable (sa faculté à répandre le dynamisme), connaît pourtant des défaillances. Il fait des erreurs et se montre plus ou moins fidèle à sa mission. L'activité paroissiale comporte des lacunes. La communauté est confrontée au problème de la dissémination. Elle couvre de grandes distances et des fidèles restent en marge de la société religieuse. L'Eglise perd fatalement des fidèles. Il est probable que la paroisse participe à la déchristianisation. Ses efforts, ses forces, son attention sont trop dispersés pour garantir un lien étroit entre le foyer religieux et certains protestants éloignés de tout lieu de culte. Or, coordonner ces efforts n'est pas une priorité du consistoire de Marseille, lequel pourrait fonder une nouvelle paroisse, et travailler à un nouveau Réveil. On peut l'illustrer par une phrase de Léon Maur, laquelle s'inscrivait toutefois dans un autre contexte : les paroissiens "ont eu leurs défaillances, leurs petites, leurs préoccupations personnelles : ils étaient des hommes."

**LA CONFEDERATION  
GENERALE DU TRAVAIL DANS  
LES ALPES-MARITIMES SOUS  
LA QUATRIEME REPUBLIQUE  
(1945-1958)**

**Emmanuel ANTONINI**

**Résumé d'un mémoire de maîtrise soutenu à l'Université de Nice  
sous la direction de M. Schor**

La Seconde guerre mondiale laissa la France en plein bouleversement, confrontée à de nouveaux problèmes. Les quinze années qui suivirent, de 1944 à 1958, furent celles de profondes transformations économiques, sociales, culturelles et politiques. Le département des Alpes-Maritimes fut bien évidemment traversé par ces mutations et connut lui même de profonds changements. Ce département était caractérisé par un faible taux d'activité, un taux de chômage important, plus du double de la moyenne nationale, une forte expansion démographique entraînant une sur-représentation du secteur d'activité du bâtiment, un secteur tertiaire hyper-développé, une bonne partie étant d'ailleurs liée au tourisme, une industrie relativement peu développée faite en majeure partie de petites ou moyennes entreprises.

Après deux années d'intense reconstruction de l'économie et de la société au sein de laquelle la classe ouvrière occupait une place éminente et grandissante, l'union née de la Résistance cédait dès 1947. La scission consommée, le pluralisme syndical s'instaurait : trois confédérations (C.G.T., C.F.T.C., F.O.), une fédération professionnelle de fonctionnaires autonomes (F.E.N.), des organisations professionnelles autonomes de faible importance. La période de croissance économique qui s'ouvrait dès 1949 s'accompagnait d'une expansion démographique à l'ampleur totalement inédite : de 1946 à 1962, la population du département s'accrut de 166 000 habitants. La forte natalité de cette période n'expliquait pas cependant une telle progression. Elle était due pour l'essentiel à une forte immigration.

Néanmoins la structure économique départementale connut durant cette période de nombreuses transformations, comme le note Jean-Louis Panicacci, qui touchèrent de nombreux "fiefs" de la C.G.T. "Le retour à une économie moins dirigée, le réapprentissage difficile de la concurrence, la perte de certains marchés et l'accumulation des pertes entraînèrent, de 1946 à 1956, la fermeture de multiples entreprises, parfois notables (savonneries Couiteas, constructions électriques Ferrix, Etablissements Michel, les Aciéries du Nord disparaissant peu après) et une situation critique pour l'hôtellerie"<sup>1</sup>.

Enfin l'anticommunisme dominant tant à l'échelle mondiale que dans le département interdisait toute perspective de rassemblement des forces de gauche, partis politiques et syndicats, pour un changement de société. Le mendésisme, en 1953 et 1954, le Front républicain en 1956 traduisaient certes une poussée à gauche de l'électorat préoccupé de plus en plus par les guerres coloniales et animé par une volonté de paix grandissante, mais déçurent rapidement les espoirs ouvrant ainsi la voie du soutien populaire initial au futur régime gaulliste tout au moins pour ce qui concernait sa politique algérienne.

Comment la C.G.T. a-t-elle donc tenu durant ces quinze années dans un contexte mondial de lutte nécessaire pour sauver la paix, dans une France où le grand capital redressait la tête, reprenant progressivement le contrôle de l'Etat, dans un département où l'accumulation des profits aggravait l'exploitation des travailleurs ?

Les luttes sociales furent marquées par ces profonds mouvements et l'union départementale C.G.T. des Alpes-Maritimes mêla, au fil des années, luttes revendicatives, luttes pour la paix et luttes pour des transformations plus profondes.

C'est pourquoi une étude portant sur la C.G.T., principale organisation des salariés, suscitant une opposition remarquable, trouve toute sa justification si on veut concevoir l'espace politique et social des Alpes-Maritimes.

---

<sup>1</sup> Panicacci (Jean-Louis), *Les Alpes-Maritimes 1939-1945, un département dans la tourmente*, Serre, Nice, 1989, p.302.



## • La reprise des activités publiques

Le mouvement syndical, durement frappé par la répression dans le département des Alpes-Maritimes, réorganisé clandestinement, joua un grand rôle dans la Résistance et la Libération de Nice. Il entendit donc revenir sur le devant de la scène et continua l'action sous d'autres formes.

Si la Libération apportait une immense espérance aux travailleurs, elle n'en fixait pas moins une tâche presque surhumaine à la Résistance dont ils faisaient partie intégrante : poursuivre et intensifier l'effort de guerre jusqu'à la libération totale du département ; mettre les collaborateurs hors d'état de nuire, rétablir la légalité républicaine ; remettre en état les routes, les ponts, les voies ferrées, les installations portuaires ruinées par les combats ; relancer la production ; assurer le ravitaillement de la population.

Les responsables syndicaux de la C.G.T. clandestine se présentèrent à la Bourse du travail le 29 août, dès 8 heures<sup>2</sup>. Ils en expulsèrent les dirigeants vichystes qui prétendaient s'y maintenir. Cette expulsion réalisée, le bureau provisoire de l'union départementale, Charles Andrieu, secrétaire général, Jean Robert et Sauvajon, secrétaires adjoints, Constant Gazzéra, secrétaire administratif, Augustin Salge, trésorier général, Nicola, trésorier adjoint, se consacrèrent immédiatement au passage des syndicats à la légalité et au rétablissement des voies de communications. La C.G.T., après avoir contribué à la libération par son action dans la clandestinité et par la grève générale qu'elle déclencha et qui permit l'insurrection, entendit participer d'une façon totale à l'effort de guerre et à la reconstruction. Ce bureau composé exclusivement de communistes ne souleva pas de protestation contrairement à 1937<sup>3</sup>.

Différentes raisons peuvent l'expliquer. D'une part de nombreux ex-confédérés, Félix Mathieu, Jean Triandafilis, François Bovis, Jean Amadéo, se trouvaient discrédités pour avoir chassé les communistes de la direction de l'union départementale, des unions locales et des syndicats à partir d'août 1939 conséquence de la signature du pacte germano-soviétique. D'autre part, à la suite des accords du Perreux, signés le 17 avril 1943, André Lunet pour les Alpes-Maritimes, délégué de la C.G.T. pour la zone sud, chargea "l'unitaire" Charles Andrieu de reconstituer l'union départementale<sup>4</sup>. Charles Andrieu était appuyé par Jean Robert, Pierre Barbier et Barthélemy Podesta. A cette action clandestine, s'ajoutait la pénétration des syndicats vichystes de la Bourse du travail, afin de les transformer en véritables syndicats ouvriers. C'est ce qui se passa dans le bâtiment, aux T.N.L., chez les opérateurs de cinéma, dans le livre, à la S.N.C.F., dans les P.T.T., autant de secteurs où l'implantation des unitaires était enracinée. Des militants s'infiltrèrent dans la commission administrative de l'union départementale, Constant Gazzéra et de l'union locale, Léon Barruchi, Sauvajon, Augustin Salge. La commission de reconstitution des organisations syndicales composée de sept membres dont un de la C.F.T.C. et six de la C.G.T. parmi lesquels les communistes Henri Gruber, Constant Gazzéra, Jean Robert et Barthélemy Podesta, siégea du 23 décembre 1944 au 12 juin 1945<sup>5</sup>. Les exclusions prononcées touchèrent 78 responsables de syndicats dont 53 exclusions à vie. Constant Gazzéra semble avoir joué un grand rôle dans cette commission. Etant secrétaire administratif de la Bourse du travail de 1940 à 1943, il connaissait parfaitement les militants qui collaboraient avec Vichy et ne se priva pas de les sanctionner tout comme ceux qui avant guerre s'étaient distingués par le slogan : "Plutôt l'esclavage que la

<sup>2</sup> *L'Étincelle* n°57, édition spéciale de la libération.

<sup>3</sup> Bézias (Jean-Rémy), *Le communisme dans les Alpes-Maritimes*, Serre, Nice, p. 124..

<sup>4</sup> *L'Étincelle* n°57, édition spéciale de la libération.

<sup>5</sup> Archives C.G.T..

guerre". De plus à partir de septembre 1944 *L'Étincelle*, "organe de l'union départementale des syndicats ouvriers des Alpes-Maritimes", qui avait succédé au *Réveil syndical*, à la fin du mois de mars 1944, aux mains des ex-unitaires, Robert étant l'administrateur et Andrieu l'éditorialiste, devenait hebdomadaire, imprimé à l'ex-*Petit Niçois* comme *Combat*, et atteignait vite les 30 000 exemplaires. Les ex-unitaires détenaient donc le pouvoir à la Bourse du travail et profitèrent de l'afflux des travailleurs vers la C.G.T..

Bien vite la Bourse du travail, beaucoup trop grande pour l'ordre nouveau de Vichy, devint trop étroite. Les militants furent surchargés de travail. La C.G.T. était présente dans le comité de libération, les commissions de police, du travail, d'épuration. Aussi, devant la réorganisation indispensable des syndicats, la mise en place des bureaux, les assemblées générales et les adhésions massives qui affluaient d'heure en heure, (des centaines d'ouvriers se présentant journalièrement, pour être renseignés), devant ce lourd travail, était-il, absolument nécessaire que chaque secrétaire de syndicat fût conscient de son devoir de syndicaliste et qu'il se dévouât entièrement à son syndicat.

Le 22 avril 1945 se tenait à Nice le 1er Congrès de l'union départementale C.G.T. Charles Andrieu rappela les événements depuis le 30 novembre 1938, la guerre et son cortège de deuils, de misères. Il stigmatisa les traîtres à la classe ouvrière et glorifia tous les martyrs et les militants fidèles à leur idéal. Retraçant la reconstitution du mouvement syndical dans la lutte clandestine et tout de suite après la Libération, il cita l'action de tous les syndicats et de leurs militants, action qui avait largement contribué à la reconstruction de l'union départementale C.G.T. des Alpes-Maritimes. Charles Andrieu parla ensuite de l'activité du bureau sortant, de ses méthodes de travail, de son homogénéité et fit le bilan des effectifs qui seraient certainement plus importants si toutes les fédérations avaient envoyé assez tôt les cartes et les timbres. L'union locale de Nice déclarait lors de son congrès 25.000 syndiqués.<sup>6</sup> Les effectifs de la C.G.T. dans les Alpes-Maritimes devaient donc être de l'ordre de 40 000, en tenant compte de la prépondérance de l'union locale de Nice qui représentait les deux tiers des syndiqués de l'union départementale.

Après avoir cité toutes les commissions auxquelles participait la C.G.T. et l'action des syndicalistes dans ces commissions, Charles Andrieu parla des méthodes de direction, du plan de travail devant les tâches importantes à accomplir et la nécessité de faire monter des cadres nouveaux. Ces cadres existaient puisque les syndicats trouvèrent plus de 80 candidats à la commission administrative de l'union départementale Charles Andrieu conclut en remerciant tous les militants d'avoir fait confiance jusqu'à ce jour au bureau sortant et celui-ci fit confiance au congrès pour appliquer ce mot d'ordre d'unité : "chacun à sa place, le meilleur partout !"<sup>7</sup>

Les événements amenèrent la C.G.T. et par voie de conséquence l'union départementale des Alpes-Maritimes à modifier leur position première. Celle-ci consistait, en effet, à demander à tous les ouvriers de rester au travail le 1er mai et d'accroître ainsi l'effort de guerre et de reconstruction. Mais les mesures, telles que l'augmentation des transports, des tarifs postaux, des produits industriels, du tabac, des pâtes alimentaires, du pain et le souci de ne pas heurter une base mécontente obligèrent les dirigeants locaux à faire une démonstration calme mais puissante de leur grande force et attirer ainsi l'attention des autorités gouvernementales. En multipliant le nombre de zones économiques (73) et en laissant subsister des différences de 10 % sur les salaires des femmes par rapport à ceux des hommes, le malaise s'élargissait, d'autant plus que l'ordonnance portant création des comités

---

<sup>6</sup> Archives U.D. C.G.T., congrès de l'U.L. de Nice, le 26 mars 1945.

<sup>7</sup> *L'Étincelle*, n°40 le 27 avril 1945

d'entreprises excluait la plupart d'entre eux du contrôle et de la marche financière de l'entreprise.<sup>8</sup>

Pour ces raisons, des masses de travailleurs répondirent à l'appel de l'union départementale C.G.T. : 30000 à Nice, 5 000 à Cannes, 3000 à Antibes, 800 à Vallauris, 1 000 à Cagnes, 7 000 à Monaco et plusieurs centaines d'autres à Saint-Martin-du-Var, Puget-Thénières, Grasse, Villefranche, Contes, Peille et Vence.<sup>9</sup>

Charles Andrieu rappela au cours du meeting qui se tenait sur l'esplanade général de Gaulle, le tract édité un an plus tôt par l'union départementale clandestine, appelant les travailleurs à chômer et manifester contre l'occupant nazi en sabotant sa machine de guerre. Il cita les exemples de grèves, notamment sur les chantiers de la Todt. Il indiqua ensuite les raisons qui amenèrent la commission administrative de la C.G.T. à décider que ce 1er mai serait chômé et consacré à des manifestations dans toute la France.

Citant l'exemple du mouvement syndical qui avait fait son unité Charles Andrieu demanda, sous les acclamations, aux grands partis de faire l'unité politique : "unité qui permettra au peuple de France de lutter victorieusement contre toutes les forces de réaction et d'abattre définitivement le fascisme."<sup>10</sup>

La C.G.T., appliquant les mêmes points de vue que son organisme central en ce qui concernait les listes communes en vue des prochaines élections municipales, souhaitait faire, de cette consultation électorale, une puissante manifestation d'unité française. Des représentants de la C.G.T. siégeaient dans le comité départemental de libération et les comités locaux et il lui apparaissait alors logique de présenter des candidats pour ces élections. Lors de la réunion de tous les membres du bureau du 27 février 1945, la C.G.T. décida de convoquer les différentes organisations des partis politiques susceptibles d'accepter leur représentation à une liste unique et commune d'unité française républicaine et antifasciste. Cependant après de nombreuses réunions, où les tractations furent difficiles, seules les organisations proches du Parti communiste acceptèrent le principe de listes communes.<sup>11</sup>

L'union locale de Nice avait ratifié à l'unanimité six candidats qui devaient représenter la C.G.T. sur la liste commune républicaine et antifasciste. Mais au lendemain du congrès de l'union départementale, le 23 avril 1945, un quotidien local, *l'Espoir*, publia une liste dans laquelle figuraient des candidats militants de la C.G.T. <sup>12</sup> Dès cet instant, la C.G.T. abandonna sa représentation dans la liste commune républicaine et antifasciste. Au lendemain du premier tour, le 30 avril 1945, Arnoult, syndiqué, représentant le mouvement Combat vint faire des propositions à la C.G.T. qui furent publiées dans la presse. Il remit une lettre à Charles Andrieu où l'on proposa cinq sièges aux partis politiques suivants : Parti communiste, Parti socialiste, Parti radical, M.R.P. et mouvement Combat, un siège aux mouvements de Résistance et deux sièges à la C.G.T. à raison d'un siège par tendance.<sup>13</sup> La C.G.T. répondit que c'était inacceptable. Elle ne pouvait tolérer une si maigre représentation et l'acceptation en son sein de tendances alors qu'elle était décidée à jouer les premiers rôles dans le département et entendait peser de tout son poids sur la vie économique, sociale et politique du département.

---

<sup>8</sup> *L'Étincelle*, n°39, le 20 avril 1945.

<sup>9</sup> *Le Patriote*, le 2 mai 1945.

<sup>10</sup> *L'Étincelle*, n°41, le 4 mai 1945

<sup>11</sup> Archives U.D.C.G.T., Procès verbal schématique de la réunion pour la constitution des listes uniques du samedi 2 mars 1945.

<sup>12</sup> *L'Espoir*, le 23 avril 1945.

<sup>13</sup> *L'Étincelle*, n°42, le 11 mai 1945.

## • Les débuts de la IV<sup>e</sup> République

La Constitution élaborée par l'Assemblée fut soumise à référendum le 5 mai 1946. Elle fut combattue par le général de Gaulle (discours de Bayeux) et le M.R.P. Elle fut repoussée par 10 450 883 "non" contre 9 280 385 "oui". Dans le département des Alpes-Maritimes, en revanche, elle obtint 100 754 "oui" contre 89 265 "non".<sup>14</sup>

Charles Andrieu débattit longuement dans les divers congrès et assemblées où il se rendit et dans lesquels il fut amené à s'expliquer sur la position de la C.G.T. concernant le référendum. En effet, certains syndicalistes soutenaient que la C.G.T. devait se borner à défendre les travailleurs et rester étrangère, c'est-à-dire neutre, sur le terrain politique. Au contraire, Charles Andrieu, affirmait que la constitution sur laquelle étaient appelés à se prononcer les Français reconnaissait pour la première fois les droits du travail, qu'elle assurait les libertés syndicales et qu'elle permettait aux travailleurs l'accès à la direction économique et politique du pays.<sup>15</sup>

Pour ces raisons la C.G.T. attira l'attention des travailleurs sur une si importante proposition et se prononça en faveur de la nouvelle constitution.

Lors de la commission administrative de l'union départementale C.G.T. du 21 mai 1946, Charles Andrieu déplora le résultat du 5 mai et déclara, parlant des prochaines élections, que de leurs résultats dépendait le sort du régime.<sup>16</sup> En conséquence, la C.G.T. prit nettement position, non pas pour les partis politiques, mais contre le danger que la "réaction" faisait courir au pays. Elle envisageait alors plusieurs méthodes pour appeler l'ensemble de la population à suivre son mot d'ordre. Plusieurs publications parurent dans la presse ainsi que des affiches dans tout le département. Des réunions publiques avec les principaux dirigeants de l'union départementale se tenaient dans les principales localités du département.

Le ravitaillement restait précaire, les prix s'emballaient et les salaires, même augmentés, ne les rattrapaient pas. Si en 1945 les travailleurs prirent patience, en revanche, le mécontentement grandit en 1946, ce qui expliquait leur confiance soutenue au Parti communiste, attestée par les résultats électoraux ou par l'accueil fait à Maurice Thorez, place Masséna, sous de violentes rafales de pluie, en avril 1946. Les défilés du 1<sup>er</sup> mai (30 000 personnes à Nice<sup>17</sup>) posèrent avec force les revendications des travailleurs qui s'indignaient du refus opposé par le gouvernement Bidault à la demande d'une augmentation de salaires de 25 %. Finalement, l'accord se fit sur une augmentation de 18 %, le syndicat des métaux des Alpes-Maritimes arrachant même les 25 %, grâce à l'entreprise des établissements Michel.

Mais le mécontentement persistait. Chaque jour étaient révélés des scandales sur le ravitaillement. Tout était occasion de spéculation : le vin, le lait, la viande, les pâtes. La situation se dégradait. Le 3 novembre, 20 000 travailleurs manifestèrent à Nice pour un meilleur ravitaillement. "Nous avons faim" proclamaient de nombreuses pancartes.<sup>18</sup>

---

<sup>14</sup> *Le Patriote*, le 6 mai 1946.

<sup>15</sup> Archives U.D. C.G.T.

<sup>16</sup> Archives U.D. C.G.T.

<sup>17</sup> *Le Patriote*, le 2 mai 1946.

<sup>18</sup> *Le Patriote* le 4 novembre 1946.

A tous les égards, la mi-1946 représentait un tournant décisif. Tant que la classe ouvrière acceptait sinon le sacrifice total, du moins certains sacrifices impliqués par la priorité de la production, l'expectative pouvait être officiellement respectée. A partir du moment où la C.G.T. rejetait la règle du jeu qu'instituaient les dirigeants économiques et politiques les conflits étaient inévitables. C'est ainsi qu'Annie Lacroix-Riz<sup>19</sup> interprète les grandes manœuvres de juillet-août 1946.

Le 30 juillet 1946, éclata une grève aux P.T.T. L'union départementale C.G.T. qui ne voulait pas se laisser dépasser sur sa gauche, décida l'ordre de grève pour le lendemain afin de contrôler ce mouvement qui semblait partir de la base. La grève s'était déroulée normalement dans le département. Unanimement les postiers avaient répondu à l'appel de leur fédération. Dans les réunions, la confiance à leur bureau syndical leur était votée. Partout le travail reprenait normalement à 14 heures. Ce n'était que le jeudi 1er août à midi, alors qu'il avait été mis en minorité à la commission exécutive par 15 voix contre 2, que Bovis, exploitant le mécontentement des postiers, entraîna, malgré les directives de son syndicat, les employés du central téléphonique de Wilson et les jeunes télégraphistes à un mouvement jugé inconsidéré. L'union départementale fit un pressant appel à ceux qui avaient suivi ce mouvement pour qu'ils reprissent le travail et dénonça dans le même temps Bovis qui avait pactisé avec Vichy, comme un agent provocateur.<sup>20</sup>

La grève des P.T.T. du 30 juillet au 4 août fut activement soutenue par la S.F.I.O.. Grezes, secrétaire général administratif de la fédération postale démissionna de la S.F.I.O. quelques jours après et accusa ce parti d'être à l'origine du coup de force tenté contre la fédération postale.<sup>21</sup> En effet, nul ne pouvait penser que ce mouvement eût pour ressort exclusif ou principal le mécontentement social. Certes, la profondeur de celui-ci, dont les postes n'avaient pas le monopole, contribuait à rendre compte de l'ampleur d'un conflit aboutissant à une scission qui entraîna dans ses rangs une fédération postale autonome.

## • 1947, une année lourde de conséquences

L'ordonnance du 4 octobre 1945 qui jetait les bases de la Sécurité sociale fut complétée par de nombreuses lois, décrets, arrêtés, circulaires. Une loi du 30 octobre 1946 fixait ainsi le régime des élections aux caisses primaires de Sécurité sociale.

C'était en juillet 1946 que furent mis en place dans le département les organismes prévus par l'ordonnance du 4 octobre 1945 : la Caisse primaire de sécurité sociale et la Caisse d'allocations familiales. Auparavant existaient des assurances sociales gérées par des organismes patronaux. Bien accueillies par les travailleurs, les ordonnances suscitérent l'opposition du patronat, de la mutualité et de la C.F.T.C.. Pour remplacer les organismes d'assurances sociales, deux conseils d'administrations provisoires, un pour la Caisse primaire, un pour les allocations familiales furent désignés. Constant Gazzéra fut élu président de la Caisse primaire et Henri Gruber de la Caisse d'allocations familiales. En effet seule la C.G.T. avait accepté de participer à ces organismes et prit la responsabilité d'organiser la Sécurité sociale. Ces conseils devaient être remplacés par des conseils élus démocratiquement par les assurés en avril 1947.

Le 24 avril 1947 devaient avoir lieu les élections à la Sécurité sociale. Dès l'ouverture de la campagne électorale, la C.G.T. déploya, par la presse et l'affichage, une vive

---

<sup>19</sup> Lacroix-Riz (Annie), *La C.G.T. de la Libération à la scission de 1944 à 1947*, Editions Sociales, Paris, 1981.

<sup>20</sup> Archives U.D. C.G.T., M.Bovis fut secrétaire général de la Bourse du travail de 1940 à 1943.

<sup>21</sup> *Le Patriote*, le 13 août 1946.

activité, en vue d'assurer le succès des listes qu'elle présentait. Les avantages de la Sécurité sociale furent exposés au cours de nombreuses réunions d'information organisées par les principaux syndicats adhérents à l'union départementale de la C.G.T.<sup>22</sup> De leur côté, les syndicalistes chrétiens ne ménagèrent pas leurs efforts et leur propagande fut également très active, relayée par le journal *La Liberté*.

Dès le mois de juillet 1946, la C.G.T. prit position pour la défense de la Sécurité sociale. Elle constitua à ce moment là des "associations familiales" ; cinq de celles-ci se constituèrent dans les banques, le bâtiment, le commerce et les transports en commun. D'autre part, elle organisa à Nice près de cent réunions, soit dans les syndicats, soit dans les quartiers et pouvait compter sur *L'Etincelle*, dont des journées de diffusion de masse étaient organisées quelques semaines avant le scrutin. La C.G.T. clôtura sa campagne par un meeting au Palais des Fêtes, à Nice devant trois mille personnes venues écouter Gaston Monmousseau, secrétaire de la C.G.T., directeur du journal *la Vie Ouvrière*, le 9 avril 1947.<sup>23</sup>

Pour la représentation des salariés, les listes de la C.G.T. arrivèrent nettement en tête, mais celles de la C.F.T.C. et de l'union ouvrière et familiale réunirent près de 50 % des suffrages obtenus par la C.G.T. Le succès de celle-ci était donc indéniable mais moins écrasant qu'on ne s'y attendait généralement. D'autre part les électeurs usèrent largement de la faculté qui leur était donnée de panacher les listes de candidats, ce qui expliqua l'échec subi par les dirigeants des différentes listes. Si quelques dirigeants seulement n'avaient pas eu la confiance des votants, on aurait pu en conclure qu'il s'agissait d'une marque d'hostilité à leur encontre s'adressant, soit à leur personne, soit à leur orientation politique, mais en fait, tous les dirigeants subirent un échec. Cela était vraisemblablement dû, d'une part, au fait que les chefs de file étaient plus en vue et rendus plus facilement responsables des difficultés, surtout dans les circonstances du moment, d'autre part, à des manoeuvres de quelques adversaires qui, par le jeu du panachage, pouvaient aisément leur faire perdre quelques voix par rapport à leurs colistiers.

Quoi qu'il en soit, la non élection des têtes de listes de la C.G.T. donna lieu à de nombreux commentaires. Elle n'eut pratiquement aucun effet puisque par le jeu du désistement, les dirigeants de la C.G.T. siégèrent.

A la suite d'une réunion de cadres syndicaux, la C.G.T. avait décidé dans tout le département des Alpes-Maritimes pour le mardi 16 septembre 1947 une cessation du travail de 17 à 18 heures. Cette mesure de protestation avait été prise pour exiger l'application intégrale des accords entre la C.G.T. et le patronat, l'application immédiate et totale du statut de la fonction publique, la révision de l'impôt cédulaire, l'augmentation de la ration de pain, l'amélioration du ravitaillement par la suppression des envois en Allemagne et "une politique conforme aux intérêts de la classe ouvrière". Les consignes de la C.G.T. furent parfaitement appliquées. La C.G.A. et l'U.F.F. appuyaient ce mouvement ainsi que l'union départementale des syndicats chrétiens. La principale manifestation à l'occasion de cette cessation de travail fut une réunion place Saint-François, réunissant entre 5 000 et 20 000<sup>24</sup> personnes. Le discours de Charles Andrieu fut salué par de nombreux applaudissements, suivi avec intérêt et entrecoupé de nombreux cris hostiles au gouvernement et notamment à Paul Ramadier.

Cependant les événements se précipitèrent sur le plan économique. Le 3 octobre 1947, Paul Ramadier décida des hausses impressionnantes, de 25 à 40 % et avança même l'idée d'une baisse des salaires pour aider au redressement de l'économie. La C.G.T. quitta le comité national des prix et appela à l'action malgré les réticences de la tendance Force

---

<sup>22</sup> A.D.A.M., 28 W 38

<sup>23</sup> *L'Etincelle*, le 11 avril 1947

<sup>24</sup> *Le Patriote*, le 17 septembre 1947.

Ouvrière. Des grèves commencèrent en novembre dans la région parisienne, dans le Nord et le Pas-de-Calais, les Bouches-du-Rhône. Immédiatement les grèves s'étendirent. Le 19 novembre, Paul Ramadier démissionna ; le M.R.P. Schuman le remplaça le 24 novembre.

Dans les Alpes-Maritimes, le mouvement atteignit bientôt une puissance comparable à celui de 1936. Tout commença le 10 novembre, à la S.I.T.A.U., à la Compagnie des Eaux et dans les cinémas.<sup>25</sup> Les jours suivants les grèves se multiplièrent : dockers, taxis, bâtiment, P.T.T., fonctionnaires. Les banques et les jeux furent les seules corporations non touchées par les grèves. Au total 35 835 grévistes étaient recensés par le comité de grève qui siégeait à la Bourse du travail de Nice. Les manifestations se succédèrent. Le 27 novembre 20 000 personnes manifestaient dans les rues de Nice ainsi que 2 000 à Cannes à l'appel de la C.G.T.

L'ordre de grève générale lancé par la C.G.T. des Alpes-Maritimes et transmis dans la matinée du 1er décembre aux responsables des divers syndicats, provoqua une recrudescence des grèves et de l'agitation sociale. Le 2 décembre 20 000 manifestants à nouveau se rendirent en cortège à la préfecture des Alpes-Maritimes. D'importantes forces de police avaient été envoyées au dépôt Saint-Roch à Nice ce même jour à partir de 8 heures, afin de faire évacuer les grévistes de la rotonde. Les gendarmes qui formaient un barrage tentèrent de repousser les grévistes au nombre de 3 000<sup>26</sup>. Mais ces derniers ne cédèrent pas et les gendarmes se retrouvèrent séparés, en petits groupes isolés, au milieu de la foule. C.R.S., policiers, soldats et gendarmes se replièrent et évacuèrent l'enceinte du dépôt. "C'est la victoire, une grande victoire", lança Barucchi, du syndicat des cheminots, sous les applaudissements à tout rompre. "Maintenant, ajouta-t-il, nous devons être vigilants. Il faut défendre le dépôt coûte que coûte"<sup>27</sup>. Le directeur départemental profita alors de ce que les manifestants étaient rassemblés en grand nombre à la gare pour envisager l'occupation de la poste Thiers par la police où la grève venait d'être votée. Des manifestants stationnant devant l'entrée principale de la poste Thiers ou aux abords immédiats furent refoulés. Les manifestants appelés en ville au moyen d'un véhicule muni d'un haut parleur affluèrent en nombre croissant. Une charge de la troupe laissa sur le terrain quelques blessés parmi les manifestants.

Pendant la journée du 3 décembre 1947 la situation s'aggrava sensiblement du fait de l'occupation de l'hôtel des postes d'Antibes par les grévistes. Mais ce fut surtout le lendemain, sur la poste Thiers à Nice, que se porta l'attention car elle fut au centre de violentes échauffourées qui opposèrent les grévistes aux tirailleurs sénégalais, puis à des militaires en stage à Antibes. Ces derniers occupèrent la poste à 6.h.30, le 4 décembre, ce qui provoqua la grève dans les grands magasins. Les manifestants étaient très nombreux sur l'avenue Thiers et dans la cour de la gare. La troupe chargea les manifestants à coups de crosse et de grenades lacrymogènes et dégagea entièrement l'avenue Thiers, faisant plus de vingt blessés graves. Cependant la C.G.T. et le P.C.F. n'étaient pas intimidés par cette répression et certains militants étaient prêts à prendre les armes comme le témoigna Albert Gattéli. Les dirigeants locaux de la C.G.T. essayèrent de calmer les esprits car si ces derniers étaient pratiquement maîtres de la situation, il n'en était pas de même dans l'ensemble de la France.<sup>28</sup>

Un grand élan de solidarité venu des paysans et de la population entoura les grévistes. Ces derniers contrôlaient la situation dans ce département où plus rien ne fonctionnait, trains, transports en commun, services publics... Malgré la grève générale à laquelle s'étaient immédiatement ralliés les employés des transports et malgré l'arrêt complet du trafic ferroviaire, à aucun moment la population des Alpes-Maritimes n'avait eu à souffrir

---

<sup>25</sup> *Le Patriote*, le 11 novembre 1947.

<sup>26</sup> A.D.A.M., 122 W 1118.

<sup>27</sup> *Le Patriote*, le 3 décembre 1947.

<sup>28</sup> Lacroix-Riz, *La C.G.T.*...

du manque de ravitaillement. Dans son allocution radiodiffusée, le préfet des Alpes-Maritimes avait indiqué que, par ses soins, 700 camions avaient été mis en route et avaient amené 5 000 tonnes de marchandises. Mais il avait omis d'ajouter que ces camions roulaient avec l'accord de la C.G.T. La commission du ravitaillement du comité central de grève avait pris également d'autres dispositions autorisant le travail du personnel affecté aux entreprises de transformation des denrées alimentaires. Ce fut ainsi que les huileries Audemard, les moulins de la C.A.M., les boulangers, les bouchers-abatteurs, la fabrique de pâtes Fiorina purent fonctionner normalement de façon à assurer la distribution normale de la farine, du pain, de l'huile, des pâtes.<sup>29</sup>

A la suite du brusque arrêt de grèves, qui se produisit le 10 décembre 1947 sur l'ordre du comité central national de grève, de nombreux militants, ainsi du reste, que de nombreux membres ou sympathisants du Parti communiste furent désorientés. La veille encore, Charles Andrieu devant 20 000 grévistes réunis place Saint-François à Nice, rappela les revendications de la C.G.T. et ne laissa planer aucun doute quant à une reprise possible du travail :

"Déjà de nombreux patrons, malgré les ordres du gouvernement, accordent entière satisfaction à leurs ouvriers et le travail reprend. C'est vers ces victoires que nous devons diriger notre lutte. Nous ne devons céder sur aucun point, nous devons soutenir le bureau confédéral, nous devons tenir le dernier quart d'heure pour la victoire. Des premiers vous vous êtes lancés dans la lutte pour vos revendications, vous ne lâcherez pas avant d'avoir obtenu satisfaction. Nous tiendrons et nous vaincrons."<sup>30</sup>

Cependant, les intéressés ont pu constater que tandis que les mots d'ordre cégétistes et communistes les exhortaient sur le plan local à ne pas reprendre le travail jusqu'au succès total de leurs revendications, le comité central national de grève capitulait en quelque sorte devant le gouvernement.

Bien que le communiqué final du comité ait invoqué la nécessité d'arrêter le mouvement des grèves afin de regrouper les forces ouvrières en vue des luttes ultérieures, la plupart des éléments d'extrême gauche qui étaient décidés à ne pas capituler, reconnurent que ce brusque revirement marquait un échec sérieux de la C.G.T. et du P.C. Certes, le premier mouvement de surprise passé, militants et sympathisants suivirent avec intérêt les explications fournies par les porte-paroles de ces deux organismes, et recommencèrent à prendre confiance, ce qui fut facilité par la prise de position de la presse communiste, contre les sanctions infligées à certains grévistes et les poursuites intentées contre certains militants.<sup>31</sup>

Néanmoins la masse des travailleurs resta impressionnée par le premier échec véritable subi depuis la libération par la grande centrale ouvrière. Si, seules quelques voix ouvrières s'étaient jusqu'à présent élevées pour exiger un renouvellement complet des cadres cégétistes, un grand nombre de syndiqués grossit la troupe des "grévistes du timbre" en mettant une mauvaise volonté accrue à renouveler leur cotisation.

Dans les Alpes-maritimes, la reprise du travail eut lieu le 10 décembre, avec l'obtention d'une prime mensuelle de 1500 francs et une augmentation des allocations familiales, loin des 25 % d'augmentation de salaire réclamés.

Cependant dans certaines entreprises ou corporations la C.G.T. obtenait de réels succès : Ets. Michel, Ets. Ronchèse, H.C.R. de Cannes, dans le bâtiment. A la Compagnie des Eaux après dix jours de grève, la direction accepta les revendications qui portaient sur le

---

<sup>29</sup> Lacroix-Riz, *La C.G.T...*

<sup>30</sup> *Le Patriote*, 9 décembre 1947.

<sup>31</sup> Onze postiers furent suspendus : Maurice Blanc, Albert Robini, Jacques et Raymond Borello, Jean Benoît, Charles Ponleve, François Fabry, Louis Sereno, Andrée Wagner, Violette Brunebarbe et Thérèse Maison



reclassement de la fonction publique, le minimum vital et l'attribution d'un acompte provisionnel. De même à la S.I.T.A.U., un accord fut signé avec l'adjoint aux travaux qui prévoyait la municipalisation des employés de cette entreprise dans les mêmes conditions que les ouvriers du nettoyage.

Le 22 décembre, la commission administrative de l'union départementale C.G.T. réunie au complet pour faire le bilan des grèves vota à l'unanimité une motion de confiance à la C.G.T. en réponse à certains dirigeants confédéraux qui le 19 décembre démissionnèrent en essayant d'entraîner avec eux le plus grand nombre de responsables syndicaux<sup>32</sup>

Les premiers mois de 1948 furent placés sous le signe de la réaction des travailleurs à la scission. Les communiqués de confiance se succèdent dans les colonnes du *Patriote*. En revanche, la section des Alpes-maritimes du Syndicat des Instituteurs se prononça ainsi par bulletins secrets<sup>33</sup> :

pour le maintien à la C.G.T. : 466 voix ; contre : 572,

pour l'adhésion à F.O. : 179 voix ; contre : 859

pour l'autonomie : 785 voix ; contre : 285.

Cette dernière formule prévalut pour le S.N.I. et la F.E.N.

Le congrès de l'union départementale se déroula les 6 et 7 mars 1948, à la salle Bréa, en présence de Gaston Monmousseau et de 300 délégués. Le nouveau bureau était ainsi élu : Charles Andrieu, secrétaire général, Henri Gruber, Jean Robert, Constant Gazzéra, Antonin Turcat, Juliette Parrot, Jacques Borello, secrétaires, Augustin Salge, trésorier général. Charles Andrieu pouvait légitimement s'écrier : "la C.G.T. continue".<sup>34</sup>

Le 13 avril 1948, à Paris était créée la C.G.T.-F.O. Dans les Alpes-Maritimes, la C.G.T. ne fut pas coupée en deux car la tendance F.O était peu représentée, essentiellement dans les P.T.T. On retrouva à sa direction Ferro, Félix Mathieu, Bovis. Elle influença surtout certaines catégories de fonctionnaires : P.T.T., finances, Eaux et Forêts, auxquels s'ajoutaient peu à peu des syndicats de cheminots, préfecture, Sécurité sociale, E.G.F., Jeux. Cependant de nombreux socialistes restèrent à la C.G.T. et celle-ci resta très longtemps majoritaire. Ce rapport de force ne varia pas jusqu'en 1958.

## • La lutte pour la paix

Dans le cadre de son action contre la guerre en Indochine, la C.G.T. se fit remarquer autrement que par des grèves. Le 13 février 1950, en pleine période des fêtes carnavalesques, on apprit qu'une rampe de lancement V2, que l'on disait destinée à l'Indochine, devait être embarquée le lendemain au port de Nice. Le Mouvement de la Paix, le P.C.F. et la C.G.T. alertèrent leurs adhérents. Le 14 février, le *Patriote* publia un appel du Mouvement de la Paix et les dockers surveillèrent les événements. Lorsque le convoi arriva le 17 février 1950, protégé par des gardiens de la paix et des C.R.S., les sirènes donnèrent l'alarme.

On vit alors les bus, les trolleyes et les tramways des T.N.L. se diriger vers la place de l'Île-de-Beauté, tandis que les travailleurs accouraient des entreprises, métallurgistes, gaziers et électriciens, postiers, ouvriers du bâtiment, ainsi que de nombreux jeunes et femmes. Ils étaient bientôt des milliers, rassemblés non loin du monument aux morts, devant un barrage

---

<sup>32</sup> Dreyfus (Michel), *Histoire de la C.G.T.*, Bruxelles, Edition complexe, 1995, p 232

<sup>33</sup> Archives U.D. C.G.T.

<sup>34</sup> Archives U.D. C.G.T.

de policiers.<sup>35</sup> Des caisses de grandes tailles étaient transportées près d'une grue ; ce fut alors la ruée. Le barrage de police opposa une résistance symbolique et les manifestants arrivèrent aussitôt sur les C.R.S. L'un deux braqua sa mitraillette ; un jeune électricien se campa alors devant lui et découvrit sa poitrine : "tires, si tu oses !". Le C.R.S. ne tira pas. Que pouvaient-ils, à 30 ou 40, contre des milliers de manifestants ? Bientôt les caisses disparurent dans les eaux du port. Une autre rampe fut embarquée huit jours plus tard, sous la protection de l'armée.

Cet événement eut un immense retentissement, dans les milieux politiques, à l'Assemblée nationale, dans de nombreux pays. Il fut fixé par Ilya Ehrenbourg dans "*La lame de fond*", et en France, par Pierre Abraham, dans "*Tiens bon la rampe*".<sup>36</sup>

Le 5 mai 1950 vers 14 heures lors d'un chargement de matériel militaire (éléments de rampes de lancement d'engins aéro-guidés) fabriqué et étudié par l'usine S.N.C.A.S.E situé à 2,6 km de la gare de La Bocca, environ 300 ouvriers des Aciéries du Nord manifestèrent contre le départ de ce convoi à l'appel de la C.G.T. Une centaine d'entre eux assaillirent l'escorte du convoi. Les militaires qui se trouvaient dans le wagon-voyageur assurèrent une première protection et tirèrent quelques coups de feu à blanc contre les manifestants. Les pelotons de gardes mobiles intervinrent afin de refouler les manifestants qui s'étaient munis de pierres et de boulons pour les lancer sur les membres du service d'ordre. Trois gardes mobiles étant légèrement blessés, les C.R.S. intervenaient à leur tour. Au cours des échauffourées dix arrestations étaient opérées : Jean Imbert, Virgile Deplano, Jean Albert, Roger Clergue, Albert Toncelli, Ernest Ginola, Gabriel Seguy, ouvriers aux Aciéries du Nord, Louis Ruffino, Pierre Guenon, Antoine Gausseran, employés à la S.N.C.F. Ils furent amenés à la gendarmerie de Cannes.

Devant cette attitude de fermeté, les cheminots du dépôt de La Bocca, cessèrent le travail et se groupèrent devant la gare de triage. Pendant ce temps, 300 ouvriers des Aciéries du Nord se réunissaient et se rendaient en cortège à la mairie de Cannes. Le maire téléphona alors au commissaire central de Cannes pour solliciter une mesure d'élargissement en vue d'apaiser les esprits. Mais il lui fut répondu que le sort des huit détenus dépendait de l'autorité militaire.<sup>37</sup>

Les manifestants se regroupèrent et se remirent en marche vers la gendarmerie devant laquelle ils furent de nouveau dispersés à la suite d'une nouvelle intervention de la Garde Républicaine. En fin de journée le calme était revenu dans la ville. Le lendemain *Le Patriote* titrait : "Bravo La Bocca!"<sup>38</sup>

Georges Tabaraud, dans son éditorial, saluait l'action des ouvriers de La Bocca :

"Après ceux de Nice, les ouvriers de Cannes La Bocca ont montré hier leur volonté de lutter concrètement contre la préparation de la guerre.(...) La nécessité de l'action concrète contre la guerre pénètre chaque jour davantage dans de plus larges masses."<sup>39</sup>

La C.G.T. et le P.C. entendaient aider les militants de la paix poursuivis par "la justice bourgeoise"; Ils provoquèrent divers arrêts de travail, organisèrent des réunions et des collectes pour venir en aide aux manifestants emprisonnés.

Le déroulement du procès intenté contre les dix ouvriers et cheminots de La Bocca, poursuivis devant le tribunal militaire de Marseille pour entrave violente à la libre circulation de matériel de guerre, fut suivi avec intérêt dans le département. Le 12 octobre 1950, dans une salle du café du Moulin de la Gaîté, une réunion se tint devant un auditoire de 300 personnes

---

<sup>35</sup> *Le Patriote*, le 18 février 1950.

<sup>36</sup> Olivési (Dominique), Barel (Virgile) 1889-1979, *De Riquier à la Crimée française*, Serre, Nice, 1996, p. 269.

<sup>37</sup> *Le Patriote*, le 6 mai 1950.

<sup>38</sup> *Idem*.

<sup>39</sup> *Idem*.

avec la participation de Henri Demanet, conseiller municipal communiste de Cannes, secrétaire du comité d'entreprise des Aciéries du Nord et de Jean Duchat, secrétaire confédéral de la C.G.T.. Si les deux orateurs stigmatisèrent tout à tour, "le système de répression gouvernementale" et "sa politique d'abandon à l'égard de l'Amérique", Henri Demanet qui revenait du procès de Marseille où il avait assisté en qualité de témoin cité par la défense, fit un long exposé des débats auxquels il prit part. Il souligna, notamment, la solidarité témoignée par la population marseillaise aux dix inculpés.

L'annonce par la presse du réquisitoire prononcé par le commissaire du gouvernement, le 13 octobre 1950, provoqua une assez vive réaction dans le faubourg de La Bocca notamment aux Aciéries du Nord, où le personnel subissait l'influence de la C.G.T. et du P.C.F. C'est ainsi que les dirigeants syndicalistes invitèrent les ouvriers à ne pas reprendre le travail pour protester contre ce réquisitoire, puis à se rendre en cortège à Cannes, pour assister à un meeting devant les locaux de l'union locale où se regroupèrent 600 personnes environ.<sup>40</sup>

Le 14 octobre 1950, le tribunal militaire rendait son verdict : Louis Ruffino, Pierre Guenon étaient condamnés à 13 mois de prison, Jean Albert et Virgile Deplano à un an de prison, Ernest Ginola, à un an de prison avec sursis. Les autres inculpés étaient acquittés.<sup>41</sup> Ce verdict suscita une vive indignation de la part de la C.G.T. et du P.C.F. qui soulignèrent que ces condamnations entraient dans un plan de préparation à la guerre et étaient destinées à essayer d'intimider la classe ouvrière dans le but d'empêcher son action en faveur de la paix. Cependant le vaste mouvement populaire de protestation avait permis d'obtenir l'acquittement de cinq des accusés.

Le 8 juin 1950 eurent lieu les élections à la sécurité sociale. La C.G.T. comme on pouvait le prévoir était assurée d'une nette majorité absolue. Cependant, alors qu'au conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales, la C.G.T. maintenait sa position acquise aux élections de 1947 (8 membres), au conseil d'administration de la caisse de sécurité sociale, elle vit sa représentation tomber de 13 à 10 sièges seulement. F.O. inexistante en 1947 marquait sa vitalité en emportant 4 sièges à la sécurité sociale et 2 aux allocations familiales.

D'autre part, de nombreux employeurs ne firent pas les deux déclarations séparées indispensables pour l'inscription de leurs salariés sur les listes électorales aux deux organismes. Il en est même qui ne firent aucune déclaration ce qui explique la différence entre le nombre d'inscrits et la population salariée évaluée aux alentours de 120 000.<sup>42</sup>

Vers la fin avril 1950, le bureau confédéral, faisait parvenir par le canal des fédérations, une lettre à tous les syndicats, à toutes les sections syndicales, au sujet de la campagne pour l'interdiction de l'arme atomique.<sup>43</sup> Celle-ci attirait, d'une façon très claire, l'attention de tous les responsables syndicaux sur l'imminence du danger de guerre et donnait des conseils pratiques pour engager la campagne en faveur de la signature de l'appel de Stockholm.

Cet appel fut d'abord incompris par de nombreux dirigeants de la C.G.T. qui ne voyaient pas la nécessité ni l'efficacité de ces signatures. De nombreuses réunions de cadres syndicaux furent alors organisés par l'union départementale et l'union locale de Nice. Malgré ces efforts c'est avec un grand retard dû à un certain manque de confiance dans cette action que les responsables organisaient la collecte de signatures dans les entreprises.

---

<sup>40</sup> A.D.A.M., 28 W 141.

<sup>41</sup> A.D.A.M., 28 W 141.

<sup>42</sup> A.D.A.M., 28 W 39.

<sup>43</sup> Archives U.D. C.G.T.

La C.G.T. mit à l'ordre du jour de toutes les réunions syndicales la question de la paix car "défendre la paix, c'est défendre en même temps les revendications ouvrières ; c'est aussi la lutte pour les 3 000 francs". Il était difficile pour la C.G.T. de séparer l'action syndicale de la politique et à travers l'appel de Stockholm la C.G.T. s'attaquait à une orientation politique. La campagne de l'appel de Stockholm obligea les militants à discuter avec les travailleurs des problèmes qu'ils rencontraient. De grandes discussions eurent lieu, le débat avait été ouvert. Dans des entreprises les travailleurs signaient à 100 %. Dans le département des Alpes-Maritimes 130 000 signatures furent recueillies.<sup>44</sup>

Le 15 octobre 1950 se tenaient à Nice les assises départementales de la paix des Alpes-Maritimes. Celles-ci avaient comme objectif la participation de la France au congrès mondial des partisans de la paix qui siégea à Londres du 3 au 19 novembre. Le rôle des syndicats dans la préparation des assises départementales devait d'abord consister, très rapidement, à créer des comités de la paix dans les entreprises, où ils n'existaient pas encore. Ces comités de la paix devaient être élus par des assemblées très larges, convoquées avec soin. Si l'unité la plus large devait présider pour la présentation des candidats, la C.F.T.C. et F.O. refusèrent de s'associer aux côtés de la C.G.T.

Seulement 33 entreprises avaient désigné des délégués.<sup>45</sup> La C.G.T. avançait toujours les mêmes arguments pour expliquer aux militants les motivations de lutter pour la paix : "Il doit être clair pour chacun que si les organisations syndicales rencontrent tant de résistance à l'aboutissement des justes revendications économiques, c'est parce que nos gouvernants ont engagé le pays dans une politique de préparation à la guerre qui engloutit une énorme partie du revenu national au détriment des conditions de vie des travailleurs".<sup>46</sup>

Cependant de nombreux ouvriers pensaient encore que le syndicat était fait pour poser et défendre les revendications économiques des travailleurs et rien de plus.

### • La lutte pour les salaires

Lancée sur une pente descendante depuis 1948, la C.G.T. entendait récupérer une partie de son audience. C'est pourquoi à partir de 1950, elle plaça son action sur un terrain qu'elle connaissait bien, les revendications salariales, comptant sur un contexte général qui semblait lui convenir pour reprendre l'initiative.

La C.G.T. constatait que, quelques mois après la dévaluation,<sup>47</sup> la situation dans le département était caractérisée par une insuffisance notoire du salaire minimum individuel mensuel de 11 450 francs officiellement mais ramené à 9 790 francs parce que la plupart des entreprises ne travaillant que 40 heures par semaine, ce minimum se trouvait encore réduit. D'autre part les salaires réels de base, qui d'après les statistiques officielles étaient au coefficient de 8,45 alors que l'indice des prix aux détails atteignait 17,52<sup>48</sup> semblaient nettement insuffisants. D'autant plus qu'une hausse des denrées alimentaires de 12 % avait devancé de peu la dévaluation. Enfin l'injustice que constituaient les zones de salaires, faisait que dans les localités de montagne, où la vie était encore plus chère qu'à Nice, les salaires et

<sup>44</sup> Burlando (M.), *Le Chiffon rouge...*, ouvr. cit., p. 113

<sup>45</sup> A.D.A.M., 28 W 110.

<sup>46</sup> *L'Étincelle*, septembre 1950.

<sup>47</sup> Dévaluation du franc le 20 septembre 1949, dans un contexte international agité par les soubresauts de la livre, Rioux (Jean-Pierre), *La France de la Quatrième République*, Tome 1. *L'ardeur et la nécessité 1944-1952*, Seuil, Paris, 1980, P.240.

<sup>48</sup> Entre 1938 et 1950, les prix de détail ont été multipliés par 18 et les salaires par 10, Rioux (J-P.), *ib.*

les allocations familiales étaient inférieurs. Toutes ces données caractérisaient l'insuffisance des salaires et du pouvoir d'achat des travailleurs dans le département..

Aussi, la commission administrative de l'union départementale faisait siennes les revendications formulées par le bureau et la commission administrative confédérale qui correspondaient à la nécessité d'améliorer la situation des travailleurs, en proposant notamment une prime de 3 000 francs par mois pour tous les salariés.<sup>49</sup>

Le 4 février 1950, le patronat, lors d'une réunion refusa la prime de 3 000 francs réclamée par la C.G.T. Des contre propositions faites par la C.G.T. firent l'objet d'étude, mais dans les milieux patronaux, on pensait que la grève était inévitable. Ce même jour 40 ouvriers des établissements Pérona débrayaient pour inciter les patrons à accepter les contre propositions faites par la C.G.T. En raison des événements, notamment la grève des métallurgistes à Paris qui risquait de s'étendre à la province, le syndicat patronal décida de convoquer les membres du syndicat des métaux C.G.T. A cet effet Barthélémy Podesta, secrétaire de l'union locale C.G.T. de Nice et secrétaire du syndicat des métaux fut avisé qu'une réunion aurait lieu le vendredi 3 mars. Au cours de cette assemblée, les délégués des deux partis en présence discutèrent des augmentations de salaires dans le cadre des conventions collectives. Du côté ouvrier, la C.G.T. réclamait une prime dite "d'attente" de 3 000 francs généralisée, avec effet rétroactif à dater du 1er décembre 1949. Cette revendication ne pouvait être prise en considération par les milieux patronaux. Ces derniers estimaient que cet acompte représentait, à lui seul, une augmentation de 20 % sur les salaires actuels. La délégation patronale fit alors savoir qu'elle ne s'écarterait pas du cadre de la loi, pour l'attribution de la prime de 3 000 francs.<sup>50</sup> Pour les salaires, les dirigeants du syndicat patronal offraient un relèvement de 5 % sur les tarifs en vigueur. Cette offre fut refusée par les dirigeants du syndicat ouvrier comme cela s'était déjà produit à Paris et dans d'autres villes de France. En conséquence les pourparlers rompus, le syndicat C.G.T. eut recours à la grève pour faire aboutir ses revendications. A ce sujet, il est utile de souligner que les syndicats F.O. et C.F.T.C. de la métallurgie, qui n'acceptaient pas une augmentation de 5 % considérée comme dérisoire, étaient solidaires des cégétistes dans la grève, à condition qu'il ne fût pas question du plan Marschall, de la guerre au Viêt-Nam ou des "préparatifs de guerre".<sup>51</sup>

Ainsi se tint une assemblée générale aux usines des Aciéries du Nord de La Bocca le 28 février 1950, avec la participation de toutes les organisations syndicales ; à savoir Demanet de la C.G.T., Giugliaris de la C.F.T.C., Dours de la C.G.T.-F.O. et Fontana de la C.G.C. Les représentants C.F.T.C. et F.O., tout en se montrant satisfaits d'une unité syndicale enfin réalisée sur un plan strictement professionnel, mirent toutefois une condition à leur participation à cette lutte revendicative, l'exclusion de toute ingérence politique.

A partir du 10 mars des petites entreprises de la métallurgie et du bâtiment accordèrent des augmentations de salaires, 15 francs d'augmentation horaire qui équivalait à la prime de 3 000 francs réclamée par la C.G.T., mais rien ne semblait faire céder les directions des grandes entreprises de la métallurgie, en particulier des établissements Michel et des Aciéries du Nord. La C.G.T. organisa alors, pour maintenir le moral des ouvriers en grèves, des meetings, des défilés groupant à chaque fois un millier de personnes dans lesquels elle se félicita de "l'union totale" réalisée à l'occasion de ce mouvement revendicatif et encouragea l'assistance à poursuivre la lutte. Elle essaya également d'étendre le mouvement à d'autres corporations comme les employés municipaux, réunis en assemblée, le 14 mars au Relais-Fleuri à Nice, où au nombre de 1 100 ils se prononcèrent pour la grève. Le 16 mars fut

---

<sup>49</sup> Archives U.D. C.G.T.

<sup>50</sup> A.D.A.M., 28 W 55.

<sup>51</sup> A.D.A.M., 28 W 55.

marqué par l'entrée dans le conflit des dockers qui s'estimaient mécontents de la loi votée en décembre 1949 qui limitait les droits au salaire de garantie.<sup>52</sup>

Un premier signe de lassitude commença à se faire sentir le 24 mars de la part de la C.G.T. En effet, un violent différend opposa Borello, secrétaire de l'union départementale des syndicats ouvriers C.G.T., membre du bureau fédéral du P.C.F. à Marius Armando, secrétaire général du syndicat C.G.T. des employés municipaux, secrétaire général de l'union départementale des syndicats ouvriers C.G.T., membre de la commission du contrôle financier du bureau fédéral du P.C.F. Borello reprocha vivement à Marius Armando les explications qu'il avait données la veille au Relais Fleuri, selon lesquelles la démarche de Virgile Barel, consécutive au refus du ministre de discuter avec la délégation s'était soldée par un échec. Une telle révélation ne pouvait qu'amenuiser le crédit dont jouissait le député des Alpes-Maritimes auprès des communistes. Marius Armando lui rétorqua qu'il savait ce qu'il avait à dire, qu'au demeurant il tenait ses hommes à bout de bras depuis bientôt quinze jours, qu'il était facile de donner l'ordre de "tenir", mais qu'il était plus difficile de résister à la poussée qui se manifestait chez les employés municipaux en faveur de la reprise du travail. La misère sévissait durement dans leurs foyers et l'inquiétude du licenciement pesait sur les auxiliaires. Borello néanmoins donna l'ordre formel à Marius Armando de ne reprendre le travail sous aucun prétexte avant lundi, après le congrès de l'union départementale<sup>53</sup>

Cependant après cinq semaines de grève, les ouvriers de la métallurgie des établissements Michel décidèrent de cesser la lutte revendicative concernant l'octroi de la prime de 3 000 francs. Ils acceptèrent l'augmentation de 5 % proposée à l'origine par le patronat, plus 4 % des bénéfices réalisés en 1949 par l'entreprise. Cette reprise d'activité sans avoir obtenu gain de cause, dans une usine qui avait toujours été et demeurait "le fief de la C.G.T. et du P.C.F." pouvait être considéré comme un échec pour la C.G.T. dans le domaine de la métallurgie et risquait d'avoir des répercussions parmi les autres entreprises, notamment aux Aciéries du Nord de La Bocca.<sup>54</sup> Le comité de grève C.G.T. reconnut indirectement l'échec et fit savoir : "les avantages obtenus auraient pu être plus substantiels et définitifs si l'unité avait été maintenue comme par le passé.<sup>55</sup> Afin d'éviter une scission qui aurait peut être entraîné un fort pourcentage du personnel vers la reprise du travail, avec des avantages restreints, le syndicat des métaux C.G.T. préféra modifier sa position plutôt que de perdre la partie, cela en contradiction avec les déclarations de son secrétaire général du syndicat des métaux, faites quelques jours plus tôt.

A la suite de la réunion de la commission paritaire du 18 avril, un accord intervint dans le secteur du bâtiment mettant ainsi fin à la grève. Les avantages acquis par les travailleurs de cette corporation portaient sur une augmentation de 8 % sur les salaires actuels, plus un acompte de 2 000 francs. A cela venait s'ajouter la suppression des zones de salaires qui permettait aux ouvriers les moins payés d'obtenir des augmentations qui pouvaient atteindre les 15 %. Le bilan des grèves n'apparaissait donc pas négatif, d'autant plus que les mois qui suivirent virent de nombreuses conventions collectives se signer. En expliquant par des arguments simples, qu'avec le prix de deux bombardiers lourds à 1 500 millions pièce, l'Etat-patron pouvait financer entièrement les augmentations de salaires des travailleurs, la C.G.T. avait su tirer profit d'un contexte général.

La situation économique et sociale du département, peu industrialisé et où se trouvaient surtout des industries de consommation, semblait s'aggraver si on tenait compte d'un taux de chômage plus important en 1951, que les années précédentes, causé par de

---

<sup>52</sup> *Le Patriote*, le 17 mars 1950.

<sup>53</sup> A.D.A.M., 28 W 55.

<sup>54</sup> A.D.A.M., 28 W 55.

<sup>55</sup> Archives U.D. C.G.T.

nombreuses suppressions d'emplois dans la métallurgie (Ets. Michel, A.D.N., S.E.S.P.I.) et dans les industries de consommation (Huileries Castel, Audemard). La C.G.T. tenta de dramatiser la situation, d'autant plus que la baisse du pouvoir d'achat se poursuivait.<sup>56</sup> De nombreuses petites entreprises industrielles fonctionnant pour le tourisme disparaissaient également peu à peu. Or de nombreux militants de la C.G.T. travaillant dans ces entreprises se retrouvaient momentanément au chômage et ne cotisaient plus ainsi dans leur syndicat, ce qui pouvait expliquer une baisse des effectifs.

Cependant, d'autres entreprises créaient de nouveaux emplois, en particulier dans le domaine des industries mécaniques et du bois, ce qui tendait à nuancer l'analyse de la C.G.T. En raison du climat social, de nombreuses grèves éclatèrent au cours de l'année 1951, parfois très dures comme ce fut le cas aux établissements Michel lors des licenciements, dans l'industrie du bois du quartier de la Madeleine à Nice, en lutte pour leurs salaires et au barrage de Valabres. Si les forces de police n'étaient pas intervenues dans toutes les entreprises pour briser les grèves, c'est que le patronat possédait d'autres artifices, notamment en licenciant les délégués cégétistes et en favorisant la création de syndicats "maison".

Ainsi la direction syndicale, les délégués du personnel et les membres du comité d'entreprise furent licenciés avec l'autorisation de l'inspection du travail qui reconnaissait avoir reçu des ordres.<sup>57</sup>

Toutefois, là où les travailleurs étaient unis, organisés et bien orientés par leur organisation syndicale, ils prenaient conscience de leur force et de leur possibilité. C'est ainsi que des succès importants furent enregistrés, comme des augmentations de 25 à 65 % sur les salaires minimums. Souvent cependant certaines organisations syndicales considéraient cette lutte comme une fin en soi et non pas comme une plate-forme qui devait permettre aux travailleurs dans les entreprises d'aller plus en avant pour atteindre le minimum vital revendiqué par la C.G.T.

La mauvaise compréhension de la valeur des salaires minimums et de la nécessité de la lutte à mener dans l'entreprise était une des raisons pour lesquelles de nombreux syndicats, à qui le rapport de forces ne permettait pas la conclusion d'un accord plus important, s'étaient refusés à signer des accords de salaires fixant ces minima. Ainsi existait-il des corporations et des entreprises où la hiérarchie était complètement écrasée, un simple manoeuvre gagnant autant qu'un ouvrier qualifié. Selon Louis Ténérini, ce processus pouvait amener la liquidation du syndicat : "La surexploitation et la misère ne sont pas des éléments qui renforcent l'organisation syndicale mais, au contraire, ce sont la misère et la surexploitation qui détournent les travailleurs du syndicat, de l'action syndicale et les obligent à chercher d'autres solutions".<sup>58</sup>

Pourtant le congrès de l'union locale C.G.T. de Nice constata avec une certaine satisfaction que l'action revendicative continuait de s'amplifier malgré les manoeuvres du patronat. Les grèves, terminées par des augmentations de salaires, ouvraient une brèche dans la politique de blocage des salaires. Ainsi le fonctionnement de la section syndicale d'entreprise, base du mouvement syndical et souci constant des militants, assurait-il le contact permanent avec l'ensemble des travailleurs pour mieux assurer leur défense.

L'usine des Aciéries du Nord de La Bocca ferma ses portes le 20 février 1952 à midi. Ses 833 salariés étaient licenciés. Telle fut la nouvelle brutale qui rapidement se répandit, la journée même, dans Cannes et la région. La soudaineté de la décision prise par le liquidateur de Paris avait surpris les travailleurs et la population.

---

<sup>56</sup> A la fin de l'année 1951, le pouvoir d'achat général des salaires recule de 20 %, Rioux (J-P), *La France...*, p.249

<sup>57</sup> A.D.A.M., 30 W 51.

<sup>58</sup> Archives U.D. C.G.T.

La C.G.T., à travers un tract publié quelques jours après la fermeture, expliquait le cheminement qui avait amené la société à déposer le bilan.<sup>59</sup> La société des Aciéries du Nord dont le siège se trouvait à Paris comprenait en 1945, six usines équipées pour effectuer la réparation du matériel roulant de la S.N.C.F. Les locomotives étaient réparées dans les usines de Marseille, l'Herme, Hautmont, Maubeuge et Douzies, l'usine de La Bocca effectuant les réparations des wagons et voitures.

Les conséquences de la fermeture de l'usine de La Bocca méritent d'être soulignées. Au point de vue social, elle affectait 833 familles qui se trouvaient privées du jour au lendemain de leurs moyens d'existence. Cette situation était d'autant plus fâcheuse que La Bocca était le centre ouvrier le plus important de la région et qu'il n'y avait pour cette main d'oeuvre aucune possibilité de reclassement. Par ailleurs, le préfet nota : "la mise en chômage de ces ouvriers et les répercussions qu'elle aura dans la vie de leur foyer va créer à proximité d'une ville de grand tourisme comme Cannes, un ferment d'agitation dont il faudra tenir compte."<sup>60</sup> Le préfet se fit même alarmiste : "il est bien évident que si la réouverture de l'usine n'est pas envisagée, le parti communiste va cristalliser très facilement le mécontentement de ces ouvriers et l'utilisera pour les besoins de sa propagande. L'agitation pourrait alors gagner d'autres villes du département."<sup>61</sup>

Les trois centrales syndicales C.G.T., C.F.T.C. et C.G.T. -F.O. décidèrent d'organiser le 8 mars 1952, dans la cour de l'usine des Aciéries du Nord, une réunion d'information ayant pour but la création d'un comité d'aide aux ouvriers licenciés. Dans l'esprit des dirigeants syndicaux, ce comité devait être élargi à toutes les personnes touchées par la fermeture de l'usine, abstraction faite de tout sentiment politique ou confessionnel. C'est ainsi que le pasteur Monod, le prêtre Ghio, M. Nouveau, conseiller général du canton de Cannes, ainsi que des dirigeants de diverses associations apolitiques furent pressentis pour former le comité d'honneur.<sup>62</sup> Le comité proprement dit comprenait les représentants des centrales syndicales. Par ailleurs, les ouvriers licenciés reçurent le soutien de Mgr. Rémond, évêque de Nice, qui ordonna "qu'une quête soit faite à la porte de toutes les églises et chapelles du diocèse".<sup>63</sup>

Cependant, la C.G.T. entendit garder le contrôle du terrain et ne laisser à personne d'autre le soin d'encadrer la masse des ouvriers. Elle amena donc le problème sur le terrain politique, ce que redoutaient les autorités et les autres syndicats. Henri Gruber exposa donc le point de vue de cette confédération sur la fermeture des Aciéries du Nord, dans l'hebdomadaire *Le Cri des Travailleurs*, organe de la fédération des Alpes-Maritimes du Parti communiste Français. Selon lui, la fermeture des Aciéries du Nord s'inscrit "dans le cadre du pool Schuman, qui prévoit la liquidation d'usines françaises au profit d'usines allemandes." Il appela les ouvriers à renoncer à quitter le département pour trouver du travail mais au contraire à lutter pour la réouverture de l'usine de La Bocca, très bien outillée, grandement améliorée par leur travail et qui avait pour cinq ans de travail garanti par contrat. Enfin, il s'en prit au sous-préfet de Grasse, qui déclarait que la fermeture de l'usine était due, pour une bonne part, à l'agitation politique qui s'était développée dans l'usine. Le sous-préfet ne faisait que reprendre les déclarations de Giugliaris, conseiller municipal M.R.P. de Cannes après son entrevue avec M. Louvel, ministre M.R.P. de la production industrielle.

Le comité de défense des travailleurs des Aciéries du Nord organisa divers meetings, défilés, entre mars et août 1952, dans lesquels la C.G.T. joua un rôle prépondérant, devenant vite le chef de file. En effet, presque toujours, les différents responsables du syndicat des

---

<sup>59</sup> A.D.A.M., 28 W 141.

<sup>60</sup> A.D.A.M., 28 W 141.

<sup>61</sup> A.D.A.M., 28 W 141.

<sup>62</sup> *Le Patriote*, le 9 mars 1952.

<sup>63</sup> *Nice-Matin*, le 7 mars 1952.



métaux, Demanet, Albis, ou du P.C.F. Mourand, Marcellin, se trouvaient être les orateurs des différentes réunions. Tout en remerciant les commerçants et la population du chaleureux accueil fait aux listes de souscriptions, les catholiques et particulièrement Mgr. Rémond, ils stigmatisèrent l'action des pouvoirs publics, la presse de "déformation" (*Nice-Matin* et *L'Espoir*) et "la politique anti-nationale et pro-américaine pratiquée par les gouvernements successifs (...) que seule la clairvoyance du Parti communiste avait dénoncé".<sup>64</sup>

Voyant l'agitation monter au fil des mois, entretenue par le P.C.F. et la C.G.T., les élus, maires, conseillers généraux et députés, pressaient le préfet et le gouvernement de trouver rapidement une solution. Les usines des Aciéries du Nord ouvraient de nouveau leurs portes le 4 août 1952 grâce à un nouveau montage financier, avec des reclassements revus à la baisse pour les ouvriers qui se traduisirent donc par des salaires inférieurs. S'il ne faisait pourtant aucun doute que cette réouverture constituait une nette victoire pour la C.G.T., une centaine de personnes n'était plus réembauchée, parmi lesquelles se trouvaient certains syndicalistes C.G.T. et non des moins ardents. C'est ainsi qu'Arthur Ribotti, conseiller municipal communiste de Cannes, Victor Béatini et Pierre Guenon, ces trois derniers ayant été condamnés pour avoir pris part aux incidents du 5 mai 1950 en gare de La Bocca, ne retrouvèrent pas leur place.

### • Les grèves d'août 1953

La C.G.T. depuis la scission, travaillait au renforcement de l'unité ouvrière et de ses effectifs qui fondaient d'année en année. La C.G.T. estimait nécessaire l'unité pour faire échec au "plan de misère", pour satisfaire aux revendications, pour défendre les libertés syndicales et démocratiques, pour la paix. Toutefois, précisait le secrétaire général de l'union locale de Nice, Barthélémy Podesta : "C'est insuffisant si nous ne sommes pas capables, soit par sectarisme, soit par négligence ou incompréhension, de concrétiser dans les entreprises."<sup>65</sup>

"L'unité était en marche", clamaient les dirigeants de la C.G.T.. Certes, les mouvements qui eurent lieu au cours du début de l'année 1953 s'étaient déroulés dans l'unité la plus complète : chez les employés de commerce, les cheminots, les employés de banques, dans les industries chimiques, les jeux, la métallurgie, le bâtiment, à l'E.D.F., à l'usine à gaz, parfois durant de longues semaines.

Que restait-il de toutes ces luttes menées en commun, gagnées en commun ? L'idée de la nécessité de l'action commune pour faire aboutir les revendications, la nécessité d'un syndicat unique, que tendait à démontrer la C.G.T.. Mais à cet instant peu de sections uniques, de syndicats uniques, ni de Comité d'unité d'action fonctionnaient. L'effort incessant des militants de la C.G.T. avait permis une unité d'action qui avait porté ses fruits, mais, par la suite, ils se découragèrent devant les manoeuvres de certains dirigeants de F.O. ou de la C.F.T.C..

L'union départementale F.O. des Alpes-Maritimes lançait en effet un appel de mise en garde contre les tentatives éventuelles qui pourraient provenir de la C.G.T. en faveur de l'unité d'action. Barthélémy Podesta, répondant à Félix Mathieu, sans doute l'auteur de ce communiqué, persévérait : "La main tendue à tous les travailleurs, quels que soient leurs partis, leurs opinions religieuses ; la main tendue pour se défendre contre l'exploitation

---

<sup>64</sup> A.D.A.M., 28 W 141.

<sup>65</sup> Archives U.D. C.G.T., congrès de l'union locale de Nice, le 06 avril 1952

patronale et faire aboutir nos revendications communes ; main tendue avec tous pour le maintien de la paix, pour la défense des libertés;"<sup>66</sup>

En aucun cas la C.G.T. abandonnait ses propres propositions mais recherchait l'unité sur des points communs sans vouloir imposer son programme.

Dès le 24 juillet des contacts eurent lieu à Nice entre la C.G.T. et la C.F.T.C., suivis, le 30 juillet, par la formation du cartel "unité et action des fonctionnaires de Nice C.G.T.-C.F.T.C.". Le 4 août, dans l'unité C.G.T. C.F.T.C. et F.O. eut lieu une journée d'action des fonctionnaires : hospitaliers de Nice et de Cannes, employés municipaux de Cannes et de Vallauris, douaniers de Tende. Dans la nuit du 4 au 5 août, les syndicats F.O. des P.T.T. entraient en grève illimitée, immédiatement rejoints par les autres syndicats : C.G.T., C.F.T.C. et autonomes. Le 7 août fut une nouvelle journée d'action. Le 10 août, la grève était générale dans la fonction publique, la S.N.C.A.S.E, le bâtiment, les dockers, les tramainots de Nice et de Cannes. L'unité retrouvée engendrait enthousiasme et résolution. Chacun approuva les fortes paroles du vieux syndicaliste F.O., Bovis : "si cette grève échoue, ce sera fini de nos libertés ! Il faut que nous soyons victorieux !" <sup>67</sup>

Le 13 août, la métallurgie, le livre, les grands magasins entraient dans le mouvement. Il y avait alors 50 000 grévistes dans le département, 4 millions en France. Jour après jour, la victoire se faisait plus précise.

Pourtant, dans la nuit du 21 au 22 août, F.O. et la C.F.T.C. ordonnèrent la reprise du travail. L'indignation était très vive. Au Relais Fleuri, Mathieu secrétaire général de F.O. fut hué par les postiers qui, passant outre, continuaient la grève, avec les cheminots, les gaziers et électriciens, le bâtiment, la métallurgie et les transports urbains. Cependant des hésitations se firent jour parmi les syndiqués F.O. et C.F.T.C., et pour préserver l'unité d'action, postiers, cheminots, tramainots, électriciens et gaziers, reprirent le 25 août, en cortège, drapeaux syndicaux en tête. Les Aciéries du Nord et la S.N.C.A.S.E. tinrent jusqu'au 27. Dans le bâtiment et les huileries Audemard, la reprise n'eut lieu que satisfaction obtenue.

Le président du conseil Joseph Laniel fut contraint de revoir ses décrets lois. Mais les grévistes constatèrent que, sans la volte-face nocturne de F.O. et de la C.F.T.C., le gouvernement était battu. La recherche de l'unité était bien difficile.

Les grèves d'août n'en furent pas moins déterminantes en donnant des perspectives plus claires sur l'unité d'action de la classe ouvrière. Ces grèves n'étaient pas comme beaucoup d'observateurs du moment l'ont cru, une explosion spontanée de la colère et du mécontentement des travailleurs. Les décrets-lois ne furent que la goutte d'eau qui fit déborder le vase.

Elles avaient été précédées par les nombreux mouvements allant jusqu'à des grèves corporatistes de 24 heures comme à l'E.D.F., chez les cheminots, les tramainots et les services publics, ainsi que par la journée revendicative du 4 août lancée par la fédération des fonctionnaires et des services publics de la C.G.T..

Elles furent préparées par les efforts inlassables pour réaliser l'unité d'action. Le côté largement positif de ces grèves et leurs conséquences heureuses ne furent pas toujours estimés à leurs justes valeurs par les militants de la C.G.T.. Si avant les grèves d'août, le gouvernement et le C.N.P.F. se refusaient à envisager à discuter même d'augmentation de salaires, il faut reconnaître que dans les mois qui suivirent ils furent obligés de réunir la commission supérieure des conventions collectives et de lâcher du lest.

Seule la C.G.T. continua à jouer un rôle dans l'action entreprise par les salariés au cours du mois d'août 1953. Cette centrale syndicale qui était la plus importante et la plus active du département voulut prouver que son activité était la plus efficace contre les mesures

---

<sup>66</sup> *L'Etincelle*, mai 1953.

<sup>67</sup> *Le Patriote*, le 8 août 1953.

prises par le gouvernement C'est ainsi que parmi les employés des P.T.T. et de l'E.G.F. elle rappela à l'occasion de réunions syndicales, que l'unité qu'elle avait toujours prônée avait permis la titularisation de bon nombre d'agents, ainsi que l'obtention de divers aménagements aux retraités.<sup>68</sup> Toujours dans le cadre de l'unité d'action, elle organisa des réunions intersyndicales notamment à Nice et à Cannes où au cours d'une réunion du 28 septembre 1953, elle attira l'attention des agents des P.T.T. sur le danger qu'ils couraient en acceptant les récentes circulaires ministérielles portant, selon elle, "atteinte aux droits de grève". En définitive, la C.G.T. poursuit l'action qu'elle a engagé en août 1953 contre les décrets du gouvernement.

Si l'action de cette centrale syndicale trouva un écho favorable dans certains milieux (S.N.C.F., P.T.T., E.D.F.) il n'en alla pas de même pour d'autres catégories de salariés (métallurgie, bâtiment). En effet, ces catégories furent solidaires des divers mouvements de grève, mais elles n'en étaient pas moins obligées de reprendre le travail dans des conditions analogues à celles qu'elles connaissaient avant les grèves. Aussi la C.G.T. poursuivit-elle son action et entretint-elle un climat revendicatif dans la métallurgie sachant qu'elle était suivie par les autres centrales syndicales qui comme elle, demandaient une revalorisation immédiate du pouvoir d'achat des travailleurs.

Ces grèves permirent également à la C.G.T. d'enregistrer des adhésions. Cependant à Nice sur une population active de 50 000 travailleurs, 15 000 étaient syndiqués à la C.G.T. et 3 000 à F.O. et à la C.F.T.C. mais les deux tiers de travailleurs restaient inorganisés.<sup>69</sup>

## • La sécurité sociale

Le 9 décembre 1954, les salariés étaient appelés à élire de nouveaux administrateurs au conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales. Ce n'était qu'en juin 1955 qu'auraient dû avoir lieu ces élections pour le renouvellement du conseil d'administration. Ces élections eurent lieu à la suite de la révocation de deux administrateurs C.G.T. qui avaient dénoncé le développement de la fraude patronale qui atteignait pour le département des Alpes-Maritimes une somme très importante (2,4 milliards de francs).<sup>70</sup> Tel était le résultat de la gestion d'une coalition, dirigée par les administrateurs patronaux et comprenant les administrateurs C.F.T.C., F.O., mutualistes et familiaux, selon la C.G.T.. Henri Gruber et Pierre Olivier, pour avoir dénoncé publiquement les facilités de dégrèvement dont bénéficiaient les patrons, violèrent le secret professionnel et furent de ce fait révoqués par la majorité du conseil d'administration. Les administrateurs de la C.G.T. par solidarité démissionnèrent à leur tour, provoquant ainsi des élections anticipées.

La position de la C.G.T., concernant ce qu'elle appelait la fraude patronale, était très claire. Les cotisations à la sécurité sociale, patronales ou ouvrières, constituaient un salaire différé et appartenaient exclusivement aux travailleurs. Ils avaient donc le droit de connaître publiquement les conditions de versement par les entreprises de leurs cotisations et de leur utilisation. "La sécurité sociale devait être sur ce point particulier une maison de verre".<sup>71</sup> A ce sujet d'ailleurs, l'assemblée générale de la F.N.O.S.S., c'est-à-dire l'assemblée de toutes les caisses de France au début de l'année 1954, vota une résolution réclamant la publication des

---

<sup>68</sup> *L'Etincelle*, septembre 1953.

<sup>69</sup> Archives C.G.T., Congrès de l'union départementale, le 13 novembre 1953.

<sup>70</sup> A.D.A.M., 122 W 21145.

<sup>71</sup> *L'Etincelle*, novembre 1954.

sommes dues par les patrons ainsi que la liste des entreprises défailtantes. Il ne saurait donc y avoir pour la C.G.T. de secret professionnel.

Avec 30 183 voix à la caisse primaire soit 63,4 % des suffrages exprimés et 6 241 voix à la caisse d'allocations familiales soit 68 % des suffrages exprimés, la C.G.T. obtint un succès sans précédent. Elle améliora sensiblement sa position. Ces élections devaient servir de test. La C.G.T. vit son influence grandir avec un nombre moins élevé de 8 000 électeurs environ sur 1950, la C.G.T. obtenait sensiblement le même nombre de voix alors que la coalition F.O.-C.F.T.C.-Mutualistes perdait 7742 voix pour la sécurité sociale et 1 187 voix pour les allocations familiales. La coalition hétérogène patronat-F.O.-C.F.T.C.-Mutualistes, qui révoqua Pierre Olivier et Henri Gruber recevait un démenti cinglant. Alors qu'avant le scrutin le journal *Nice-Matin* soulignait que l'enjeu était d'importance, il affirmait, les résultats connus, "que ces élections avaient perdu toute signification du fait du nombre énorme de non inscrits et d'abstentionnistes"<sup>72</sup>. La responsabilité de la non-inscription, sur laquelle il était légitime de s'interroger, incombait non aux assurés sociaux mais à certains employeurs qui ne satisfaisaient pas aux obligations de la loi. La C.G.T. gagnait donc 2 sièges et 2 413 voix sur les élections de 1950.

La C.G.T. mit en place le 17 juin 1955, une convention pour tout le département instaurant le tiers payant avec les pharmaciens permettant ainsi aux assurés sociaux de se procurer les médicaments ordonnancés en ne payant que le montant du ticket modérateur (20 %). L'opposition des pharmaciens fit que l'accord n'instaura qu'à titre d'essai le tiers payant pour Nice et Antibes. Grâce à l'intervention des représentants C.G.T. à la caisse régionale et à la caisse nationale, une subvention de 320 000 millions pour la construction de l'hôpital des Broussailles à Cannes, fut versée par la sécurité sociale. Cette subvention permit de mener à bonne fin la construction de cet hôpital dont le coût s'élevait à 800 millions. D'autres subventions furent votées : une subvention au centre de protection maternel et infantile de Grasse de 400 000 francs, une subvention de 600 000 francs à la mairie de Sospel en vue de la création d'un centre de protection maternelle et infantile annexé à l'hôpital communal de cette localité, un crédit de 7 000 000 de francs pour travaux d'aménagement au centre de protection maternelle et infantile de la rue d'Italie à Nice, qui fut une création de la caisse, ainsi que 6 800 000 francs pour l'acquisition d'équipements de ce centre (cabinet dentaire, radiographie, matériel médical et de bureau). D'autres mesures furent prises concernant des modifications des règles du contrôle administratif des accidents du travail et des maladies.<sup>73</sup>

Le 30e congrès de la C.G.T., dans une résolution attira l'attention de tous les travailleurs sur l'importance du problème de la défense et de l'amélioration de la sécurité sociale. La campagne électorale pour la désignation des nouveaux administrateurs aux organismes de sécurité sociale fut ouverte le 1er septembre 1955. Il s'agissait pour la C.G.T. de mettre en pratique son plan de travail afin de faire connaître partout le programme adopté par le 30e congrès et sur lequel devaient se prononcer plus de 10 millions d'assurés et d'allocataires dans la France entière et plus de 100 000 dans le département. Il s'agissait de désigner ceux qui durant cinq ans avaient la responsabilité de la gestion d'un budget de 1 000 milliards pour la France et de 8 milliards pour le département des Alpes-Maritimes.

Cette importance se trouvait considérablement accrue du fait de la situation financière du régime général et des mesures envisagées par le patronat et le gouvernement. Cette consultation électorale se situait également en un moment où se trouvait nettement posé l'avenir de cette institution et en pleine recrudescence de l'action unie des travailleurs pour

---

<sup>72</sup> *Nice-Matin*, le 11 décembre 1954

<sup>73</sup> Archives U.D. C.G.T.

leurs revendications. Le soin de cette campagne ne pouvait être laissé aux seuls candidats et à ceux que l'on considérait comme les spécialistes de ces questions. Elle devait être la campagne de tout le mouvement syndical, de tous les adhérents, quel que soit le régime auquel ils étaient affiliés, car selon la C.G.T., les atteintes au régime général se répercutaient aux régimes particuliers et vice-versa.

Au delà des revendications nationales comme la suppression de la cotisation ouvrière, de la gratuité complète des soins et de l'amélioration de l'assurance vieillesse, <sup>74</sup> la C.G.T., sur le plan local, réclamait un service itinérant destiné à renseigner les assurés et allocataires des communes de l'arrière-pays de la vallée de la Roya ; le rétablissement d'une permanence mensuelle à Sospel, Breil et Tende, ainsi qu'un plus grand nombre de permanences à Beausoleil. L'union locale C.G.T. demandait en outre que soient prévus des interprètes pour les travailleurs immigrés, un plus grand nombre de guichets pour réduire la durée d'attente et une décentralisation des services de recouvrement des cotisations.<sup>75</sup>

Ces élections se caractérisèrent par le succès de la C.G.T. qui vit le nombre de ses électeurs augmenter dans de notables proportions principalement dans les centres urbains importants<sup>76</sup>

Bien que les propositions d'unité de la C.G.T. fussent demeurées sans réponse favorable, le conseil d'administration de la sécurité sociale élit comme président, par 17 voix contre 8 et 4 abstentions, Jacques Guglielmi, secrétaire départemental de la Fédération Postale C.G.T., qui joua un grand rôle dans les grèves de 1953. Par contre Henri Gruber échoua d'une voix face à M.Regnault, président reconduit, employeur, présenté par la F.A.C.I.A., élu par 14 voix.<sup>77</sup>

## • Combats politiques

Dans le domaine du combat pour la paix une nette amélioration fut constatée après la tenue du congrès de l'union départementale C.G.T. du 15 novembre 1953. Nombreux furent les travailleurs qui participèrent aux diverses manifestations, notamment à la semaine d'action du 14 au 19 décembre 1953, décidée par le 3<sup>e</sup> congrès syndical mondial à Vienne, le 14 mars 1954, en signe de désaveu du réarmement allemand, le 11 juillet 1954, journée d'action civique pour l'indépendance et la paix. Au cours de ces manifestations, de nombreuses actions eurent lieu : signatures de pétitions, votes de résolutions, délégations auprès des parlementaires, tenues de meetings dans les diverses localités de Nice, Cannes, Menton, Grasse, Vallauris ; arrêts de travail, notamment chez les dockers, les traminots, dans les chantiers du bâtiments.<sup>78</sup> De nombreuses signatures furent recueillies chez les cheminots, comprenant celles de travailleurs adhérents à la C.F.T.C., aux autonomes et d'inorganisés. A la sécurité sociale, un comité de lutte pour la paix au Viêt-Nam fut constitué, comprenant des adhérents de la C.G.T., C.F.T.C. et F.O..<sup>79</sup>

Les organisations de base de la C.G.T. approuvèrent l'attitude prise à l'échelon national contre la communauté européenne de défense. L'union départementale édita de nombreux tracts, pour démontrer aux travailleurs toutes les incidences économiques, sociales

---

<sup>74</sup> Adam (Gérard), *Atlas des élections sociales en France*, Presse F.N.S.P., Paris, 1964.

<sup>75</sup> Archives U.D. C.G.T.

<sup>76</sup> A.D.A.M., 28 W 1.

<sup>77</sup> *Le Patriote*, le 03 décembre 1955.

<sup>78</sup> A.D.A.M., 28 W 4.

<sup>79</sup> *L'Etincelle*, janvier 1954.

et militaires qu'aurait eu la ratification par le parlement de la communauté européenne de défense. Le 29e congrès confédéral avait fixé les objectifs et les tâches particulières de la classe ouvrière dans le cadre de la défense de la paix. Cependant, encore bien des faiblesses subsistaient notamment dans l'aide que les militants et syndiqués actifs devaient apporter à la constitution des comités de paix d'entreprise. Comme l'écrivait Alain Le Leap dans "*Le Combat pour la Paix*" : "La lutte pour la paix n'aura sa pleine efficacité à l'entreprise que lorsque il y aura des comités de paix, qui ne seront pas l'affaire d'un syndicat, mais des comités vraiment autonomes, indépendants, composés des travailleurs de toutes tendances politiques et syndicales et s'appuyant sur la volonté de paix unanime de tous les travailleurs;"<sup>80</sup>

Le congrès de l'union départementale de 1955 avait salué les deux grandes victoires en faveur de la paix : le "cessez le feu" en Indochine (juillet 1954), le rejet par le parlement de la communauté européenne de défense (août 1954). Ces succès furent incontestablement le fruit de la pression toujours croissante de l'opinion publique à laquelle les travailleurs des Alpes-Maritimes, en particulier, prirent une part active en agissant sous les formes les plus diverses, pétitions, délégations auprès des élus à Genève, à l'Assemblée nationale, débrayages, prouvant ainsi que la signature, la pétition, la délégation étaient efficaces. L'union départementale fit des efforts pour que les travailleurs des Alpes-maritimes participassent aux différents rassemblements, pour qu'ils prissent la part qui leur revenait dans les différentes campagnes en faveur de la paix : conférence ouvrière européenne de Liepzig, où des travailleurs et militants F.O. et C.F.T.C. de l'E.D.F. et des employés de commerce donnaient leur adhésion, congrès mondial de la paix d'Helsinki, congrès des mères à Lausanne, festival de la jeunesse à Varsovie, télégrammes et motions à l'occasion de la journée internationale de lutte contre le réarmement allemand à l'initiative de la F.S.M., conférence mondiale des travailleuses, rassemblement départemental de Vallauris, rassemblement national des 16 et 17 juin 1956 pour le désarmement et la paix en Algérie.

Les travailleurs du département votèrent le 2 janvier 1956, dans leur majorité, pour une politique de progrès social et la paix en Afrique du Nord. Ce fut avec satisfaction qu'ils virent la nouvelle Assemblée prendre certaines mesures d'ordre économique et politique favorables aux travailleurs et régler pacifiquement les problèmes marocain et tunisien. Par contre l'inquiétude se développa très rapidement concernant l'Algérie. Dans la plupart des entreprises, chantiers, commerces et administrations, des travailleurs virent partir leurs fils, leurs frères, leurs camarades de travail, leurs maris ou fiancés. Dans ce domaine, comme dans les autres, les militants durent faire preuve d'une grande sensibilité et être à la hauteur de leurs responsabilités pour aider les travailleurs à exprimer leur colère et faire honneur à la tradition de lutte du mouvement ouvrier français contre la guerre, "c'est-à-dire ne pas lutter contre la menace qui pèse sur la vie de leurs enfants".<sup>81</sup>

Si des exemples existent exprimant la volonté des travailleurs du département de mettre un terme à cette guerre, comme en atteste le débrayage général des entreprises de Vallauris le 22 mai 1956, les arrêts de travail des chantiers du bâtiment, des métallurgistes, des dockers, cependant il n'y avait pas une forte sensibilité de la classe ouvrière, à l'égard du problème algérien. Cela nécessitait des campagnes d'explications. L'union départementale y contribua par une large diffusion de *l'Étincelle*, l'étude de la brochure d'Alain Le Leap "*Données sur le problème algérien*", la lecture du *Peuple*, une bonne diffusion de la *Vie ouvrière*, des journaux de fédérations, des tracts d'usines, ainsi que les réunions et discussions

---

<sup>80</sup> Archives U.D. C.G.T., cité dans le congrès de l'U.D. C.G.T. le 14 novembre 1954.

<sup>81</sup> Archives U.D. C.G.T., Congrès de l'U.D. C.G.T., les 3 et 4 novembre 1956.

qui aidèrent grandement à engager l'action commune pour le "cessez le feu" et la négociation en Algérie.

Cette unité d'action était possible comme le prouva la signature de la pétition nationale du mouvement de la paix à 100 % par les facteurs de Cannes, adhérant à la C.G.T., à F.O. et aux autonomes. Cet exemple montrait les possibilités qui existaient dans les entreprises pour faire signer la pétition nationale et constituer sur une base large et unitaire des comités d'action pour la paix et la négociation. Il dépendait donc à la C.G.T. d'organiser activement les pétitions, les délégations, les débrayages. Alain Le Leap, dans un article publié dans le *Peuple* du 1er août 1956, indiquait : "Une fois de plus, de l'effort de chacun et de tous dépend le succès de la campagne engagée. Que chacun en comprenne la portée et se mobilise en conséquence."

Les soldats et conscrits étaient en droit d'attendre de leurs syndicats une plus ardente solidarité. Certaines délégations étaient effectuées pour exiger du patron des indemnités aux rappelés. Ce fut ainsi qu'à Grasse, après une démarche commune des syndicats C.G.T., C.F.T.C. et autonomes de la Parfumerie, les rappelés bénéficièrent du paiement de leurs salaires. La C.G.T. se voulait être, également, l'ardent défenseur des intérêts et des revendications des travailleurs algériens résidant dans les Alpes-Maritimes.

"Ils doivent sentir la chaude sympathie des travailleurs des Alpes-Maritimes, à l'heure où certains apprennent que leurs villages sont détruits, que leurs familles sont mitraillées, où les combats s'intensifient devenant plus meurtriers et que certains osent appeler cela pacification."<sup>82</sup>

La direction de l'union départementale apporta aux questions de la lutte pour la défense de la paix une importance toute particulière, lutte, comme le soulignait le 30e congrès confédéral, qui ne pouvait être séparée de la lutte pour les revendications économiques et sociales. Ainsi Marius Armando constata-t-il "la prise de conscience" de plus en plus grande chez les travailleurs du fait que leurs difficultés croissantes étaient liées à la poursuite de la guerre d'Algérie. Il attira l'attention des militants sur la nécessité de montrer "la liaison entre la guerre d'Algérie et le problème des salaires". Dans ces conditions, les militants devaient oeuvrer pour obtenir une solution pacifique du problème algérien.

"Seule la reconnaissance des légitimes aspirations du peuple algérien à gérer ses propres affaires permettra de trouver une solution juste, démocratique et pacifique. Aussi mettront-ils tout en oeuvre pour l'aboutissement de ces négociations avec les représentants du peuple algérien".<sup>83</sup>

Si les événements de Hongrie provoquèrent au début d'assez âpres discussions dans les milieux politiques, ils n'en ébranlèrent pas pour autant le potentiel cégétiste du département. En se tenant sur une prudente réserve, les dirigeants locaux de la C.G.T. ne prêtèrent pas le flanc aux violentes attaques des organismes politiques ou syndicaux adverses. Par ailleurs, dans les sphères dirigeantes locales aucune opposition fractionnelle à la ligne de conduite du bureau confédéral ne se manifesta.

Cette tactique, alliée à une forte unité organique avait valu à la C.G.T. de conserver une influence intacte, là où elle était majoritaire. A Cannes par exemple, à l'occasion de la journée nationale de lutte contre le fascisme organisée le mardi 13 novembre 1956, il fut constaté qu'une forte proportion de salariés obéissait aux mots d'ordre de la C.G.T.<sup>84</sup> Ces manifestations n'eurent certes rien de spectaculaire mais le pourcentage de participants peut

---

<sup>82</sup> *L'Étincelle*, n° spécial du congrès, octobre 1956.

<sup>83</sup> *L'Étincelle*, n° spécial du congrès, octobre 1956.

<sup>84</sup> A.D.A.M., 28 W 109.

être considéré comme un succès pour la C.G.T., quelques jours après les événements de Hongrie.

En effet il fut relevé au cours de cette journée deux grèves de 24 heures à l'usine à gaz employant 90 ouvriers (80 % de grévistes), à l'Electricité de France, employant 200 ouvriers (90 % de grévistes) et deux arrêts de travail, aux chantiers navals de l'Esterel, employant 108 ouvriers (80 % de grévistes), à l'atelier le plus important des Aciéries du Nord employant 150 ouvriers (100 % de grévistes).<sup>85</sup> Enfin un autre critère confirma l'influence de la C.G.T.. Les élections professionnelles qui se déroulèrent aux Aciéries du Nord, à Cannes, les 15 et 16 novembre n'amènèrent pas la régression de voix cégétistes aussi bien pour la désignation des délégués du personnel que pour les membres du comité d'établissement. Les mêmes dirigeants cégétistes étaient reconduits, obtenant même, dans certains cas, une augmentation des voix de 5 à 10 % sur l'année précédente.

Il est vrai que les autres formations syndicales n'étaient que faiblement représentées dans les grandes entreprises du département et n'avaient pu de ce fait, trouver chez leurs représentants et leurs troupes le dynamisme nécessaire pour tirer partie des événements de Hongrie. Cependant, en raison de ces événements et de la vague d'anticommunisme qui déferla, on fit donc circuler des consignes vigoureuses de vigilance et renforcer la garde des locaux du P.C.F. et de la C.G.T.

D'autre part, les responsables communistes étaient assez désemparés après la crise des pays satellites, étaient persuadés que l'affaire d'Egypte serait susceptible de faire oublier par les militants et sympathisants les événements de Hongrie et de resserrer à nouveau la discipline du Parti. C'est pourquoi, ils avaient l'intention d'entreprendre une campagne d'agitation et de propagande à propos de la politique du gouvernement. Ils estimaient que si ce dernier n'obtenait pas un succès rapide et surtout que s'il devait essuyer des échecs, la conjonction des mendésistes, des socialistes de gauche et du Parti communiste français permettrait bientôt de renverser totalement la situation politique. Ajoutons, sur le plan local, qu'ils ne paraissaient guère convaincus de telles éventualités mais qu'ils demeuraient persuadés qu'ils avaient tout à gagner, ne serait-ce qu'au sein de leur propre parti, en appuyant cette campagne.<sup>86</sup> Dès le 31 octobre 1956, la section syndicale C.G.T. de la S.N.C.A.S.E. organisa une réunion au cours de laquelle il fut décidé d'envoyer à la présidence du conseil un télégramme réclamant le retrait des troupes françaises d'Egypte et le recours aux négociations pacifiques.<sup>87</sup>

## • Lutttes revendicatives

Les lutttes revendicatives ne connurent en réalité pas d'arrêt de 1956 à 1958 et plus encore que dans les périodes précédentes, la grève n'était pas le seul moyen d'action dont usèrent les travailleurs. Pétitions, délégations, journées revendicatives aux formes diverses harcelaient patronat et pouvoirs publics. Considérée pour ces trois années, l'action revendicative révéla une alternance entre secteur public et secteur privé. Certaines périodes aussi s'inscrivaient en pointes, suivies de relatives accalmies puis de nouvelles vagues.

En 1955, à Nice furent recensés 102 arrêts de travail pour une durée limitée de 0 à 48 heures, 12 grèves jusqu'à la satisfaction des revendications.<sup>88</sup> Parmi les corporations qui

---

<sup>85</sup> A.D.A.M., 28 W 113.

<sup>86</sup> A.D.A.M., 28 W 113.

<sup>87</sup> A.D.A.M., 28 W 113.

<sup>88</sup> Archives U.D., congrès de l'union locale de Nice du 13 mai 1956.



venaient en tête, se trouvaient les transports (25 arrêts de travail), les métaux (18), le bâtiment (14), les T.N.L. (7).

Cependant l'action que menèrent les travailleurs ne se vit pas seulement au travers de cette énumération de nombres d'heures ou de journées de grèves. Les employés des T.N.L. sans faire aucun mouvement de grève eurent à trois reprises différentes augmentations qui s'ajoutant les unes aux autres, furent de 14 % en moins d'un an. Ce résultat fut obtenu grâce à leur unité, à leur discipline syndicale et à la combativité qu'ils manifestèrent à chaque occasion.

Les militants syndicaux des Alpes-Maritimes réunis en comité général le 13 octobre 1957 examinèrent la situation créée aux travailleurs et au pays par la politique gouvernementale au cours des mois précédents. Le comité général en appelant tous les militants, toutes les organisations syndicales à développer leur activité pour la défense du pouvoir d'achat salua et félicita les travailleurs qui avaient fait du 13 octobre une grande journée d'action unie pour l'augmentation des salaires à l'exemple des métallurgistes, travailleurs du bâtiment et employés des grands magasins.<sup>89</sup>

Ces actions témoignèrent de la volonté des travailleurs et de la C.G.T. en particulier d'imposer une amélioration des conditions de vie et de travail. C'est pourquoi, la C.G.T. se plaça résolument à la tête des travailleurs en lutte, en répondant à la propagande de l'adversaire, en ayant une pratique unitaire, en faisant connaître ses résolutions, ce qui aida au renforcement plus de cette unité d'action en vue des mouvements déclenchés sur le plan national par les centrales syndicales. Les revendications portaient sur la revalorisation des salaires et traitements, invoquée comme nécessaire par suite de l'augmentation sans cesse croissante du coût de la vie.

Les consignes de grève lancées sur le plan national par la C.G.T. et la C.F.T.C. furent suivies, en particulier dans les services publics qui furent sérieusement perturbés. Les thèmes débattus, au cours du meeting tenu à la Bourse du travail de Nice, le 24 octobre 1957, étaient ceux habituellement traités par la C.G.T., c'est-à-dire la nécessité d'un relèvement des salaires en raison du coût de la vie, la nécessité de l'union de la classe ouvrière, le désir de voir se former un gouvernement conforme à la majorité qui s'était dégagée au cours des élections législatives du 2 janvier 1956.<sup>90</sup>

Depuis longtemps les fonctionnaires exprimaient leur mécontentement quant aux conditions dans lesquelles s'opéraient les augmentations successives de traitement qui leur étaient consenties, déjà neutralisées ou dépassées par l'augmentation du coût de la vie. Ils considèrent que les traitements fixés jusqu'au 1er janvier 1958 en fonction des niveaux des prix de 1955, étaient loin d'être adaptés à la situation présente.

Par surcroît, se greffait le mécontentement résultant des engagements pris par les pouvoirs publics le 5 avril 1955 tendant à l'harmonisation des différents secteurs de la fonction publique. C'est pourquoi, bien que la gravité de la situation financière du pays ait joué en l'occurrence un rôle modérateur, la volonté d'empêcher "le déclassement de la fonction publique" entraîna, à l'appel des différentes fédérations de fonctionnaires, une cessation importante du travail dans toutes les administrations et services publics le 19 novembre 1957.

Dans l'hôtellerie grâce à une tactique nouvelle qui consistait à porter tous ses efforts sur un seul établissement et à faire état ensuite des résultats obtenus auprès des autres hôtels, la C.G.T. enregistrait un succès revendicatif important dans un palace de Cannes. On assistait comme presque toutes les années, en cette période d'inter-saison (mars 1958), où les salariés

---

<sup>89</sup> Archives U.D. C.G.T.

<sup>90</sup> *Le Patriote*, le 24 octobre 1957.

n'avaient pas le plein emploi, à une relance des revendications des salaires de la part des organisations syndicales de l'hôtellerie.

Cette importante corporation comptait à Cannes en pleine saison près de 3 000 salariés. Si environ le quart seulement de ces salariés était syndiqué et appartenait surtout à la C.G.T., l'ensemble n'en poursuivait pas moins la lutte revendicative axée pratiquement sur l'action de la C.G.T., qui de loin, restait la centrale syndicale la plus agissante. L'action entreprise par la C.G.T. fut d'autant plus facilitée qu'aucune augmentation du S.M.I.G. n'était intervenue et que les dirigeants patronaux de l'hôtellerie avaient accepté de discuter à Nice avec les responsables ouvriers.<sup>91</sup>

Les responsables C.G.T. avaient pour leur part arrêté leurs revendications sur une augmentation de 25 à 30 % et aucun salaire de base inférieur à 30 000 francs.<sup>92</sup> De leur côté, les dirigeants patronaux avaient consenti une majoration du salaire de base d'environ 7 % prenant effet à partir du 1er février 1958, décision qui fut portée à la connaissance des organisations syndicales, mais au sujet de laquelle la C.G.T. n'avait pas fait connaître son avis. Au 1er février 1958, ces traitements étaient passés à 24 700 francs pour le coefficient 100 et à 68 650 pour le coefficient 650. L'indemnité compensatrice était passée pour le personnel non nourri à 5 620 francs, les autres primes n'ayant pas changé.

L'action de la C.G.T. concernait les employés d'hôtel de moyenne catégorie. Elle ne fut plus la même lorsqu'il s'agissait de grands hôtels et de palaces. Dans ces grands hôtels où l'on constatait de fortes concentrations d'employés et d'ouvriers, des accords particuliers à chaque établissement permettaient tant aux employés qu'aux patrons de se tenir en dehors de ces revendications d'ordre général. C'était le cas à Cannes des hôtels Carlton, Martinez et Majestic où les différentes questions de salaires étaient résolues par les comités d'entreprises. Ainsi les comités d'entreprises de ces trois grands hôtels avaient déposé le 19 février 1958 leurs cahiers de revendications auprès des directions, qui avaient un délai de 10 jours pour se prononcer.

Jusqu'à présent l'effort de la C.G.T. portait sur l'ensemble des hôtels pour une action de masse, certes, mais une action dispersée. La tactique suivie, à partir de 1958, fut une action concentrée et brutale sur un seul hôtel afin d'obtenir le maximum d'avantages, l'obtention des mêmes avantages étant ensuite réclamée aux autres hôtels. C'est ainsi qu'à l'issue du délai de 10 jours fixé par le comité d'entreprise, le personnel de l'hôtel Majestic se prononçait le 10 mars 1958, à 95 %, pour un mouvement de grève et arrêtait le travail paralysant complètement la marche de ce palace. Les revendications étaient les suivantes : augmentation générale des salaires de 20 %, prime individuelle de nourriture de 6 000 francs, prime individuelle de boisson de 2 000 francs et pour le personnel au fixe (90 employés sur 190), prime annuelle de 20 000 francs à verser en deux fois pour les fêtes de Pâques et de fin de saison.

Un accord devait finalement intervenir entre les parties et le travail reprenait à l'hôtel Majestic le lendemain après une grève de 24 heures. Cette grève devait s'avérer payante puisque les employés obtenaient satisfaction sur tous les points sauf sur l'augmentation générale des salaires où un accord intervenait sur la base de 15 %.<sup>93</sup>

Les consignes de grèves lancées en 1958 sur le plan national par les grandes centrales syndicales, furent intégralement suivies dans les grands services publics ou semi-publics, ainsi que dans l'industrie privée du département des Alpes-Maritimes. Les seules perturbations sérieuses furent provoquées par la défection quasi totale des employés de la

---

<sup>91</sup> Archives U.D. C.G.T.

<sup>92</sup> *La Voie des H.C.R.*, mars 1957.

<sup>93</sup> A.D.A.M., 28W 140.

S.N.C.F.<sup>94</sup> Si le mouvement revendicatif fut suivi uniformément dans les grands centres en ce qui concerne la S.N.C.F., le Gaz et l'Electricité de France, il n'en fut pas de même pour les P.T.T. et dans les services municipaux où le pourcentage des grévistes fut irrégulier. Ainsi pour les P.T.T., seule l'agglomération cannoise fut affectée avec un pourcentage de 68 % de grévistes. Dans les mêmes services municipaux, environ 90 à 100 % des employés municipaux de Cannes, Cagnes, Vallauris observèrent l'ordre de grève, alors que le travail était normal à Antibes.<sup>95</sup>

Au cours de tous ces mouvements, se réalisa l'unité d'action à tous les échelons. Les contacts des militants de la C.G.T. avec les autres organisations syndicales, notamment Force ouvrière, se normalisèrent et devinrent même quelquefois des rapports de collaboration. Chez les fonctionnaires et les services publics, un comité de coordination fut mis sur pied, groupant onze syndicats de la C.G.T., trois syndicats autonomes, deux syndicats de F.O. Ce comité qui prit corps au cours des mouvements d'octobre et novembre 1957, se raffermi et se renforça le 1er avril 1958. Il recueillit de nouvelles adhésions, notamment d'un syndicat F.O. du Trésor, un syndicat C.F.T.C. des hospitaliers, un syndicat autonome de l'enseignement.

Examinant la situation, le congrès de l'union départementale C.G.T. du 10 mai 1958 approuva l'appel de la commission administrative de la C.G.T. du 10 avril 1958 et décida de s'adresser aux autres centrales syndicales en vue de décider ensemble des mesures à prendre pour assurer le soutien, le développement et le succès des actions revendicatives en cours. Dans cet esprit, la C.G.T. leur proposa d'organiser en commun de puissantes actions y compris un mouvement d'ensemble de la classe ouvrière.

### • Les événements de 1958

La journée du 13 mai 1958 surprit les militants cégétistes mais la réaction ne se fit pas attendre. Dans les Alpes-Maritimes, dès le 14 mai, des débrayages eurent lieu à Nice, dans des chantiers de la Madeleine, à l'usine à gaz, aux huileries Viterbo, aux transports Martini ; dans de nombreuses entreprises, des résolutions furent votées.<sup>96</sup> Dans la soirée un comité de résistance au fascisme fut constitué, avec le P.C.F., le Parti d'union de la gauche socialiste, le Parti radical, la F.E.N., le S.N.I., la C.G.T., le Mouvement de la paix, Les Jeunesses communistes, les Jeunes de la gauche socialiste, les Jeunesses radicales, le Comité d'action étudiants, la section des étudiants de la gauche socialiste. L'élan était donné. Tout au long de ces journées de mai, travailleurs et mouvements de gauche se dressaient pour la défense de la République. Le 27 mai fut une journée de grève : pas de trains, pas de cars, 200 chantiers du bâtiment arrêtés, des centaines d'entreprises désertées. En réaction, le préfet, censura *Le Patriote*, interdit une réunion à Mandelieu, fit occuper la place Saint-François par les C.R.S.. Le 29 mai, 12 000 Niçois, rassemblés sur l'Esplanade de Gaulle, acclamèrent les orateurs Flamain (F.E.N.), Lantéri, Charles Caressa, Jean-Paul Comiti (P.C.F.). Le 30 mai la grève des enseignants fut totale dans le département.<sup>97</sup>

La campagne du référendum pour la constitution commença bientôt. Elle fut mouvementée, en raison des provocations constantes de part et d'autres. La C.G.T. et le P.C.F. s'étaient jetés à fond dans la bataille du "non" : le 14 juillet, 5 000 Niçois défilèrent avec une forêt de drapeaux tricolores et de pancartes "non".

---

<sup>94</sup> A.D.A.M., 28 W 142.

<sup>95</sup> A.D.A.M., 28 W 142.

<sup>96</sup> *Le Patriote*, le 15 mai 1958.

<sup>97</sup> A.D.A.M., 28 W 140.

Au matin du 28 septembre, jour du scrutin, les files s'allongèrent devant les bureaux de vote. Ce fut un vote massif. Dans la soirée, les résultats qui se succédèrent provoquèrent une inquiétude qui tourna à la consternation chez les militants de la C.G.T. : de Gaulle l'emportait avec 78 % de "oui". La C.G.T. n'avait pas rencontré d'opposition de la part des travailleurs lors de la campagne pour le "non" d'où la surprise des résultats en faveur de de Gaulle. En fait, reconnaissait Louis Ténérini, "les ouvriers comprenaient la prise de position de la C.G.T. mais seul de Gaulle pouvait les sauver de la situation actuelle, pensaient-ils".

Après les résultats du référendum, les militants de la C.G.T. se rendirent compte de la nécessité impérieuse de regrouper leurs forces. Ils témoignèrent de moins d'agressivité et de plus de souplesse dans leurs rapports avec leurs directions professionnelles respectives d'une part et avec les représentants des diverses centrales syndicales, d'autre part. Aussi pour parer à un inévitable isolement, ils tentèrent un rapprochement avec les autres syndicats pour réaliser une unité d'action totale qui pourrait faire oublier en même temps leur échec passé.

### • L'évolution des effectifs

La C.G.T. demeurait de loin la centrale syndicale la plus importante en France et en particulier dans les Alpes-Maritimes, tant par ses effectifs que par son influence sur la classe ouvrière. Certes, le crédit de la C.F.T.C. et de Force Ouvrière étaient loin d'être négligeable, surtout dans le domaine de la tactique syndicale, néanmoins, la C.G.T. était la seule organisation syndicale française qui groupait plus d'adhérents que toutes les autres organisations réunies.

Si l'on excepte le redressement de 1956 dont les causes sont analysées plus loin, les effectifs de la C.G.T. ont constamment décliné depuis 1946.

La C.G.T. a lors de ses congrès, présenté des effectifs globaux systématiquement majorés. Les chiffres de 1946, 1950 et 1953 sont éloquentes à ce sujet, puisqu'ils sont parfois plus du double de la réalité.<sup>98</sup> Quelles explications peut-on donner concernant l'attitude de la C.G.T. ?

Evidemment, d'abord le souci de camoufler au maximum la désaffection croissante des travailleurs à son égard, désaffection qui par contagion, risquait de s'étendre aux militants demeurés fidèles. Ensuite le désir à l'égard des autres organisations, syndicales ou politiques, de dissimuler que son emprise sur la classe ouvrière s'amenuiserait.

Mais, à côté de ces raisons, il en existe une autre. Aucune centrale syndicale, n'était en mesure de vérifier matériellement avec exactitude le chiffre de ses adhérents ou de ses cotisants. Les statistiques cégétistes étaient établies sur la double base des cartes confédérales et des timbres mensuels. Chaque année un certain nombre de cartes confédérales étaient expédiées aux fédérations qui les distribuaient aux syndicats de base. Ces derniers devaient, en principe, apurer leurs comptes pour le 31 mars de l'année suivante, c'est-à-dire, soit réexpédier les cartes invendues, soit verser le montant de celles qui ont été placées. Mais l'opération de contrôle, qui paraît être simple, était en réalité complexe, en raison du fait que de nombreux syndicats ne tenaient pas de comptabilité ou ne la tenaient qu'imparfaitement, et qu'ils utilisaient souvent les sommes perçues à l'occasion du placement des cartes pour régler en particulier leurs frais de propagande ou les arriérés du personnel permanent.<sup>99</sup>

Par ailleurs, certains secrétaires de syndicats, qui parfois cumulaient pratiquement la fonction de trésorier et celles d'archiviste et de secrétaire, se dispensaient, sous prétexte de

---

<sup>98</sup> Archives U.D. C.G.T.

<sup>99</sup> Archives U.D. C.G.T.

faire face à des difficultés financières temporaires, de retourner à la fédération la quote-part qui lui revenait sur la vente des cartes et ceci dans le but très simple de masquer une perte d'adhérents depuis l'année précédente.<sup>100</sup> Au lieu de réexpédier des comptes apurés, ces secrétaires communiquaient le plus souvent à la fédération des chiffres erronés et invérifiables fondés sur le nombre de cartes reçues et non sur le nombre de celles réellement placées.

Ces statistiques, déjà viciées à l'échelon local et départemental, étaient déformées de nouveau par les dirigeants nationaux dans un but de propagande.<sup>101</sup> Il n'est donc pas surprenant que les chiffres annoncés par la C.G.T. soient surestimés dans une mesure qui a pu atteindre 100 % dans certains cas.<sup>102</sup>

Le second élément des statistiques cégétistes provenait de l'apurement des quotes-parts des timbres mensuels. En principe, la carte confédérale devait être revêtue chaque mois d'un timbre dont la prise, partagée entre le syndicat, la fédération, l'union locale et l'union départementale, était théoriquement égal à une heure de travail. Chaque carte devait donc être revêtue en fin d'année de douze timbres mensuels ; mais, en réalité, un certain nombre de syndiqués ne cotisaient pas ou peu, si bien que la moyenne annuelle des timbres vendus était largement inférieure à douze. Là encore, la C.G.T. adopta un critère qu'elle appliqua pour déterminer la représentation des syndicats aux divers congrès : le nombre des adhérents du syndicat était calculé en divisant par dix celui des timbres vendus dans le courant de l'année précédente.<sup>103</sup> Mais les manoeuvres des secrétaires et des trésoriers faussent également l'application de cette méthode et rendent impossible tout contrôle réel des effectifs par les dirigeants nationaux.

Si l'on distingue en outre les adhérents, porteurs de la carte confédérale, des cotisants, ceux qui acquittaient au moins 10 timbres mensuels et des sympathisants, ceux qui, occasionnellement, se joignaient à une action revendicative ou se déplaçaient lors d'un meeting et si l'on fait jouer en plus la notion d'influence, en se rapportant au nombre de suffrages recueillis lors des élections professionnelles, on conçoit combien il était facile pour le militant ou l'adversaire d'utiliser l'une ou l'autre de ces notions pour défendre des points de vues contradictoires.

Dans ces conditions, le pointage du nombre des adhérents de la C.G.T., déjà laborieux pour les propres dirigeants de cette organisation, devient très difficile pour les observateurs même initiés.

Aussi, les chiffres qui ont servi de base au graphique, bien que déterminés en procédant à des recoupements sérieux, doivent être considérés comme des approximations, serrant cependant de près la réalité.

De 1944 à 1958, la C.G.T. s'est largement illustrée dans le département des Alpes-Maritimes, s'imposant comme un élément incontournable de la vie politique et sociale.

Au lendemain de la Libération, la C.G.T. apparaît plus forte que jamais : afflux d'effectifs, volonté profonde d'épuration et de transformations socio-économiques donnent à la C.G.T. une autorité nouvelle. Le dynamisme de la C.G.T. ne créa-t-il pas alors une situation nouvelle dans ce département où elle se veut le rassembleur et le défenseur de la classe ouvrière ? Si elle a eu grand peine, au fil des années, à préserver le pouvoir d'achat, la C.G.T. a pu arracher un certain nombre d'acquis de long terme.

---

<sup>100</sup> Archives U.D. C.G.T. congrès de l'union départementale, le 15 novembre 1953.

<sup>101</sup> A.D.A.M., 560 W 79.

<sup>102</sup> A.D.A.M., 560 W 79. En juin 1953, la C.G.T., au niveau national, donnait le chiffre de 3 000 000, alors que les Renseignements généraux, avançaient le chiffre de 1 100 000.

<sup>103</sup> Archives U.D. C.G.T., congrès des unions départementale et locale.

La scission n'avait pas brisé la C.G.T. mais entraînait cependant une désyndicalisation importante. Fortement soumise à la conjoncture internationale et nationale, la C.G.T. n'avait pu résister aux formidables pressions exercées de l'extérieur en France et à l'étranger, par les classes dirigeantes.

Les années 1948 à 1953 furent marquées par des luttes revendicatives nombreuses et dures, à l'initiative de la C.G.T. qui parvint parfois à entraîner d'autres forces. C'était avant tout la période de la "guerre froide", des guerres coloniales. Sur le plan économique, l'application du plan Marshall et la mise en route de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, excluaient toute forme d'indépendance de reconstruction des forces productives. C'était dans ce contexte que se déroulaient les élections à la sécurité sociale, en juin 1950, première consultation depuis la scission. Leur résultat dans les Alpes-Maritimes confirmait l'échec de l'objectif poursuivi de démembrement de la C.G.T. par la scission mais traduisait cependant un affaiblissement.

Luttes pour la paix, luttes pour les libertés, luttes pour l'indépendance nationale et luttes pour les revendications se trouvaient ainsi de plus en plus mêlées. Les grèves de l'été 1953 donnaient un nouvel essor à l'action unie de la classe ouvrière et apparaissaient comme un indice d'une nouvelle étape de l'action revendicative dans le même temps où la volonté de paix en Indochine grandissait dans le pays et le département.

La C.G.T. reprenait alors l'initiative de 1954 à 1958. Les grèves qui entravèrent la politique économique et sociale menée jusqu'alors, donnèrent également une confiance accrue aux travailleurs dans leur force et eurent un effet positif sur le développement de l'unité d'action. Plus encore que pour les périodes précédentes, la grève n'était pas le seul moyen d'action dont usèrent les travailleurs. Pétitions, délégations, journées revendicatives aux formes diverses harcelèrent patronat et pouvoirs publics. Dans le secteur privé, craignant l'extension des mouvements, les patrons cédèrent le plus souvent dès que s'amorçaient des actions. De très nombreuses augmentations de salaires furent obtenues, des conventions collectives et autres accords furent signés. Cependant tous ces résultats n'étaient pas à la mesure des espoirs de la classe ouvrière dont le pouvoir d'achat restait inférieur à celui de 1938.

La fin de l'année 1957 fut contrastée. Marquée par les luttes revendicatives qui se succédèrent dans le secteur public et nationalisé, elle vit les possibilités d'une issue politique à gauche se fermer par la décision de la S.F.I.O. d'interdire à ses membres d'adhérer à la C.G.T.. La C.G.T. précisa alors sa conception de l'unité, amplifia l'action pour la paix en Algérie et dénonça le Marché commun. Combative, la C.G.T. prit une place importante lors de la crise du régime au mois de mai 1958.

**LA VIGUERIE DE GRASSE AU  
DEBUT DU XVIIIE SIECLE**

**- 12 -  
VENCE**

**Oswald BAUDOT et Marie-Hélène  
FROESCHLE-CHOPARD**



**Registre des Archives communales de Grasse CC40**

**(f° 463 v°)**

[Le 22 juin 1609, à Vence, à 6 heures du matin,  
dans la maison de Claude Baux,

le capitaine Jean Bertrand, consul de Grasse, présente l'assignation des consuls de  
Vence.

Teneur de l'exploit d'assignation, fait le 20 juin, par un sergent royal non dénommé,  
parlant à Henry André et à Anthoine de Cornis, consuls modernes de Vence.]

**• Dires des consuls de Vence (f° 464 v°)**

[Les consuls de Vence disent qu'il y a un procès entre la communauté de Grasse et celle de Vence, les habitants prétendant "devoir estre réincorporés au vigueirat de la ville de Saint Pol et distraicts par ce moyen de celui de Grasse". Un arrêt a été rendu, renvoyant les parties par-devant le roi et nos seigneurs de son conseil "où l'instance est pendante, preste à juger, à laquelle ils n'entendent préjudicier", protestant de tous dommages et intérêts.

Ils nomment pour sapiteurs Me Claude Baux et capitaine Antoine Sucque, que le conseil a désignés.]

"Déclairant au surplus, au nom d'icelle communauté de Vence, n'avoir aucunes commodités, ains nous déduisent : premièrement, que si lad. communauté a de moullins à bled, c'est par acquisition et transaction faite avec le sieur Baron de Vence, leur seigneur, touttefois sous une pention annuelle de soixante six escus, quarante sols et neuf deniers, duquel temps le droict de moulure estoit à raison du soixantain. Que si à présent elle en retire quelque rante, c'est pour avoir mis le droict au sezain et chargé d'aultant les habittans. Comme de mesme en est des fours à cuire pain que lad. communauté possède, ayant aussi redoublé le droict de fournage. Et pour les mollins à huile, disent les avoir acquis dud. sieur baron pour le prix de seize cens escus, dont elle en paye les intérests pour n'avoir peu acquitter lad. somme. N'ayant esté led. asept avantageux pour lad. communauté, d'aultant qu'avant lad. acquisition ceulx qui faisoient mouldre leurs ollives ne payoient qu'ung sol et six deniers pour moulte, sans estre tenus à nourrir les musniers, et à présent, ils payent aux rantiers desd. moullins quatre sols pour moulte desd. ollives, estans outre ce tenus de nourrir les musniers.

Aussi la despence qu'il y convient faire chacune année pour les réparations, quand elle seroit desduicte, lad. communauté n'en recepvroit presque poinct de proffict, et les habittans par ce moyen grandement foullés. Lesquels, outre ce, sont tenus et subjects à deux seigneurs ausquels ils paient plusieurs charges et droicts, comme sont lods des aliénations qui se font en lad. ville et son terroir, tasques, services, sences et droict de caucade de tous les bleds qui sont foullés par le bestail estranger. Que leur terroir est de petite estandue, et borné de bien près par les villaiges circonvoisins, partie duquel est incult pour estre tout couvert de rochers. Et l'aultre partie, fort subject au ravaige des eaux pluviales, ne pouvant cultiver qu'à force de bras pour estre boussu et pierreux. Encore il n'y a aucune plaine labourable avec bestail, estant le cult fort couvert d'arbres de toute sorte, et vignoble posé à fillagnes, qui empêchent de ne pouvoir produire que quelque peu de grains. Que lad. communauté n'a aucung herbages, qui est la cause que lesd. habittans ne nourrissent que quelque peu de bestail, ausquels est seulement permis de le faire depaistre dans leurs terres, et c'est encor par transaction sur ce



faicte. Que lad. communauté n'a aucunes rantes actives ni aulcung trafficque ne négoce pour n'estre port de mer, moings lieu de passage ne ville marchand. Qui est la cause que lad. communauté n'a heu moyen de se désangager d'environ vingt mil escus qu'elle doibt encor, par dessus le double qu'ils ont jà payé. Oultre que tout le revenu des mesnagers est employé au paiement des tailles et aultres impositions ordinaires qui se font durant l'année, et les droicts spirituels qui se paient de tous leurs fruicts aud. sieur évesque et chappitre qui en prennent le dixme...".

• **Contredit de la commune de Grasse (f° 467 v°)**

Au contraire, led. cappitaine Jehan Bertrand, consul et au nom de lad. communauté de Grasse, a dict que la prétendue litispandance pardevant le roi et messeigneurs de son Conseil, laquelle n'est avancée par lad. communauté de Vence que pour interrompre l'exécution de notre commission, elle feust intentée devant la Cour pour empêcher l'arrest pourtant vérification des lettres de réaffouagement dont est question, auquel arrest ayant esté, lesd. de Vence, appellés, et n'ayant heu, la Cour, aulcung esgard à ce qu'ils avançoient pour lors, nous ne debvons aussi nous y arrester ains passer oultre. Ce que lad. communauté de Vence recoignoissant, elle n'a incisté du tout, ains satisfaisant à notre ordonnance, elle a nommé de sapiteurs pour indicquer aux experts les bornes de leur terroir. Et oultre ce, fait déclaration des incommodités qui se trouvent en leur communauté et au terroir d'icelle. Lesquels contredisant, dict en premier lieu que le terroir de Vence est fertile et peuplé d'une infinité d'arbres fruitiers comme olliviers, figuiers, chataniers, poiriers et pomiers et, oultre ce, d'un riche vignoble. La terre duquel est propre à pourter de bons bleds et toutes sortes de légumes. Aussi une partie dud. terroir estant commodément arrosé donne la commodité aux habittants d'avoir des prairies, chenebviers et jardinages ornés d'orangers et limoniers, et aultres arbres qui leur fournissent beaucoup de fruicts, lesquels ils vendent après avec beaucoup de commodité, pour estre proche de la mer d'une lieue, aux habittans de la Rivière de Gennes ou de Marseille, dont ils en retirent toutes les années plus de quinze mil escus, soit pour raison du vin, qu'ils vendent dès aussi tost qu'ils l'ont recuilli, de leurs figues demi seiches et de la grande quantité de l'huile qu'ils font transporter à la plage du lieu de Cagne. Et quand ils ne le peuvent vendre du costé de la mer, ils les débittent à ceulx de la montaigne dont ils sont proches et desquels ils retirent grande commodité de bleds. Ceste commodité estant accompagnée de plusieurs aultres, ayant la communauté dud. Vence en propre les fours, les moullins, tant à bled que à huile, ung paroir, qui leur donne ensablement plus de mil escus de rante annuelle, toutes pentions deubues aux seigneurs et frais payés. Percevant, oultre ce, la rève du pain, cent escus de rante annuelle. Que les habittants de ceste ville possèdent plus de cent trentaniers soit chèvres ou brebis et, oultre ce, grand nombre de beufs pour le labourage. Et pour leur trafficque et négoce, grande quantité de chevaulx et mullets à bast. Dans lequel négoce il y comprend aussi celui des merchands en cuirs et en laine, dont le capital est extimé plus de vingt mil escus. Recepvant, oultre ce, lad. communauté de Vence, de grandes commodités à cause du siège épiscopal et de ceulx qui y viennent pour ce subject, que encor pour raison des prébandes que le chappitre de l'église cahédrale de lad. cité retire des villages circonvoisins et les consomment en lad. cité de Vence..."

[Les experts vont visiter "la montaigne de la Sine soutranne, du cousté de saint Pol... jusque à la Sine soubranne, tirant vers Tournettes et Movans, et la Colle de la Loubière et pré jallat".]

• **Rapport d'arpentage (470 v\*)**

Terre bonne (2000 c <sup>2</sup> ) :	80 ch. 7 pan.	à 50 E	4 035 E
Terre (3000 c <sup>2</sup> ) :	30 ch. 9 pan.	à 30 E	927 E
" " :	70 ch. 3 pan.	à 8 E	562 E 24 S
Vigne :	153 fos.	à 6 E	918 E
Vigne moyenne :	91 fos.	à 4 E	364 E
Vigne légère :	77 fos.	à 3 E	231 E
Prés (900 c <sup>2</sup> ) :	14 Sch.	à 40 E	560 E
Terre gaste (397 750 c <sup>2</sup> ) :		à 1 E les 1000	398 E
<b>Total :</b>			<b>7 995 E 24 S</b>

[Le mardi 23 juin 1609,

Me Boisson accompagne les experts au quartier "dict l'Arrat soubranne... et continué la visite jusques à la quonque et ses millières".

Puis il laisse les experts et revient à Vence.

Rapport journalier :

Terre arrosable (1800 c <sup>2</sup> ) :	4 ch. 7 pan.	à 120 E	564 E
" " :	14 ch. 8 pan.	à 60 E	888 E
" " :	28 ch. 5 pan.	à 40 E	1 140 E
" " :	52 ch. 9 pan.	à 15 E	793 E 30 S
Vigne :	46 fos.	à 7 E	322 E
Vigne moyenne :	71 fos.	à 5 E	355 E
Vigne légère :	151 fos.	à 3E	453 E
Prés bons et arrosables :	4 Sch.	à 80 E	320 E
Prés non arrosables :	3 Sch.	à 40 E	120 E
Terre gaste :	123 050 c <sup>2</sup>		123 E
<b>Total :</b>			<b>5 070 E 30 S</b>

[Le mercredi 24 juin, on a "supercédé", attendu la fête de la Saint Jean-Baptiste.

[Le jeudi 25 juin,

les experts se dirigent au vallon de la Taullière.

Le conseiller reste à Vence. Il désire s'informer des droits seigneuriaux et des redevances ecclésiastiques. Il entend : messire Anthoine Isnard, chanoine et économiste du chapitre,

Guillaume Maiffred, "un des plus aisés ménagers de lad. ville".

Les experts, depuis le vallon de la Taullière, ont arpenté les quartiers dits "lous queyrons, Caignosc, Cairegues et la peyraque".



Terre bonne :	88ch. 8 pan.	à 90 E	7 992 E
Autre terre :	7 ch. 7 pan.	à 50 E	385 E
Autre terre :	23 ch. 3 pan.	à 18 E	419 E
Vigne : 147 fos. :	147 fos.	à 7 E	1 029 E
Autre vigne :	42 fos.	à 4 E	168 E
Pré non arrosable :	2 Sch.	à 50 E	100 E
Un bois de pin, au vallon de la Taulière, avec la terre gaste :			200 E
Total :			10 293 E 24 S

[Le vendredi 26 juin,

Me Boisson accompagne les experts "pour remarquer la diversité dud. terroir et la portée des arbres dont il est couvert".

L'arpentage commence au quartier dict Soumeyran et continué vers celui de Malbousquet, Grand Poutau et Val Jallade.

Terre semensible :	103 ch. 7 pan.	à 60 E	6 222 E
" " :	22 ch. 3 pan.	à 40 E	892 E
" " :	27 ch. 7 pan.	à 15 E	415 E 30 S
Vigne :	331 fos.	à 7 E	2 317 E
Autre :	96 fos.	à 5 E	480 E
Vigne : légère :	96 fos.	à 3 E	288 E
Total :			10 614 E

[Le samedi 27 juin,

le conseiller reste à Vence où il entend :

Me Laurens Brémond, lieutenant de juge  
Claude Baux, baille,

"lesquels estoient mieulx inFourmés des droicts que les seigneurs prennent aud. Vence sur leurs subjects, et des aultres charges et redevances ausquelles ils sont tenus". Il n'avait pu les entendre plus tôt, attendu les occupations qu'ils avaient aux champs.

"où par la difficulté des chemins n'avons peu commodément accéder à cheval pour icelle visiter comme terroir dépendant dud. Vence".

Demeuré à Vence, Me Boisson convoque le greffier de la maison commune, Me Lois Guignonis qui lui présente le livre cadastre. "N'aurions treuvé aucune grosse somme de l'allivrement général". Ayant fait faire le calcul sur les casernets des divers collecteurs des deniers communs, il trouve le cadastre composé de 29 908 florins 9 sous, à quoi s'ajoute le cadastre des forains pour 870 florins 5 sous. Les consuls et le greffier déclarent sous serment que chaque florin cadastral "fait valloir" 20 florins.

Les experts ont visité la montaigne de Nouves, et celle de la Saigne (ou Sougne ?) et d'au bos. Ils ont trouvé :

[Terre] <sup>1</sup> :	[50 ch.]	[à 30 E]	[1 500 E]
" :	250 ch.	à 10 E	(2 500 E)
Terre gaste :			2 000 E

au quartier de la Bastide, visant vers le midi :

Terre bonne :	114 ch. 4 pan.	à 70 E	7 868 E
Autre :	15 ch. 3 pan.	à 40 E	612 E
Autre terre :	37 ch. 5 pan.	à 18 E	675 E
Vigne :	450 fos.	à 8 E	3 600 E
" :	51 fos.	à 5 E	255 E
Autre vigne :	225 fos.	à 4 E	900 E
Total :			19 910 E

[Le vendredi 3 juillet,

le conseiller accompagne les experts au quartier de l'Adrech, et de là acheminés vers les quartiers de Cannon, lou claux, fonssery.

Terre arrosable :	11 ch. 7 pan.	à 100 E	1 170 E
Autre terre :	46 ch. 1 pan.	à 80 E	3 688 E
Autre :	9 ch. 7 pan.	à 40 E	388 E
" :	44 ch. 7 pan.	à 15 E	670 E 30 S
Vigne :	153 fos.	à 8 E	1 224 E
Autre :	49 fos.	à 5 E	245 E
Autre :	156 fos.	à 3 E	468 E
Prés arrosables :	3 Sch.	à 90 E	270 E
Total :			8 123 E 30 S

[Le samedi 4 juillet,

le consul de Grasse comparait. La visite de Vence s'achève. Pour continuer la commission, "il sembloit à propos de prandre la visitte des lieux de la montaigne dépendants de la viguerie de Grasse, attendu le temps d'esté, laquelle ne pourroit commodément estre faite en aultre saison, pour les froidures ordinaires et quantitté des neiges qui couvrent led. terroir en hiver". Il demande assignation des consuls de Cipières, "qui sont aussi consuls du lieu inhabité de Coussouls", les plus proches de ce lieu de Vence.

Le conseiller ordonne que les consuls de Cipières seront assignés à comparaître à Cipières, dans la maison d'habitation d'Antoine Maurel, le lundi 6 juillet, à 6 heures du matin.

Il rejoint ensuite les experts au quartier de Saint Michel, et revient en leur compagnie sur le soir. Les experts disent avoir visité dès le matin le quartier de Saint Donnat, vers les confins de Movans, tirant à la chapelle Sainte Croix.

<sup>1</sup> Le texte paraît tronqué : 250 ch. à 10 E font 2 500 E. Il faut donc penser que les experts ont également trouvé 50 ch. faisant 1 500 E à 30 E la ch.

Terre semensable :	84 ch. 5 pan.	à 80 E	6 760 E
" " :	25 ch. 1 pan.	à 40 E	1 004 E
Vigne :	240 fos.	à 8 E	1 920 E
Autre vigne :	107 fos.	à 5 E	535 E
Total :			10 219 E]

• Teneur du rapport général de l'extime de la cité de Vence et son terroir (n° 487 r°)

"Nous, etc...

(avons visité) le terroir dud. Vence consistant en labourages, terre gaste, prés, jardins et vignobles faict à fillagnes, rellevé en arbustine, agrégé la plus part d'olliviers, figuiers et autres arbres fructiers, arrousable en partie d'eaux de fontaine et ruisseaux procédant du mesme terroir... confrontant led. terroir, vers le levant, terroirs de Saint Jehannet et la Gaude ; vers midi, terroirs de Caigne et Saint Pol ; vers couchant, terroirs de Tourettes et Movans ; et vers septantrion, led. terroir de Maulvans et vers le Castellet".

Terres :

Terre en semence :	70 ch. 3 pan.	à 8 E	562 E 24 S
	277 ch. 9 pan.	à 10 E	2 779 E
	132 ch. 8 pan.	à 15 E	1992 E
	60 ch. 8 pan.	à 18 E	1 094 E 24 S
	80 ch. 9 pan.	à 30 E	2 427 E
	32 ch. 6 pan.	à 35 E	1 141 E
	110 ch. 7 pan.	à 40 E	4 428 E
	88 ch. 4 pan.	à 50 E	4 420 E
	118 ch. 5 pan.	à 60 E	7 110 E
	161 ch.	à 70 E	11 270 E
	130 ch. 6 pan.	à 80 E	10 448 E
	88 ch. 8 pan.	à 90 E	7 992 E
	11 ch. 7 pan.	à 100 E	1 170 E
	4 ch. 7 pan.	à 120 E	564 E
Total :			57 397 E 48 S

Vignes :

	529 fos.	à 3 E la fos.	1 587 E
	465 fos.	à 4 E	1 860 E
	556 fos.	à 5 E	2 780 E
	216 fos.	à 6 E	1 296 E
	554 fos.	à 7 E	3 878 E
	843 fos.	à 8 E	6 744 E
Total :			18 145 E



**Prés :**

17 sch.	à 40 E	680 E
15 sch.	à 50 E	750 E
4 sch.	à 80 E	320 E
33 sch.	à 90 E	2 970 E
<b>Total :</b>		<b>4 720 E</b>

**Jardins arrosables :**

13 712 c <sup>2</sup>	à 15 S	3 428 E
-----------------------	--------	---------

**Toute la terre gaste, bosquets et montagne :**

		4 530 E
--	--	---------

"avons aussi veu et visitté lad. citté de Vence assise à la plaine d'un coutaud aboutissant aulcunement en pente vers septentrion, en lieu asses agréable et rellevé, aprochant de la montaigne et esloigné de la mer seullement d'une lieue et demie, regardée du soleil levant, midi et couchant. Ensaincte la ville vieille de murailles fortes et asses haultes, bastie en rond, à l'anticque, sans aultres deffanses que les Tours qui sont sur les trois portes et entrées de la ville. Oû y a evesché, église catedrale, prévost, archidiacre, sacristain, cinq chanoines et huit bénéficiers. Estans le sieur Evesque et le sieur Baron seigneurs temporels dud. Vence, mettant les officiers alternativement. Y a aussi quelques hommes de mestiers et artisans, mesmes cinq notaires, deux apothicaires, quatre chirurgiens, curatiers, revandeurs, cordoniers et mareschals. Le demeurant du peuple, en tout d'environ quinze cens personnes de communion, presque tous laboreurs, mesnagers et gens de culture, forts et robustes, et la ville composée d'environ trois cents cinquante maisons, et au bourg presque aultant que dans la ville, comprenant quelques estables. Bien est vrai que la plus part desd. maisons du bourg puis ces guerres dernières sont esté converties en estableries et casals..."

[Suit le détail et l'estimation des maisons, déjà vu ci-dessus. Toutefois, les nombres ici donnés ne sont pas les mêmes :

62 maisons principales	à 280 E	17 360 E
114 maisons	à 140 E	15 960 E
216 maisons	à 40 E	8 640 E
<b>Total des maisons : 392 maisons</b>		<b>41 960 E</b>
171 étables :	à 30 E	5 130 E
<b>Total des maisons et des étables :</b>		<b>47 090 E</b>

[Le rapport général ne donne pas le total terroir et maisons, mais il est facile de calculer :

<b>Terroir :</b>	terres	57 397 E 48 S
	vignes	18 145 E
	prés	4 720 E
	jardins	3 428 E
	terres gastes	4 530 E
<b>Total du terroir :</b>		<b>88 220 E 48 S</b>
<b>Maisons</b>		<b>47 090 E</b>
<b>Total du terroir et des maisons :</b>		<b>135 310 E 48 S]</b>

• Suite du rapport d'estime sur les commodités et incommodités (f° 493 r°)

"... avons treuvé que le sieur evesque n'y possède aulcung domaine fors seulement la maison de l'evesché. Le chapitre y a maison claustralle, où l'on remect les grains d'icellui, ung pré de douze escus de rante, ung petit affar dict de Notre-Dame. Les sieurs prévost et sacrestain, une maison chacung, le tout franc de tailles. N'estant le clergé tenu au paiement des rêves, ayant faculté faire moullins et fours, et de faire couper de chair pour eulx, percevant le dixme des fruicts hormis des huilles et figues, scavoir des grains et légumes au tresain ; des chanvres et nadons, et vin, au vingtain, ores qu'ils prétendent le percevoir au quinzain pour ce qui est du vin ; et des proceaux, ung jeune pourceau pour deux pourcellades, consumant iceulx gens d'église leurs rantes aud. Vence. Et le sieur Baron y possède maison, vignes, ung beau et grand jardin, metherie et aultre domaine, aussi exempt des tailles. Et pour lad. commuauté et habittans, tiennent lad. terre soubz la directe desd. sieurs evesque, Baron, et une portion de directe du chappitre ; on y paie droict de loçs au douzain, et au sieur baron la tasque au quinzain du quartier de la Bastide, avec les caucadures indifferemment l'hors que les habittans foullent leurs bleds avec bestail estranger, non du leur propre, à raison du quart de ce que gaigne tel bestail. N'ayant lad. communauté aulcune faculté hors led. terroir, bois ne devens. Ou seriot de pouvoir pourter à Caigne, en rive de mer, leurs fruicts pour les debitter sans payer camelage. N'ayant aussi passage ne marché, hors leur foir Saint Crespin. Negotians à Antibes et Nice, distant trois lieues dud. Vence. Bien a faculté de faire moullins et fours, possédant quatre moullins à huile, dont les trois ont été acquis du sieur Baron y a douze années ou environ, pour le prix de seize cens escus, et sont arrentés au proffict de la communauté à cent escus. Deux mollins à bled, cinq cens escus. Deux fours à cuire pain, cent escus chacune année. Vrai est qu'ils en payent aud. sieur Baron deux cens livres de sencive annuelle, oultre son mouldre et cuire franc. Et les habittans payent le droict de moulture au sezain ; du fournage, au soixantain ; et de l'huile, quatre sols pour moulte. Arrante aussi la rêve sur la chair et pain quatre vingt ou cent escus. Et quand au paradour, n'en retire aulcune rante, fors que celui que le tient sert les habittans à trois liards pour canne de drap et maintient le paradour. Ne possédant iceulx habittans pour le présent qu'environ cinquante trentaniers bestail menu, quelques beufs, mullets et autre gros bestail pour le laburage et mesnage, estant touttefois la terre gaste et inculte propre au pasturage, et où ils ont pouvoir de faire depaistre partout, semblable terroir gast et incult suffisant pour plus grande quantitté de bestail. Et le demeurant de leur fonds, qui n'est pas de lad. quallité, le peuvent deffencer et s'en prévalloir en particullier. Oultre l'herbage de Movans, proche et limitrophe de Vence, qui est commung entre eulx pour ce qui est desd. pasturages, ayant les consuls dud. Vence la conseigneurie dud. Movans pour ung tiers, et la terre d'icellui possédée par les habittans dud. Vence, touttefois affouaigé à part".

[Vu les commodités et incommodités, les experts estiment Vence valoir, tout compris : 150 500 écus.

Ils déclarent n'avoir pas compris dans leur expertise "les bâtiements des champs", avoir fait toujours la fossoirée de vigne de 100 cannes carrées, la souchoirée de pré de 900 cannes carrées ; et pour le labourage, d'avoir donné moins de canage à la terre médiocre qu'à la légère, à la terre bonne moins qu'à la moyenne.]

[Fait à Vence, le samedi 4 juillet 1609.]



Du vingt cinquième jour du mois de juin mil six cens neuf, en la citté de Vance et dans la maison de Claude Baus, balhe de lad. ville, par devant nousdict conseiller et commissère, constitué en personne Guillaume Meifret, mesnagier de ceste ville, aigé d'environ soixante ans, possédant en biens huict mil livres, lequel, moyenant serment, enquis sur les commodités, incommodités, traffic et négosse de ceste dicte ville, suivant les lettres pattantes de Sa Magesté et arrest de la Cour sur icelles intervenu,

A dict que la Citté de Vence appartient à deux seigneurs, sçavoir au sieur esvesque de lad. ville et au sieur baron de Vence, lesquels establissent les officiers, ung une année et l'autre, l'autre. Ausquels seigneurs ils payent droict de lods à raison du douzain, de toutes les aliénations qui se font dans led. terroir de vence et dans lad. citté, estant le tout soubz leur directe. Laquelle citté est composée d'environ six cens maisons, ensaincte de murailles et habittée d'environ quatre mille personne, la plus part travailhants à la terre, fors les prebtres qui son en l'église épiscopalle et les artisans qui y sont, y ayans des apotiquères, quelques revandeurs, cordoniers, charpentiers et aultres pour servir à l'utilitté et nessecité desd. habitans, non touteffois qu'il y aie marchands grossiers qui aient aulcung maniement considérable, estant véritable que à leur dicte ville y a ung siège éspiscopal, où il y a quatre dignités avec de chanoines et bénéficiers, et aultres personnes pour le service de lad. église. Du revenu desquels les habitans de lad. citté ne s'en prévalent beaucoup, ni mesme le corps de la Communauté, d'aultant qu'ils ont beaucoup de franchises, au moyen desquelles ils ne sont subjects aux ordonnances de lad. communauté, soit pour les droicts des rêves, ayans pouvoir de faire couper de la chair à la raison qu'ils voudront, et construire fourts et mollins sans estre tenus à ceux de lad. communauté, laquelle est véritable avoir les fourts et mollins qui sont à présent en estat tant en lad. citté que en son terroir. Mais aussi pour raison de ce elle paye annuellement au sieur baron de Vence, leur seigneur, une pention annuelle de trois cens trante florins. Et le droict que les habitans payent à lad. communauté estant quelque fois divers, suivant la néssessité d'icelle, se payant le droict de fourmage communément au cinquaintain, et le droict de moulure de leurs deux mollins au sezain. N'ayant le corps de lad. communauté aulcunes aultres rantes, fors quelque peu du pain et de la chair, qui peult valloir ensemblement quatre vingt ou cent escus. Et celles de fourts et mollins, la somme de cinq cens escus. N'ayant lad. communauté aulcung négoce et traffique, pour n'estre lieu de passage, bien qu'elle soit posée en une petite plaine, accompagnée de bonnes eaux, et ung peu qui l'arrose, estant l'air d'anthour bon et sallubre, estant entourrée de quelques jardins arrosables, dans lesquels il y a quelques arbres d'orangers et des herbes pour le mesnage, sans en pouvoir tirer nul proffict que pour leur usaige.

Enquis sur l'estandue, bonté et fertillité de leur terroir, vignoble, arbres et pasturages.

A dict que l'estandue du terroir de Vance est petit, consistant en vignoble et olliviers, la plus grand partie estant fort pierreux et rabouteus, n'ayant qu'un peu de l'eau en yvert qui découlle dans le vallon de Lebianne, tarissant en esté. Aussi n'est leur terre propre pour le pasturage, à faulte aussi qu'ils n'ont aulcune pleine pour faire des preds, ni encor montaigne pour avoir aulcung devens, ni aulcune faculté d'aller depaistre ou fere bois dans le terroir des lieux circonvoisins, qui est la cause que les habitans ne peuvent nourrir grande quantité de bestailh ; n'ayant entre eux tous au plus de cinquante trenteniers avéragé, et quelque bestailh bovin pour leur mesnage. Et quand à la terre labourable, dict qu'il y peult avoit environ vingt araires, avec lesquels, et le travail à bras, des habitans, on ne peult recuilhir grande quantité de



grain, d'autant que tout le dixme d'iceulx n'est que de cinq ou six cens sestiers, n'estant la terre de grand rapport, d'autant qu'un sestier bled semmé en une bonne saison ne rend au plus de trois à quatre. Et pour ce qui est du vignoble, dict qu'il en y a d'asses bon, et d'autre qui est léger, ne sachant quelle quantité de vin peult produire. Bien dict qu'estant lui rantier du dixme pour le chapitre, il n'en reçoit annuellement que cent charges. Et de légumes, vingt cinq charges, comprises ci dessus aux six cens sestiers. Et pour le surplus du terroir, qui consiste en figuiers et en olliviers le plus, dict estre de grande despace les murailles qu'il fault faire pour retenir la terre dans laquelle ils se norrissent, ne sachant le rapport de leurs figues. Bien dict pour les olliviers que en une bonne saison les habitans persoivent environ mil quintaux huille, lequel ils vandent en partie aux estrangiers, mesmement à ceux de la rivière de Gènes, pour estre proches d'une lieue et demi de la mer. Pour raison duquel huille, comme des figues, ils ne payent aulcung dixme comme des aultres fruicts, d'autant que du bled et des légumes ils payent le dixme au trezain, du vin au sezain, du chanvre et aultres lilladures au vingtain, des nadons au quinzain, et jusques des pourceaux, que de deux vantrées ils sont tenus d'en donner ung pourceau. Et pour les droicts qu'ils doibvent aux segneurs, oultre celui du lods dont mention est faite ci dessus, ils payent le droict de tasque au quartier appellé terre de la Bastide, appartenant aud. sieur baron, à raison du quinzain, oultre plusieurs sences et services deubs tant aud. sieur baron que aussi au chapitre, lequel possède plusieurs maisons en lad. vile et quelques possessions au terroir, de quoi ils ne payent aulcunes tailles. Mais encores plus le sieur baron de vance ayant bastide, preries, vignoble et jardinage dans led. terroir de vance sans payer aulcunes tailles, comme estant de son antien domaine. Et pour le droict de caucade, dict que les habitans follant leurs bleds avec leur bestail propre, ils ne payent aulcung droict, sinon qu'ils aparient leur bestail avec d'autre, ou bien qu'ils le fassent foller à des estrangiers, auquel cas ils sont tenus de payer le quarton. Ne sachant que lesd. habitans soient chargés d'aucune aultre redevance, fors des deniers du roi et du pays, sur vingt ung feu que ceste communauté est affouagée, estant tout le livre terrier d'icelle commuanuté composé de trante mil florins ou environ, faisant valloir chascun florin vingt cinq florins. Sur quoi est à considérer que lad. communauté est encore engaigée de dix ou douze mil escus, et que le revenu qu'elle prend des susdicts mollins est diminué par le ravaige de l'eau de la rivière de Cagne qui romp bien souvant leurs engiens. Et plus n'a esté enquis, et faite lecture pour ne sçavoir escrire a fait sa marque.

[Pas de signature, mais marque, f° 215 r°]

Dud. jour, en lad. citté de Vence et dans la maison dud. Claude Baus, par devant nousdict Gaspard Boisson, conseiller du Roi et commissère en cette partie députté, constitué en personne messire Anthoine Isnard, chanoine théollogal en l'église épiscopalle de ceste citté de Vence et économe en icelle, lequel moyennant serment presté ad pectus, enquis quelle rante a lad. église en lad. ville et son terroir, et quels droicts icelle prend,

A dict que en ceste citté de Vence, il y a évêché avec une église cathédrale, composée, après la personne de Monsieur le Révérandissime évesque, de trois dignittés, sçavoir de celle de prévost, secrétaire et archidiaque, et oultre ce, de cinq chanoines, huict bénéficiers, y compris deux curés, et aussi quelques enfens de coeur en lad. église, le revenu desquels se consume la plus part en lad. ville. En laquelle led. sieur évesque n'y possède aultre chose que sa maison épiscopale et quelque peu de jardin joignant icelle, le tout non taillable. Prenant, oultre ce, le tiers du dixme qui se prend en ceste ville, et quelques directes et aultres droicts qu'il a comme conseqneur d'icelle, ne sachant de quelle velleur, pour leur estre usurpées par les seigneurs dud. lieu. Et pour le corps du chapitre, dict aussi qu'il y possède, oultre quelques petites directes, la maison claustralle avec celle dans laquelle on repose les grains provenant du



dixme, ensemble seulement un pred d'environ douze escus de rante, et un petit affar de terre appellé de Nostre-Dame, le tout franc de taille, fors une petite partie de lad. terre Nostre-Dame, comme aussi est franc de taille l'hyère appellé de Saint Michel, appartenant en propriétté aud. chapitre. Lequel prend aussi le droict du dixme de tous grains et légumes en lad. ville à raison du trezain, et du vin aussi à raison du sezain, du chanvre au vingtain, des nadons aussi au vingtain. Et des pourceaux encor, de deux ventrées un pourceau. Duquel dixme led. chapitre en prend les deux tiers, et l'autre tiers aud. sieur évesque. Et pour ce qui est du particulier des dignités en lad. église, a dict que lesd. sieur prévost et secrestain y possèdent chescun une maison qui plus aussi franche des tailles. Et pour les bénéficiers, dict ne posséder rien de franc, fors un simple cleric qui y possède un petit affar de terre appellé Sainte Collombe, où il y a chappellainie, franche aussi de toutes tailles. Et pour ce qui est des rêves de lad. communauté, a dict que le clergé dud. Vance n'y est neullement tenu s'il ne veult, d'autant qu'il a faculté de se fere couper de la chair à part, à un boucher, à telle raison qu'il voudra, et de ce fere un fourt et mollin sans que le corps de lad. communauté puisse empêcher led. chapitre à ce fere. Et plus n'a esté enquis, et faite lecture c'est sousigné.

[Signature : Isnard chanoine et économe, f° 216 v°]

Du vingt septiesme dud. mois de juin, au lieu que dessus, par devant nousdict conseiller et commissère, constitué en personne Me Laurens Bremond, lieutenant de juge en ceste citté de Vence, aigé d'environ cinquante deux ans, possédant en biens six mil livres, lequel, moyenant serment, enquis comme dessus sur les commodités et incommodités de ceste ville et aultres choses à ce considérables,

A dict que la citté de vence est assise sur un peu de plaine et sous un asses bon air, et tempéré, ayant une fontaine pour la commodité des habitans, et un petit ruisseau d'eau qui arrose les jardins d'anthour. Estant lad. citté ensaincte de murailhe, oultre la bourgade, dans laquelle il y a environ cinq ou six cens maisons, habitées d'environ trois mil personnes. En laquelle encor y a siège d'évesché où le sieur évesque réside, ensemble une église catedralle en laquelle y a trois dignités et cinq chanoines, et quelques bénéficiers, enfens de ceur et serviteurs ordinères de lad. église. Et dans le corps de lad. citté, y estans cinq notaires, deux apotiquères, quatre sirurgiens et quelques revandeurs, et les aultres artisans néssaires pour la commodité et la vie de l'homme. Non qu'il y aie en icelle aulcun traffique ne commerce de marchands, pour estre lad. citté hors de tous passaige et asses loing de la marine, outre que les habitans d'icelle sont tous adonnés à la culture de la terre, estants posés entre Nice, Grasse et Anthiboul où est tout le traffique et négoce. N'ayant aulcunes franchises ni libertés sur les villages circonvoisins... fors un peu de foire le jour de Saint Crespin qui est le vingt cinquiesme octobre, en laquelle il ne se débite aulcunes denrées qui vailhe. Appartenant lad. citté à deux seigneurs, sçavoir à monsieur le révérandissime évesque et au sieur baron de Vence, sous la direte desquels est toute la dicte citté et son terroir, ausquels ils payent, en cas d'alliéation, le lods à raison d'un sol pour florin, estant outre ce une partie du terroir sensible, et celui appellé de la Bastide, tasquier, à raison du quinzain envers led. sieur baron seulement, de la main duquel led. terroir de la Bastide a esté donné. Auquel sieur baron seulement ils payent le droict de caucade lors que les habitans foullent leurs bleds du bestail estranger, à raison du quart de ce que led. bestail gaigne, et lorsqu'ils le foullent avec leur propre bestail ils sont exempts dud. droict. Et quand aux fourts et mollins, tant à bled que à huille, dict qu'ils appartiennent à lad. communauté, sçavoir lesd. fourts et mollins à bled moyenant une pention de soixante six escus et quelques soulds qu'elle paye annuellement aud. sieur baron, et les mollins à huille, moyenant aussi le prix de seze cens escus qu'elle lui a donné pour une fois, suivant la transaction sur ce faite, s'estant réservé un sol de dirette sur



chescung mollin, estans en nombre de troix qui travaillent à l'eau, lesquels mollins à huile valient de rante annuelle, toute despance faicte, environ soixante escus. Et pour les mollins à bled et fourts, cinq à six cens escus, d'aultant que les habitans payent à présent le droict de molture à raison du sezain, le droict du fourmage au soixantain. Et pour celui de l'huile à raison de quatre sols pour chescune moulte d'ollives, lequel droict antiennement n'estoit que de six liards pour moulte, et si ils ne nourrissoient point les muniers comme à présent. Et pour les mollins à bled, ils n'estoient antiennement qu'au soixantain. N'ayant lad. communaulté aultres droicts et revenus, fors celui du pain et de la chair, lequel ne vault ensemblement qu'environ cent escus. Sur quoi est à considérer que messieurs du chapitre, avec monsieur l'évesque, ont faculté de mettre ung bouchier pour faire couper de la chaire à tel prix qu'ils conviendront, et fere fourts et mollins s'ils veullent, sans estre astraints aux ordonnances du conseil de lad. communaulté. Et outre ce, prenent le dixme de tous leurs fruits, fors de l'huile et de figes, sçavoir de toutes sortes de grains et légumes, à raison du traizain ; de toute sorte de chanvre et de filladure, au vingtain ; des nadons, aussi au vingtain ; et de deux ventrées de ganions, ung, le nourrissant jusques à ce qu'il soit hors de laict. Et du vin, à raison du sezain, en ... de raisins qu'ils sont tenus pourter dans les ceuves du chapitre.

Enquis de l'estandue de leur terroir, quallité et bonté d'icellui, et de ce que les segneurs et chapitre y possèdent,

A dict que le terroir de Vence est de petite estandue, estant plain de rouchers et de montaignes, n'ayant qu'un petit ruisseau qui arrose la vallon de Libianne, y ayant partie d'icelle qui est bonne pour le labourage, et aultre pour le vignoble, et l'aultre pour les olliviers, figuiers, chastainiers et aultres arbres. Et quand à la tere labourable, dict qu'elle est de petite estandue, n'y ayant que cinq ou six araires de plain, le suplus se cultivant à force de bras. Et avec tout cella, on ne sème au plus de mil charges de toute sorte de grains, don ung sestier en une bonne terre ne rapporte au plus que six. Et de légumes, quatre vingts ou cent charges au plus. Et pour le vignoble, qui est planté en fillagnes, dict qu'il en y a d'asses bon rapport, et d'aultre qui rend peu, attendu le peu de fonds de la terre. Lequel vignoble, en une commune saison, ne rend aux habitans dud. Vence qu'environ trois mil charges. Et pour le suplus consernant les arbres fructiers don led. terroir est rampli, dict que les habitans peulvent recuilhir en une commune saison cinq ou six mil rups d'huile, pour estre la terre agréable aux olliviers ; et de figes, environ deux cens cinquante charges. N'estant les aultres fruicts considérables, d'aultant que le mesnage les consume, comme aussi n'est considérable le revenu du chanvre et du lin, duquel les habitans se servent seulement pour leur entretien, comme aussi des orangers qui sont en leur petis jardins, dont ils s'en servent comme des herbes potagères. Et pour le pasturage de tout leur terroir et herbage d'icellui, dict qu'ils consistent en quelque peu de prerries qui s'arotent de l'eau qui coulle à lad. rivière de Libianne, don ils tirent quelque moyen pour nourrir leur bestail de labour, n'ayant lad. communaulté aulcungs herbages ne devens avec lesquels les habitans puissent nourrir grande quantité de bestail, n'ayant entre eux tous, au plus, cinquante trenteniers de bestail menu. Possédant dans led. terroir de Vence, le sieur baron dud. lieu, une bastide apellée Valgellade, consistant en prerries, ollivettes et bosquages, et quelques terres semensables, tant en lad. Bastide que joignant la ville avec vignoble et ung grand jardin pour l'arrousaige duquel il prend deux jours de la semeine l'eau de la ville, qu'est le samedi et le dimanche, le tout estant de la contenance d'environ cinquante charges en semence. Et pour le sieur évesque, dict ne posséder aucune propriétté dans led. terroir, fors dans la ville la maison et jardin y joignant. Et pour le chapitre, posséder aussi une maison, et le grenier là où repose le dixme. En outre, ung pred de trois ou quatre souchoirades, joignant lad. ville, le tout franc de tailles, comme sont aussi les maisons du prévost et du sacrestain, et la maison seignoriale où le sieur baron habite. Et pour ce qui est du corps de ceste communaulté, dict qu'il est engagé de quatorze ou quinze mille escus, dont ils payent les intérêts ou la pention,



oultre les deniers du Roi et du pays, sur vingt ung feu qu'ils sont affouagés. Pour raison de quoi ils sont constraincts de fere de grandes impositions, à raison et sur le pied de leur livre cadastre, estant composé de trante mil florins, faisant valloir chescun florin vingt florins, qui est à raison de cinq pour cent. Et sur tout ce que dessus, est considérable que led. terroir, bien qu'il semble estre bien assuré pour la maturité des fruicts pour estre asses eslevé, touteffois pour estre proche des montaignes il est si bastu de vans et incommodé de brouvées que lesd. montaignes retienent que le plus souvent leurs fruicts en sont gastés et bruslés, ainsin que nous pouvons présentement juger estant sur le lieu. Et plus n'a esté enquis, et faicte lecture, c'est sousigné.

[Signature : Bermond, f° 221 v°]

Du vingt septiesme dud. mois et an, au lieu susdict, par devant nous dict conseiller et commissère, constitué en personne Claude Baux, bailhe de ceste citty de Vence, aigé d'environ septante ans, possédant en biens dix mil livres, lequel, moyenant serment, enquis comme dessus sur les commodités ou incommodités de ceste ville et autres choses en icelle considérables,

A dict pour ce qui est du terroir de ceste citty de Vence, qu'il est petit, bourné du levant de celui de Saint Janet, du midi de Saint Pol et Cagne, et du couchant de celui de Torettes, estant montagneux et bousseu, sans plaine aucune arrosée de rivière, fors ung peu d'eau procédant de la foux dict de Libianne. Dans lequel il n'y a aulcung pasturage ni devens pour nourrir quantité de bestail. Aussi tous les habitans n'en peuvent nourrir an tout, à présent, plus de cinquante trenteniers. Ayant divisé leur terroir en vignoble, ollivettes et parmi le tout de la terre labourable, laquelle, pour estre beaucoup chargée d'arbres et de vignoble, produit peu si elle n'est feumée. Et avec tout cella, ung cestier de grain, en une bonne terre, ne produit au plus que cinq à six. Estant la plus part d'icelle terre semensable travaillée à bras d'hommes pour estre montaigneuse, de laquelle, ensemble de ce qui ce peult labourer, les habitans n'en peuvent recueillir annuellement plus de douze mil sestiers de toute sorte de grains, outre quelques légumes desquels il ne sçait la quantité. Et pour le vignoble, dict le terroir estre asses propre et frutiffiant, mais qu'il est subject à de brouvées qui la consomment bien souvant en vergeux, estant outre ce de difficile culture, attendu le lieu où il est posé, et d'une grande despance pour les eschallas qu'il y convient mettre. Duquel vignoble la récolte, en une bonne saison, ne passe pas quinze cens charges vin. Et pour le surplus des arbres don la plus part du terroir est couvert, dict que la terre est asses agréable pour les olliviers et figuiers. Desquels olliviers les habitans, aussi en une commune saison, en perçoivent environ quatre mil rups huile, et des figues, estans aussi subjectes aux nèbles qui les offansent bien souvant. Estant led. terroir propre à quelques aultres arbres fructiers, comme chastaniers, dont il est chargé, le fruit desquels se consume tout pour l'usage des habitans, comme faict ceulx de leurs jardins, qui sont de peu de conséquence. Comme aussi sont leurs prérries en quantité de soixante souchoirades, dont l'herbage suffict seulement pour nourrir leur bestail de labour. Dans lequel terroir le sieur baron de Vence comme seigneur y possède du domaine environ vingt cinq charges de terre semensable et une vingteine de souchoires de preds, sans à ce comprendre son jardin. Et pour le chapitre, cinq ou six souchoires preds, le tout non taillable. Monsieur le Révérandissime évesque ne possédant aulcune propriété dans led. terroir, pour raison duquel ils lui payent le dixme, et aud. chapitre, fors de l'huile et des figues, sçavoir de toutes sortes de grains et de légumes à raison du trezain ; du vin, au sezain ; des filladures, comme chanvre et lin, au vingtain ; des nadons, au quinzain et de deux ventrées de pourceaux, ung pourceau hors de laict. Estans tenus, outre ce, de payer tant aud. sieur évesque que sieur baron, comme seigneurs de ceste ville soubz la directe desquels est toute lad. terre et maisons, droict de lods à raison du traisain, et quelques sensives. Et encore la tasque au quinzain, pour ce qui est du



quartier appellé la Bastide Saint Laurens, appartenant au sieur baron. Comme aussi payent le droict de caucade, foullant leurs bleds avec du bestail estranger, tirant le segneur le quart du prix accordé pour raison dud. bestail estranger.

Enquis des facultés et privilèges de leur ville, négoce d'icelle et nombre des habitans,

A dict que la citté de Vence appartient tant aud. sieur évesque que sieur baron dud. Vence, lesquels establissent les officiers annuellement, estant icelle bastie en ung peu de pleine, soubz ung bon air, y ayant à l'entrée d'une des portes d'icelle une fontaine qui fournit de l'eau aux habitans, qui sont en nombre d'environ quinze cens de communion, possédant cinq ou six cens maisons, ensaintes de murailhes, outre quelques aultres qui sont à la bourgade d'icelle. Y ayant dans lad. citté une église cathédrale et siège d'évêché, prévost, secrestain, archidiacre, chanoines, bénéficiers et enfans de coeur. Et outre ce, y ayant aud. Vance de notaires, cirurgiens, apporticaires, et des autres artisans qui sont néssères pour le commerce des hommes. Possédant en lad. ville, led. chapitre, une maison pour reposer les grains ; et lesd. prévost et sacrestain, chascun une maison, franchises de tailles, outre la maison épiscopalle et celle du segneur de lad. ville. N'ayant lad. communauté aucunes rêves, fors ung peu sur le pain et sur la chair, qui vault annuellement quatre vingts ou cent escus. Et les fours et mollins, tant à bled que à huille, pour raison desquels mollins à bled et fourts ils payent une pention annuelle aud. sieur baron de soixante six escus. Et pour ceux à huille, ils lui ont payé pour une seule fois seze cens escus. Estans tenus, outre ce, de mouldre et cuire franc aud. segneur. Desquels fours ils tirent cent escus de rante annuelle ; des mollins à bled, cinq cens escus, mestant la moulture à hault prix ; et de ceux à huille, cent escus, faisant toute la despance et l'entretien. Laquelle d'ailleurs n'a aucunes libertés sur les terres de ses voisins, ni aucune franchise, fors une petite foire le jour de la feste de Saint Crespin, qui ne leur proffict de rien pour n'estre la ville de passage estant lad. communauté engaigée de seze mil escus, outre les deniers du roi et du pays qu'ils payent sur vingt ung feu qu'elle est affouaigée. N'estant leur livre terrier composé que de trante mil florins, faisant valloir chascung vingt florins. Et plus n'a esté enquis, et faicte lecture c'est sousigné.

[Signature : Claude Baux, f° 224 v°]

**COMPTES-RENDUS**

**BIBLIOGRAPHIQUES**

*Pratique et cultures politiques dans la France contemporaine, Hommage à Raymond Huard, Université Paul Valéry, Montpellier III, 1995, 462 pages.*

Raymond Huard, auteur de travaux importants concernant entre autres le Parti républicain dans le Gard au XIXe siècle et l'histoire du suffrage universel en France, a reçu un volume de mélanges rédigés par ses collègues et ses disciples.

Dans ce livre qui comprend une trentaine de communications, l'histoire politique, spécialité de Raymond Huard, occupe une place de premier plan. Parmi les grandes questions nationales ou internationales sont étudiés l'évolution des rapports franco-soviétiques de l'alliance à la guerre froide, le destin de l'agriculture française à l'époque des décisions communautaires, la déclaration des droits de l'homme d'avril 1946, comparée à celle de 1793, la corrélation très nuancée entre l'acquisition des biens nationaux et l'attachement à la Première République, les réflexions de Thiers sur la Révolution de 1830.

L'analyse qui descend souvent à l'échelle locale illustre brillamment l'intérêt des monographies. On en jugera avec le mouvement électoral dans le Gard en 1792, les élections du 13 mai 1849 qui, dans l'Hérault, préfigurent la IIIe République, l'épuration de 1944-1945 qui n'a pas engendré de bain de sang dans le Gard, l'accueil des réfugiés politiques dans la petite commune de Saint-Laurent de Cerdans entre 1814 et 1914, l'exercice du pouvoir municipal disputé entre notables et mineurs à Graissessac entre 1859 et 1914, le voyage officiel de Jules Ferry dans le Midi en 1879, sorte d'"état de grâce", la forte implantation communiste dans le bassin houiller d'Alès durant la Deuxième Guerre mondiale.

Plusieurs textes se rattachent de plus près à l'histoire des mentalités. Ainsi la bataille pour l'accouchement sans douleur menée par le Parti communiste et par un homme un peu oublié, le Dr. Lamaze, l'attitude des protestants français qui voyaient les huguenots allemands en "frères ennemis" pendant la Première Guerre mondiale. En marge de la grande histoire, une note humaine est apportée par l'étude des correspondances de soldats stationnés dans le Midi viticole en 1907.

Les études biographiques qui ne sont pas les moins intéressantes évoquent l'humble Marius Darmès exécuté pour "parricide" en 1841 et le Biterrois oublié Viennet, écrivain, officier et homme politique orléaniste. Les engagements du Nimois Bernard Lazare sont rappelés. Le tonnelier cultivé Louis Barthas fait l'objet d'un attachant portrait intellectuel. Le témoignage de l'écrivain Pierre Lafue qui se flatte d'avoir rencontré plusieurs grands hommes de son temps suscite une étude critique qui ne peut lever toutes les incertitudes. Le séjour à Montpellier de l'Albanais Enver Hoxha, étudiant médiocre épris de culture française, est retracé avec précision.

Ainsi, au gré de leur curiosité, de nombreux lecteurs devraient trouver des réponses dans ce volume riche et divers.



**Aubrac (Raymond), *Où la mémoire s'attarde*, Odile Jacob, Paris, 1996, 373 pages.**

Si discrètes qu'elles aient été, les activités de Raymond Aubrac ont suscité de bouillantes polémiques. En 1990, Klaus Barbie, alors qu'il avait déjà un pied dans la tombe, accusa subitement l'ancien résistant Aubrac, ainsi que sa femme Lucie, d'avoir été ses agents et d'avoir permis l'arrestation de Jean Moulin à Caluire en 1943. Tel chercheur essaye de trouver dans les archives des documents qui accréditeraient les assertions du tortionnaire nazi. D'autres contradicteurs reprochent à R. Aubrac de minorer ses liens avec le mouvement communiste. Certains voient même en lui un agent secret du KGB. Il n'est donc pas étonnant que l'intéressé ait voulu répondre à ses accusateurs.

Né en 1914, Raymond Aubrac est issu d'une famille de la moyenne bourgeoisie juive. Il entre à l'École des Ponts et Chaussées et termine ses études aux États-Unis. Très jeune, il affirme ses convictions antimilitaristes et un vif intérêt pour le marxisme. Prisonnier de guerre en 1940, il s'évade grâce à l'aide de sa jeune épouse, agrégée d'histoire. Il reste insensible au prestige de Pétain et s'engage dans la Résistance dès l'automne 1940. Il devient l'un des dirigeants de Libération-Sud aux côtés d'Emmanuel d'Astier de La Vigerie. Après avoir assisté à l'échec de la fusion avec Combat, il s'occupe de la coordination des mouvements de la zone sud et est chargé de l'armement de la future Armée secrète. A ce titre il travaille avec Jean Moulin et est arrêté avec lui le 21 juin 1943. Lucie Aubrac organise à nouveau la spectaculaire évasion de son mari le 21 octobre 1943.

A la Libération, Raymond Aubrac est nommé commissaire de la République à Marseille. Il fait face comme il peut aux difficultés du moment, ravitaillement, épuration. Anticipant sur le programme du CNR, il réquisitionne des entreprises, ce qui lui vaut d'être relevé de ses fonctions en janvier 1945. Il se consacre alors au déminage de la France jusqu'en 1948. Durant les dix années suivantes il anime, avec des techniciens proches du Parti communiste, un bureau d'études qui travaille surtout avec les municipalités de la ceinture rouge, les démocraties populaires, la Chine. Plusieurs historiens voient dans ce bureau un efficace organe de financement du PCF. De 1958 à 1963, Raymond Aubrac est conseiller technique pour le développement économique du Maroc, puis il se voue aux tâches de coopération internationale au sein de la FAO.

Les attaches de R. Aubrac avec le PCF lui valent de devenir l'ami de Ho Chi Minh qu'il héberge chez lui, près de Paris, en 1946. Dès lors, durant les phases française et américaine de la guerre d'Indochine, l'ancien résistant devient un très actif et précieux émissaire secret entre Paris, Washington, l'ONU et Hanoï. Il s'occupe ensuite de la mise en valeur du Viêt-Nam indépendant.

Le livre est rédigé sur un ton sobre, pudique et ferme. Raymond Aubrac se reconnaît volontiers comme un compagnon de route du communisme, mais déçu. Les procès de l'Est et les révélations de son ami Arthur London l'ont éloigné des méthodes soviétiques, mais non de l'idéal rouge. Face aux accusations de Barbie, Raymond Aubrac répond que celui-ci n'a jamais parlé de lui et ne s'en est souvenu, sans doute chapitré par son défenseur Maître Vergès, qu'à la veille de sa mort. Il ne faut certainement pas tenir ce volume de mémoires pour un manuel d'histoire : expliquer les silences de Pie XII sur les juifs pendant la Deuxième Guerre mondiale par la seule influence d'une gouvernante allemande est singulièrement court ; tenir pour acquise la thèse du suicide de Jan Masaryk est peut-être hasardeux. Mais Raymond Aubrac relate avec talent ses propres expériences. On retiendra notamment le tableau saisissant de sa détention dans les geôles lyonnaises de la Gestapo et le récit passionnant des coulisses diplomatiques de la guerre du Viêt-Nam. L'auteur brosse de même un portrait très vivant des hommes qu'il a bien connus comme Emmanuel d'Astier, Henri Frénay, Jean Moulin, Yvon Morandat, le général Delestraint, René Dumont, Kurt Waldheim. Ce n'est pas un livre d'histoire, mais un précieux témoignage pour l'histoire.

Ralph Schor



**Mouton (Marie-René), *La société des Nations et les intérêts de la France (1920-1924)*, préface de J.B. Duroselle, Peter Lang, Berlin, Paris, Vienne, 1995, 597 pages.**

La thèse de Marie-Renée Mouton, fondée sur le dépouillement des archives de Genève et du quai d'Orsay, analyse les relations de la France et de la Société des Nations entre 1920 et 1924. Le rôle joué par les diplomates français au sein de l'assemblée internationale, les espérances et les inquiétudes suscitées par cette dernière à Paris se trouvent ainsi remarquablement mis en lumière.

L'auteur montre d'abord l'influence des Français, tels Jean Monnet, Paul Mantoux, Pierre Comert, Léon Bourgeois, dans l'organisation de la Société des Nations, son installation à Genève, la définition de ses méthodes de travail. Les représentants de la France marquent d'emblée que la nouvelle organisation ne constitue pas une sorte de super-gouvernement au-dessus des Etats : à ceux-ci aucune parcelle d'indépendance ne saurait être soustraite ; la Société des Nations doit rester avant tout un agent d'exécution des traités de paix au service des vainqueurs.

Ainsi Paris attend que la Société des Nations serve ses projets dans la Sarre, pourtant placée sous le contrôle de Genève. Les Français veulent se concilier les bonnes grâces des Sarrois pour convaincre ceux-ci de voter leur rattachement à la France en 1935. Victor Rault qui représente l'institution internationale en Sarre se comporte avant tout en agent d'influence français ; Paris parvient à bloquer toutes les protestations allemandes au Conseil de la Société des Nations et écarte même la menace d'enquête demandée par le Royaume Uni en 1923.

En matière de sécurité, la France exige le désarmement de l'Allemagne sous le contrôle de la Société des Nations. C'est seulement dans une phase ultérieure que l'admission du Reich à Genève, question "à laquelle tout le monde pense et dont on ne parle pas" (Carnets Hanotaux, 1920), pourrait être envisagée. Autre élément de sécurité, l'existence d'une Pologne forte dont la France soutient les intérêts à la Société des Nations. Ainsi, en 1921, Paris obtient un partage de la Haute-Silésie très favorable à son alliée. Face aux Britanniques qui espèrent réduire les risques de guerre par une limitation des armements assortie d'un traité d'alliance mutuelle, la France répond sèchement par la voix du lieutenant-colonel Réquin, qu'il s'agit d'"une idée simple, mais fausse" : elle attend des garanties de sécurité précises et une exécution du traité de Versailles. A une convention générale d'assistance, Paris préfère des accords défensifs librement négociés entre Etats menacés.

La France reçoit des mandats de la Société des Nations sur les anciennes colonies allemandes et ottomanes, Syrie, Liban, Togo, Cameroun. Dès 1920, le ministre Albert Sarraut précise qu'il accepte le mot de "mandat" à condition que les territoires concernés entrent "à titre définitif (...) comme partie intégrante" de l'empire (p.359). Aussi la France s'applique-t-elle à vider de son contenu la notion même de mandat et à entraver l'action des organes consultatifs et techniques de la Société des Nations. Certes, en 1922, le régime d'administration directe et d'occupation militaire en vigueur au Proche-Orient est atténué, à la suite de critiques formulées en France même, mais c'est bien une politique de colonisation déguisée qui a été entreprise.

Paris éprouve d'identiques réticences quand la Société des Nations veut développer une coopération économique et financière : la souveraineté de la France doit demeurer entière. En revanche, quand l'intervention de Genève peut soutenir un Etat dont l'intégrité apparaît nécessaire à la France, celle-ci se montre très favorable : c'est le cas en 1922 quand l'Autriche reçoit une aide assortie d'un contrôle international.

Marie-Renée Mouton montre en définitive que la Société des Nations ne put agir que dans la mesure où les vainqueurs européens de la Grande Guerre le lui permirent. La France et Royaume-Uni, qui pouvaient compter sur l'aide discrète de leurs ressortissants en poste à Genève, plus patriotes que fonctionnaires internationaux, jouèrent un rôle essentiel. Les deux

pays essayèrent en général de présenter un front uni, mais n'hésitèrent pas à s'affronter sur des dossiers importants.

Cette étude méticuleuse met bien en lumière le fonctionnement de l'institution de Genève, les succès ponctuels qu'elle put marquer et les causes de son échec final. Dans ce bilan négatif, la volonté jalouse des vainqueurs européens de préserver leurs intérêts nationaux pesa lourd, mais les Etats-Unis, par leur absence, portent aussi une part de responsabilité. Les méfiances, les incompréhensions, les égoïsmes triomphèrent de l'utopie.

Ralph Schor



**Panicacci (Jean Louis), *Les lieux de mémoire de la Deuxième guerre mondiale dans les Alpes-Maritimes*, Serre Editeur, Nice, 1997, 144 pages.**

Cet ouvrage illustré de 270 photographies est beaucoup plus qu'une simple mise à jour d'un corpus des plaques, stèles et monuments commémoratifs qui avait été initié par la Commission départementale d'information historique pour la paix en 1984 et s'est accru notablement en dix ans, car il intègre toponymie, paysages, bâtiments, associations oeuvrant pour la mémoire dans une présentation claire qui rend la lecture aussi agréable qu'instructive.

La préservation du patrimoine d'une société dans toute sa richesse, sa diversité et son originalité passe par une parfaite connaissance de son histoire.

Le livre de Jean Louis Panicacci s'inscrit dans cette démarche en apportant une remarquable contribution. L'inventaire exhaustif est le fruit d'un travail minutieux de recensement et la documentation fouillée doit satisfaire les exigences des chercheurs, les attentes des enseignants ainsi que la curiosité de tous les citoyens attentifs à leur terroir.

La première partie de l'ouvrage est consacrée aux 280 lieux de mémoire lapidaire du département dont un tiers est situé à Nice. Ils sont regroupés par thèmes avec un utile rappel du contexte général : campagne de 1940, prisonniers de guerre, faits de résistance, martyrologe de la Résistance, déportation, juive en particulier aux cinq sites, tous inaugurés depuis moins de dix ans, phénomène révélateur d'une longue réticence à aborder des faits liés à la collaboration et aux compromissions nationales avec le régime hitlérien.

Sont ensuite évoqués les bombardements dont celui très meurtrier du 26 mai 1944, tout comme le déminage qui a coûté la vie non seulement à 70 démineurs en mission mais aussi à de nombreux civils. La Libération s'accompagne d'un hommage aux alliés dont l'entrée est commémorée dans de nombreuses localités, libération incomplète à la fin de 1944 et qui fut achevée par la 1ère Division française libre. Une dizaine de sites rappelle les derniers combats sanglants d'avril 1945. Le monument le plus prestigieux, le mausolée de la 1ère DFL à l'Escarène, fut inauguré par le général de Gaulle, président de la République, en 1960. Personnages et corporations achèvent cet inventaire. L'auteur s'arrête ensuite sur l'analyse des textes, très significatifs de l'évolution des mentalités, les messages étant chargés d'émotion et de haine dans les premières années et privilégiant, dans les dernières, pédagogie et fraternité. S'y ajoute le relevé de nombreuses erreurs ou inexactitudes dont il faut espérer que les municipalités s'attacheront à les corriger. L'évolution esthétique des monuments n'est pas moins intéressante et est l'occasion de rappeler que certains furent conçus par des artistes renommés comme celui de Fontan-Ceva par Sosno. La deuxième grande partie, consacrée aux lieux de mémoire toponymique, est peut-être encore plus précieuse car elle redonne un contenu à des appellations dont la grande majorité de la population a perdu le sens. Il est profondément regrettable que les communes ne se servent de noms que pour différencier leurs rues sans aucun esprit pédagogique, pire parfois, sans aucun sens patrimonial, culturel ou historique. Baptiser une rue, un édifice, est un acte majeur et ne doit pas constituer un message seulement le jour de l'inauguration mais durablement pour les populations. Il est essentiel que les noms de rues reflètent l'histoire, les richesses, les gloires et les souffrances d'une cité. Pour cela un nom ne suffit pas, un bref rappel historique ou biographique est nécessaire pour faire oeuvre pédagogique. En tout cas, le beau dictionnaire biographique sobre et précis de l'ouvrage remédie à ces lacunes pour la période de la guerre. Le premier de la liste, parmi tant d'autres, accompagné de la photographie de la plaque de rue, illustre bien le propos. La notice éclaire le sacrifice de Gabriel Abonnel réduit à un simple nom dans une avenue dont les plaques ne disent pas même les dates d'existence. Dix communes ont fait l'objet de citations mais Nice n'a pas eu ce privilège malgré un lourd tribut, sans doute comme l'indique l'auteur, parce que la ville traînait la lourde réputation de fille aînée de la Révolution nationale depuis 1941. Paysages et bâtiments sont ensuite recensés et font regretter là encore que des édifices

imprégnés de l'histoire de la Deuxième guerre mondiale soient le plus souvent des "lieux d'amnésie" puisqu'ils ne sont pas signalés par une plaque évoquant les faits qui ont pu s'y dérouler. L'ouvrage s'achève sur d'utiles renseignements pratiques qui permettent d'élargir les connaissances acquises dans ce recueil : associations, sources documentaires, publications, qu'il s'agisse de travaux d'érudits, de témoignages ou d'oeuvres littéraires inspirées par la période comme le troisième volume de la "Baie des anges" de Max Gallo ou "Etoile errante", de Jean Marie Gustave Le Clezio, et enfin sites muséographiques, en particulier les forts de Sospel et de Sainte Agnès, avec une invitation à découvrir ces lieux de bataille. Outil de connaissance et de préservation du patrimoine, ce livre mérite à plus d'un titre de figurer en bonne place dans toutes les bibliothèques municipales et scolaires du département.

Jean-Bernard Lacroix



## Recherches régionales

se propose de faire mieux connaître les Alpes-Maritimes et les contrées limitrophes telles qu'elles apparaissent au travers des recherches en sciences humaines et sociales.

La revue publie, dans un esprit multidisciplinaire, des travaux originaux, des résumés de thèses ou de mémoires de maîtrise, des documents d'archives, des données statistiques, des notes de lecture, toutes les informations qui font progresser la connaissance ou facilitent les études ultérieures.

En assurant ce périodique, la Direction des Archives du Conseil Général des Alpes-Maritimes reste fidèle à sa mission qui est essentiellement de fournir aux chercheurs les instruments de documentation indispensables à la réalisation de leur œuvre.



### FONDATEURS

Etienne Dalmasso  
Andrée Devun

### COMITE DE REDACTION

Jean-Bernard Lacroix  
Marie-Louise Carlin  
Loïc Rognant  
Ralph Schor



CONSEIL GÉNÉRAL  
DES ALPES-MARITIMES

### ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Centre Administratif Départemental  
06036 - Nice cédex - Tél. 93 18 61 71